

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST – SECTION QUÉBÉCOISE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance du 9 mars 2016 – 19 h
Salle Desjardins
Complexe les 2 glaces - Honco
275, avenue Taniata
Lévis

TABLE DES MATIÈRES

	SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 9 MARS 2016	
	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PIPELINE ET DES INSTALLATIONS	
5	INTÉGRITÉ DES PIPELINES – NORMES ET MEILLEURES PRATIQUES	
	MOT DU PRÉSIDENT	1
	DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LE PROMOTEUR	5
	DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LES PERSONNES-RESSOURCES	9
10	PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	
	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PIPELIN ET DES INTALLATIONS	
	MÉTHODES DE FRANCHISSEMENT DES COUR D'EAU	
	TRANSCANADA, Mme NADIA McCARTHY	15
15	PRÉSENTATION DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (ONÉ)	
	M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE	21
	PÉRIODE DE QUESTIONS:	
	M. GUY TRENCIA.....	26
	M. YVES MAILHOT	32
20	MME MARIE DURAND.....	37
	M. PIERRE DUMONT.....	46
	M. CHRISTIAN TANGUAY	53
	SUSPENSION	
	REPRISE DE LA SÉANCE	
25	M. ANTOINE BOIVIN	58
	M. CHARLES COOCOO	62
	MME SHELLEY KATH	63
	M. MARCEL LEMIEUX	67
	M. JACQUES ROUSSEAU	69
30	M. ELIZABETH PRUSZYNSKI	72
	M. BENOÎT CHEVALIER	75
	M. ANDRÉ BOSSINOTTE	78
	M. DOMINIQUE NEWMAN	85
	MME MARIE-ÈVE SAMSON.....	88
35	M. RÉJEAN FORTIN	91

M. JACQUES TÉTREAUULT	98
M. BENOÎT GERMAIN	101
M. LUC FALARDEAU	115
M. GÉRARD MONTPETIT	120
M. MARC GUAY	123

40

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 MARS 2016 À 13 H

45

50

55

SÉANCE DU 9 MARS 2016
MOT DU PRÉSIDENT

M. JOSEPH ZAYED, président :

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique sur le *Projet Oléoduc Énergie Est – Section québécoise*. Ce soir, nous aborderons le thème relatif aux caractéristiques techniques du pipeline et des installations, et l'intégrité des pipelines, normes et meilleures pratiques. Mon nom est Joseph Zayed, je préside cette commission, et je suis accompagné par mes collègues commissaires, madame Gisèle Grandbois et monsieur Michel Germain.

Bienvenue également aux personnes-ressources. Nous en avons plusieurs, je vais leur demander de se présenter eux-mêmes et, éventuellement, des personnes qui les accompagnent. Tout d'abord, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

M. MICHEL DUQUETTE :

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir Madame la commissaire, Monsieur le commissaire. Michel Duquette, spécialiste en analyse de risques au ministère de l'Environnement, à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Je ne sais pas si vous désirez que je passe tout de suite en revue les questions qui ont été données hier et qu'on a répondu ce soir?

LE PRÉSIDENT :

Ça ne sera pas très long, je vais juste faire un tour, puis je vous reviendrai.

M. MICHEL DUQUETTE :

O.K. Parfait. Donc, je suis seul ce soir.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles?

100 **M. PASCAL BRIÈRE :**

Oui, bonsoir. Mon nom est Pascal Brière, je travaille à la Direction générale des hydrocarbures et des biocombustibles du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, et je vais être le représentant du Ministère, ce soir.

105 **LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue. Le ministère des Transports du Québec?

110 **M. NORMAND TREMBLAY :**

Bonsoir. Normand Tremblay, coordonnateur ministériel des services publics de la Direction du soutien aux opérations.

115 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Tremblay. De la Régie du bâtiment du Québec?

120 **M. PIERRE GAUTHIER :**

Donc, bonsoir. Mon nom est Pierre Gauthier, je suis ingénieur, donc je travaille à la Régie du bâtiment du Québec, à la Direction des installations techniques et du bâtiment. Merci.

125 **LE PRÉSIDENT :**

De l'Office national de l'énergie?

130 **M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :**

Mon nom est Marc-André Plouffe, je suis le directeur du Bureau régional de Montréal pour l'Office national de l'énergie, et je suis accompagné de ma collègue, Anne-Marie Bourassa Mota, qui est ingénieure pour l'Office depuis 2009.

135 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Plouffe. Et enfin, du Bureau de la sécurité des transports du Canada?

140 **M. JEAN L. LAPORTE :**

Jean Laporte, administrateur en chef des Opérations, et je suis accompagné de Manuel Kotchounian, qui est ingénieur et enquêteur spécialiste des pipelines.

145 **LE PRÉSIDENT :**

150 Merci, Monsieur Laporte. Nous avons également quelques experts. Je vais également leur demander de se présenter; toutefois, j'aimerais préciser une note que la commission est tout à fait consciente que certaines de ces personnes-ressources invitées, ou experts, ont collaboré à des études du promoteur, en conséquence, je leur demande d'indiquer leur lien avec le projet, ou avec le promoteur, en se présentant. Tout d'abord, de DNV-GL, section pétrole et gaz?

Mr. JAKE A. ABES :

Good evening. My name is Jake Abes, I'm with DNV-GL. DNV-GL is a multinational company; we have about fifteen thousand (15,000) people working in a hundred (100) countries, primarily in the maritime and Oil and Gas industries.

Bonjour, je m'appelle Jake Abes, je suis du DNF-GL, qui est une compagnie multinationale; nous avons environ quinze mille (15 000) personnes qui travaillent dans cent (100) pays, surtout dans l'industrie maritime, ainsi que dans l'industrie pétrolière et gazière.

I head the Pipelines Services Department out of Calgary, and I should point out – and I brought this to the attention of the Commission – that our Houston office had done some work for TransCanada Pipelines on the Cacouna terminal as well as the terminal in New-Brunswick. We haven't done any work for TransCanada on the pipeline project itself, it's just on those two terminals; I just wanted to bring that to the attention of the Commission.

Je dirige le Département des services de pipelines à partir de Calgary, et je dois indiquer que – et j'ai porté ça à l'attention d'ailleurs – que notre bureau de Houston a déjà fait certains travaux pour TransCanada pipelines sur le terminal de Cacouna, ainsi que sur le terminal au Nouveau-Brunswick. Nous n'avons pas fait de travail pour TransCanada, par contre, sur le projet de pipeline lui-même, seulement sur ces deux terminaux maritimes. Je voulais porter ça à l'attention de la Commission.

155 **LE PRÉSIDENT :**

Thank you, Mr. Abes. Nous avons ensuite un représentant de l'École polytechnique de Montréal, monsieur Musandji Fuamba, si vous voulez vous présenter?

M. MUSSANDJI FUAMBA :

160

Oui. Mon nom est Mussandji Fuamba, je suis professeur à l'École polytechnique de Montréal. Mes domaines de compétences et d'expertises, c'est l'hydraulique des réseaux, l'hydrologie et la mécanique de fluides. Je n'ai jamais été impliqué dans aucun projet de TransCanada ni de près ni de loin. Donc, aucun conflit d'intérêts à ce niveau-là.

165

LE PRÉSIDENT :

Merci. Et enfin, du Groupe CSA?

Mr. KEVIN MacDOUGALL :

Good evening, I'm Kevin MacDougall, Director of Energy and Utility Standards with the CSA Group, in Toronto. With me tonight is Susan Oh; Susan is the Program Manager for the Energy and Utility Standards. And CSA is responsible for development of standards to support the industry in the oil and gas and energy sectors, and CSA nor myself have had any involvement with the project.

Bonjour, je suis Kevin MacDougall, directeur des normes énergétiques au Groupe CSA à Toronto. Avec moi aujourd'hui, nous avons Susan Oh; Susan est directrice de programme pour les normes de l'énergie et des services publics. Et l'ACNOR est responsable du développement de normes pour appuyer l'industrie dans le domaine pétrolier, gazier et dans l'ingénierie, et ni l'ACNOR, la CSA, ni moi-même n'ont été impliqués dans aucun projet de TransCanada.

LE PRÉSIDENT :

170

Thank you very much, sir.

175

Ensuite, bon, les présentations étant faites, je ne pense pas que je repasserai à travers les présentations du promoteur, ce sont sensiblement les mêmes, mais toutefois, j'aimerais savoir, à moins que vous ne vouliez présenter quelqu'un en particulier, Monsieur Bergeron?

M. LOUIS BERGERON :

180

Si vous permettez, je veux présenter madame Nadia McCarthy, qui est ingénieure principale chez TransCanada, avec douze (12) années d'expérience dans les pipelines.

LE PRÉSIDENT :

185

Très bien, merci. J'aimerais savoir maintenant, auprès du promoteur, s'il y a des nouveaux documents qui ont été déposés, et si vous avez des réponses à certaines questions que vous avez prises en note?

M. LOUIS BERGERON :

190

Oui. Donc, Monsieur le Président, on dépose cinq documents, et je vais compléter par une réponse à une question soulevée hier soir.

195

Le premier document, c'est un document qui, essentiellement, vous donne les emplacements où il y a un tracé qui est parallèle aux lignes de transport électriques. Donc, c'est le premier document en réponse à la question qui avait été soulevée lundi soir.

200

Le second document, c'est un aperçu des déversements sur l'oléoduc Keystone, qui est une réponse à la question de monsieur Louis Bessette.

Le troisième document est un document sur la corrosion et l'arrêt de l'oléoduc Keystone, en réponse à une question de monsieur Pierre Ross.

205

L'autre document est, si vous voulez, les plages ou les fourchettes de débit par différents types de brut dans l'oléoduc, en réponse à la question de madame la commissaire Grandbois.

Et le document suivant est un tableau, encore une fois, en réponse à la commissaire Grandbois sur les pipelines pour transporter les diluants.

210

Ensuite, j'aimerais répondre à la question soulevée par madame la commissaire concernant la question du cinquante pour cent (50 %) qui émanait d'un communiqué de 2014.

LE PRÉSIDENT :

215

Monsieur Bergeron, soyez un peu plus explicite, parce qu'il y a des personnes qui sont dans la salle...

M. LOUIS BERGERON :

220

D'accord. Je lis ce qu'il en est. Donc, madame la commissaire nous a demandé d'expliquer un chiffre de cinquante pour cent (50 %) dans un de nos communiqués datant de 2014, concernant la quantité de pétrole transportée qui serait destinée aux raffineries domestiques.

225 Vérifications faites, il s'agit d'une citation de Russ Girling, le p.-d.g. de TransCanada, faite lors de notre conférence de presse annonçant le dépôt de notre application à l'Office national de l'énergie, le 30 octobre 2014. La citation exacte, c'était, en fait, la question posée précédemment est :

« À combien estimons-nous la quantité qui sera allouée au marché intérieur? »

230 Et la réponse :

« Notre estimation représente environ cinquante pour cent (50 %), mais cela est sujet à changement selon le marché. »

235 J'aimerais vous donner des précisions là-dessus pour que la commission ait davantage d'informations. Je vous dirais qu'hier soir j'ai donné des explications qualitatives; ce soir, j'aimerais donner des explications quantitatives. Alors, si vous voulez, j'aimerais peut-être référer, pour commencer, au document PR-2.1.12, et si vous voulez, on peut projeter à l'écran les données.

240 Alors, dans ce tableau-là, ce sont les tarifs – on en a parlé hier soir – ce sont les tarifs pour les gens qui veulent transporter le pétrole brut, et le premier tableau, à la page 7.14, est un tableau, si on regarde la première ligne en haut, c'est un tableau qui représente le coût pour quelqu'un qui prend une entente de vingt (20) ans pour transporter de Hardisty, en Alberta, vers Montréal, et le coût est de six et soixante et onze dollars canadiens (6,71 \$ CAD) par baril. Donc, ça, c'est le coût de transport, et je vous dirais que ça se compare, on a parlé beaucoup de transport par rail depuis deux jours, le transport par rail, l'ordre de grandeur, c'est vingt dollars (20 \$) le baril. Donc, quand on disait deux à trois fois plus économique par pipeline, c'est effectivement le cas.

250 La page suivante, si vous prenez encore une fois la ligne d'en haut, ça vous donne le taux pour transporter vers la raffinerie de Valero. Donc, sept dollars et deux (7,02 \$), un peu plus coûteux. Et le tableau suivant, c'est le taux pour transporter à Saint John, huit et soixante dollars canadiens, (8,60 \$ CAD) toujours.

255 L'élément important, et ça, on retrouve ça dans PR-2.1.13, ce sont les coûts de transport – il y a deux tableaux, le tableau D-15 et le tableau D-18. Ce qu'on voit ici, au tableau, entre autres, D-15, ou peut-être qu'on peut aller... en tout cas, vous voyez ici les taux de transport – je ne sais pas avec la souri, ici, ça ne semble pas fonctionner. Alors, vous voyez ici les taux.

LE PRÉSIDENT :

265 Monsieur Bergeron, ça ne donnera rien. La seule façon...

M. LOUIS BERGERON :

270 Ah, O.K. D'accord. C'est ce que je pensais. Donc, j'y vais rapidement avec...

LE PRÉSIDENT :

275 Monsieur Bergeron, si vous voulez qu'on suive, vous pouvez toucher la souri de votre ordinateur.

M. LOUIS BERGERON :

280 C'est ce que j'essayais, mais malheureusement, ça ne semble pas fonctionner. Je vais vous donner les chiffres quand même. Donc, vous avez ici, dans le tableau, le coût de transport par navire, par très grand navire, c'est-à-dire un VLCC, donc comme ce dont on parlait hier, vers l'Europe. Donc, vous voyez ici, les prix, c'est de l'ordre de une et soixante (1,60 \$), une et soixante-quatorze (1,74 \$) pour le transport vers l'Europe. Et si on descend – on peut aller au tableau 18, parce qu'il y a différentes destinations – la destination la plus lointaine qui a été identifiée, c'est au tableau D-18 : c'est ici, en Inde, quatre dollars US (4 \$ US) le baril.

285 Alors, ce qu'il faut que j'explique ici, c'est que, hier, on parlait que les producteurs, dans le fond, étaient des preneurs de prix. Et le meilleur exemple, c'est qu'on disait qu'actuellement ils sont obligés d'escompter le prix de leur brut de dix à quinze dollars (10 – 15 \$) le baril, parce qu'ils n'ont pas le choix; ils sont obligés de prendre le prix que les raffineurs veulent bien payer. Et la situation des raffineurs – on parle ici, entre autres, de Valero et d'Irving – elle est très bonne ici, parce qu'ils auront, lorsque Énergie Est, si Énergie Est est en service en 2020, ils auraient, à ce moment-là, accès au pétrole d'Enbridge, ils auraient accès au pétrole via Énergie Est, et ils auraient toujours la possibilité d'importer la matière première.

295 Et l'élément important ici, c'est que les producteurs vont nécessairement exporter une quantité de pétrole via Énergie Est, et les clients qui sont un peu partout dans le monde, et, encore une fois, si on prend l'exemple de l'Inde, qui est peut-être celui qui est le plus parlant, on parle de quatre dollars US (4 \$ US), donc cinq dollars quarante (5,40 \$), c'est-à-dire que le producteur va devoir escompter à un client en Inde quatre dollars US (4 \$ US) ou cinq dollars quarante canadiens (5,40 \$ CAD) son brut, pour avoir ce client-là, faire une transaction avec ce client-là.

300

305 Ça fait que ça fait en sorte que les raffineurs, évidemment qui ont accès à ces prix-là qui sont connus un peu partout dans l'industrie, savent que le producteur doit escompter son brut de l'ordre de cinq dollars (5 \$) pour avoir une transaction. Donc, le raffineur va vouloir tirer avantage de ça.

310 C'est encore plus vrai pour Valero, parce que, comme il y a un différentiel de transport de un dollar cinquante (1,50 \$) entre Lévis et Saint John, ça veut dire que Valero pourrait encore escompter d'un autre dollar cinquante (1,50 \$) par-dessus ça, donc on parle d'au moins six dollars (6 \$) d'escompte, et d'avoir encore une transaction avantageuse pour le producteur.

315 Donc, ça fait en sorte que les raffineurs sont vraiment ceux qui sont dans la position de déterminer combien ils sont prêts à payer parce qu'ils savent qu'il y a inévitablement du brut qui sera exporté.

320 Donc, c'était la rationnelle derrière le cinquante pour cent (50 %). Maintenant, c'est sûr qu'il y a beaucoup d'éléments, puis c'est pour ça qu'on est très prudents dans des chiffres puis dans des prédictions qu'on ne peut pas faire, mais, encore une fois, il y a une logique économique qui est là et qui fait en sorte qu'on pense que c'est très, très probable que les raffineurs vont vouloir tirer avantage de cette situation-là.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

325 Non, c'est bon, merci, Monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

Merci.

330 **LE PRÉSIDENT :**

D'autres réponses à des questions, Monsieur Bergeron?

335 **M. LOUIS BERGERON :**

Pour l'instant, c'est ce que j'ai.

LE PRÉSIDENT :

340 Alors, pour les personnes-ressources et pour le ministère de l'Environnement? Peut-être avant que vous n'interveniez, j'indique que si vous voulez vous inscrire au registre, il est

maintenant ouvert, et il sera ouvert jusqu'à la pause, à la fin de la pause que la commission fera vers huit heures et demie – neuf heures moins le quart (20 h 30 – 20 h 45).

345 Alors, je rappelle le détail : on fera une seule ronde pour le moment, avec une question par
inscription, et si le temps le permet, nous procéderons à une deuxième ronde; si le temps ne le
permet pas *a contrario*, les personnes qui se seraient inscrites et qui n'auront pas eu le temps de
poser leur question, pourraient déposer leur question par écrit à la commission. C'est valable
350 aussi dans les salles, dans chacune des salles satellites, à Laval, à Trois-Rivières et à La
Pocatière.

Alors, Monsieur Duquette, à vous la parole.

M. MICHEL DUQUETTE :

355 Oui. Donc, on avait laissé trois questions en suspens à la séance de l'après-midi, hier.
Donc, la première question était au sujet des sites contaminés par des hydrocarbures pétroliers
et liés au transport par oléoducs, qui doivent être gérés par le MDDELCC, donc le passif
environnemental, et donc, la réponse, en fait, est toute simple : c'est que, à la connaissance du
360 Ministère, il n'en existe aucun. Donc, il n'y a aucun site contaminé par les oléoducs, qui est un
passif environnemental.

La deuxième question concernait les moyens qui peuvent être mis en place pour
décontaminer les eaux souterraines, donc les aquifères, les nappes phréatiques. En fait, je vais
365 vous épargner tout le tableau, là, il y a un tableau complet sur toutes les mesures qui sont
possibles de faire, avec la description des méthodes. Donc, c'est très, très exhaustif comme
tableau sur les méthodes qui sont possible d'utiliser.

Et puis la dernière question, en fait, sur la contamination, en fait, qui serait responsable
370 dans le cas d'une contamination et que la compagnie responsable de la gestion de cet oléoduc
ne serait pas en mesure d'assumer ses responsabilités liées à la décontamination, est-ce qu'il y
avait un partage entre le provincial et le fédéral? Bien, ça, on va devoir vous revenir avec des
précisions additionnelles demain. Donc, le travail est amorcé, mais on n'a pas tous les éléments
de réponses encore.

LE PRÉSIDENT :

375 Alors, très bien, merci. J'imagine que vous allez déposer le document?
380

M. MICHEL DUQUETTE :

Il est déjà déposé.

385

LE PRÉSIDENT :

C'est déjà fait?

390

M. MICHEL DUQUETTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

395

Très bien. Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles, est-ce qu'il y a des réponses à des questions en suspens?

M. PASCAL BRIÈRE :

400

Bonsoir. Effectivement, nous avons une question en suspens, hier, qui était, on s'est fait questionner si notre Ministère avait des prévisions au niveau de la consommation des produits pétroliers au Québec; nous avons fait la demande à l'interne auprès de nos statisticiens. Aujourd'hui, en fin de journée, l'information n'était toujours pas disponible. Nous serions en mesure de la fournir demain.

405

LE PRÉSIDENT :

Merci.

410

M. PASCAL BRIÈRE :

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

415

Bureau de la Sécurité des transports du Canada, est-ce qu'il y avait des questions en suspens?

420

M. JEAN L. LAPORTE :

425 Oui, on a des réponses à toutes les questions qui nous avaient été laissées en après-midi, hier. Donc, la première question, c'était de fournir les taux d'accidents et d'incidents par volume de produits transportés, tels que compilés par le BST. Donc, on avait mentionné hier qu'on calcule les taux d'accidents en fonction du volume d'exajoules, donc le volume d'énergie. On a déposé les tableaux et graphiques à cet effet, couvrant les années 1990 à 2015.

430 La deuxième question, c'était de confirmer le seuil, ou la quantité, au-delà duquel les déversements de pétrole provenant d'un train devaient être signalés au BST. Donc, un événement ferroviaire ou un déversement de pétrole qui excède deux cents litres (200 l) doit être signalé au BST, comparativement du côté pipeline, où on parle de un virgule cinq mètre cube (1,5 m³), donc mille cinq cents litres (1 500 l). Donc, le seuil est plus bas au niveau des
435 événements ferroviaires. Ces seuils sont établis en tenant compte des spécificités propres à chaque mode de transport et sont harmonisés avec les autres règlements fédéraux pertinents.

440 La troisième question portait sur les déversements de matières dangereuses ou marchandises dangereuses transportées par train, étant donné que nos statistiques étaient très limitées par rapport au pétrole brut. Donc, nous avons déposé un tableau qui fait état du nombre d'accidents où il y a des déversements de matières dangereuses autres que le pétrole, du côté ferroviaire.

445 La quatrième question, c'était une question de la commissaire Grandbois, à savoir s'il y avait une source d'information qui pourrait donner une vue d'ensemble globale de l'industrie du pipeline au Canada, incluant les incidents sous responsabilité provinciale. En réponse à cette question, nous avons posé la question à l'Association canadienne de pipelines d'énergie; nous attendons une réponse. Par contre, leur site web contient certaines données, donc nous avons fourni les coordonnées du site web dans notre déposition, aujourd'hui. Et, également,
450 l'Association canadienne de pipelines d'énergie a produit un rapport intitulé *Rapport sur la performance de l'industrie pipeline*, qui a été publié en octobre 2015. Donc, nous avons déposé une copie de ce rapport qui contient certaines données, incluant les pipelines de juridiction provinciale.

455 La question 5, c'était de déposer deux rapports d'études indépendantes qui avaient été commandées par l'Association des chemins de fer du Canada et l'Association canadienne de pipelines d'énergie. Également, nous avons déposé une copie de ces deux rapports :

460 Le premier qui s'intitule *Canadian Crude Oil Transportation Comparing the Safety of Pipeline and Railways*, qui a été commandité par, ou commandé plutôt par l'Association

canadienne des chemins de fer – le rapport est disponible uniquement en anglais, en ce moment, mais nous avons déposé cette copie;

465 Et le deuxième rapport, qui a été produit par la Société royale du Canada à la demande de l'Association canadienne de pipelines d'énergie, s'intitule *Behavior and Environmental Impacts of Crude Oil Released into Aqueous Environments*. Donc, nous avons déposé une copie de ce rapport, également disponible uniquement en anglais.

470 Et la dernière question, c'était de modifier les tableaux qui étaient présentés dans notre présentation pour indiquer de façon uniforme les unités de mesure. Donc, on a mis, dans tous nos tableaux, les quantités en mètres cubes et en litres, pour plaire à tout le monde. Merci.

LE PRÉSIDENT :

475 Merci à vous. Peut-être une question : qu'est-ce qui justifie, quel est le rationnel en arrière des seuils de déclaration obligatoire?

M. JEAN L. LAPORTE :

480 Vous parlez par rapport aux quantités déversées?

LE PRÉSIDENT :

485 Des deux cents litres (200 l) pour le train et mille cinq cents litres (1 500 l) pour...?

M. JEAN L. LAPORTE :

490 Bien, le critère principal, c'est qu'on essaie de répondre aux considérations de chaque industrie. Donc, dans le cas du pipeline, nous avons tenté d'harmoniser notre seuil avec celui de l'Office national de l'énergie, tandis que du côté des chemins de fer, on essaie d'harmoniser avec l'organisme de réglementation qui est Transports Canada, et on essaie aussi de tenir compte des seuils au niveau américain pour essayer d'harmoniser également, dans la mesure où c'est possible, à des fins de comparaison à l'intérieur de chaque mode de transport.

495 **LE PRÉSIDENT :**

500 Alors, Monsieur Plouffe, juste pour poursuivre avec cette question, simple question : quel est le rationnel en arrière du seuil de mille cinq cents litres (1 500 l) qui a été fixé pour le seuil de déclaration obligatoire?

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

Nous n'avons pas l'information sur le bout des doigts, mais nous allons vous revenir.

505 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être, je profite comme ça en passant pour vous dire que c'est sûr que vous avez pris plusieurs questions en note pour nous revenir là-dessus, mais évidemment, à chaque fois que la question est prise en note, peu importe l'organisme, vous ou quelqu'un d'autre ou même le promoteur, ça bloque totalement la discussion, mais je voudrais juste vous sensibiliser là-dessus.

510

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

Je comprends bien, Monsieur le président.

515

LE PRÉSIDENT :

Ensuite, il y avait, est-ce que j'avais appelé le... est-ce qu'il y avait d'autres personnes? L'ONÉ, oui, je pense qu'on m'a dit, à l'Office national de l'énergie, Monsieur Plouffe, que demain vous allez venir avec des réponses?

520

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

Effectivement. Donc, en matinée, nous fournirons quatre réponses aux quatre questions de la séance de lundi, et plus tard en journée, sur les questions de la séance d'hier soir.

525

LE PRÉSIDENT :

Excellent. Je rappelle que la séance d'aujourd'hui va se poursuivre, le même thème va se poursuivre demain en après-midi, avec les mêmes experts, auxquels s'ajoutera une personne de l'Université Laval, que je vous présenterai demain.

530

Bon. On s'est pas mal avancé. Avant de vous céder la parole, j'aimerais vous signaler que ce soir, il y a interprétation simultanée de l'anglais au français. Les personnes qui le souhaitent, si ce n'est pas déjà fait, peuvent donc aller chercher des écouteurs au kiosque, à l'arrière de la salle, et ceux et celles qui suivent nos travaux dans le site web du BAPE peuvent choisir la langue de leur choix, bien sûr.

535

540 Je profite également pour – et je vais revenir avec ce petit détail à chaque séance, à
chaque journée du moins : si vous avez l'intention de présenter un mémoire ou de faire une
présentation verbale, je vous demanderai de signifier votre intention en transmettant, au plus tard
le 31 mars, donc à la fin du mois à midi (12 h), le formulaire en ligne, Avis d'intention, que vous
545 trouverez dans le site web du BAPE ou auprès du personnel de la commission dans chacune
des salles.

Afin de nous permettre de faire une lecture attentive et appropriée des mémoires, vous
devrez nous les faire parvenir au plus tard le 20 avril, à midi (12 h), soit à peine cinq jours avant
le début de la deuxième partie de l'audience.

550 Par ailleurs, si vous souhaitez faire part brièvement de votre opinion à la commission – et
ça, c'est quelque chose de tout à fait nouveau –, vous pouvez soumettre un commentaire en
ligne dans le site web du BAPE jusqu'au 20 avril, à midi (12 h), et les commentaires seront
rendus publics à la fin de la deuxième partie de l'audience. J'attire votre attention sur le fait que
555 les commentaires transmis par courriel ne seront pas considérés par la commission, puisque, de
toute façon, il y a une autre voie.

Nous avons ce soir deux présentations, et nous allons commencer par une première
présentation, les deux d'une durée de quinze (15) minutes.

560 Tout d'abord, TransCanada va nous présenter une présentation sur les caractéristiques
techniques du pipeline et des installations du *Projet Oléoduc Énergie Est*, ainsi que les méthodes
de franchissement des cours d'eau, et suivie d'une présentation, de quinze (15) minutes
également, de l'Office national de l'énergie, qui sera faite par monsieur Marc-André Plouffe, qui
565 traitera des responsabilités de l'Office en matière de sécurité et d'intégrité des pipelines. J'ai fait
un lapsus : vous avez droit à vingt (20) minutes. Je sais que vous y avez beaucoup tenu, donc
c'est alloué, mais je tiens quand même à rappeler que madame Lavoie va vous faire une
indication quand il vous restera trois minutes. Alors, à vous la parole.

570 _____

580 **PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PIPELINE ET DES INSTALLATIONS
MÉTHODES DE FRANCHISSEMENT DES COURS D'EAU
MME NADIA McCARTHY

585 **M. LOUIS BERGERON :**

Merci, Monsieur le président. Donc, je laisse madame McCarthy procéder.

590 **Mme NADIA McCARTHY :**

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire. Ce soir, ma présentation va porter sur les caractéristiques techniques du pipeline et des installations, et sur les franchissements de cours d'eau.

595 Alors, voici le tracé proposé de l'oléoduc au Québec : nous envisageons une canalisation principale d'environ six cent vingt-quatre kilomètres (624 km), deux canalisations latérales, soit d'une d'environ seize kilomètres (16 km) à Montréal, vers la raffinerie de Suncor, et huit kilomètres (8 km) à Lévis, pour alimenter la raffinerie de Valero. Au bout de chacune des
600 latérales, nous aurons une station de comptage pour mesurer le volume de livraison.

Tout au long de la canalisation, nous prévoyons dix (10) stations de pompage, qui sont indiquées sur la carte avec des points, des carrés gris, pardon, des carrés noirs, et nous prévoyons aussi cent sept (107) vannes de sectionnement; celles-ci sont plus difficiles à voir sur
605 la carte à l'écran, mais elles sont sur la carte derrière la salle, et aussi dans l'aperçu du projet, déposé au BAPE, PR-Résumé Global, figure 3-1.

Pour l'ensemble du cycle de vie du projet, nous avons des normes à respecter. Nos conceptions techniques et nos méthodes de construction sont conformes ou supérieures aux
610 normes du règlement de l'ONÉ sur les pipelines terrestres et aux normes du Groupe CSA, telles que la norme Z662 pour les canalisations de pétrole et de gaz. Les normes du Groupe CSA sont développées par des experts et mises à jour de façon régulière.

615 D'autres normes que nous devons respecter pour nos installations sont celles d'ASME, la Société américaine des ingénieurs mécaniques, et de l'API, l'Institut américain du pétrole. La réglementation et les normes sont des outils importants pour la sécurité et la réduction des risques.

620 Pardon, on a la mauvaise version sur l'écran, on va mettre la bonne. D'accord. Donc, la
sécurité, c'est notre plus grande priorité à toutes les étapes. Elle est incorporée dans l'ensemble
du cycle de vie du projet, et voici quelques exemples des éléments que nous prenons en compte
à la conception, ou la construction et l'exploitation d'un pipeline. J'en parle davantage dans les
prochaines diapos. Je vous ai déjà présenté celle-ci, on continue.

625 Alors, voici rapidement un aperçu des principales normes qui s'appliquent à l'oléoduc. Il y
en a huit sur ce tableau, et si on ajoute les normes requises pour les stations de pompage et de
comptage, nous en avons plus qu'une quinzaine à respecter.

630 Un exemple où nous sommes supérieurs à la norme Z662 est lorsqu'il s'agit de la
profondeur d'enfouissement de la conduite. Comme vous voyez, dans tous les cas, nous
sommes supérieurs aux exigences de la norme Z662, même qu'en milieu agricole et aux fossés
de drainage ou d'irrigation, on la double.

635 Le pipeline aura un diamètre extérieur de quarante-deux pouces (42 po), la paroi aura une
épaisseur de onze virgule neuf millimètres (11,9 mm) à vingt-cinq virgule quatre millimètres
(25,4 mm), soit un pouce, en fonction des exigences de la norme Z662. La pression d'exploitation
maximale sera de huit mille quatre cent cinquante kilopascals (8 450 kPa), soit mille deux cents
livres (1 200 lb) par pouce carré.

640 Le pipeline sera construit d'un acier soudable et de haute résistance. Le soudage sera
assuré par des soudeurs qualifiés et certifiés. Et cent pour cent (100 %) des soudures seront
inspectées par ultrasons ou par radiographies.

645 Pour protéger contre la corrosion, la conduite sera recouverte d'un revêtement d'époxy
appliqué par fusion, en usine. Sur le terrain, un revêtement d'époxy sera appliqué aux soudures –
et c'est ce que vous voyez ici sur la photo. Une protection additionnelle sera installée dans les
corridors à haut voltage, pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'interférences avec la protection
cathodique du pipeline, qui protège l'acier contre la corrosion là où le revêtement d'époxy pourrait
être endommagé.

650 Afin de maintenir le flot du pétrole dans la canalisation, le projet nécessite dix (10) stations
de pompage au Québec. Chaque station de pompage, répartie sur environ dix hectares (10 ha) –
donc, trois cents mètres par trois cent trente mètres (300 m X 330 m) – sera alimentée par
l'hydroélectricité. Chaque station aura quatre à cinq pompes de six mille cinq cents chevaux-
655 vapeur (6 500 ch), et quelques stations auront des gares de raclage où on peut insérer et sortir
nos outils d'inspection interne qui permettent d'examiner la condition du pipeline.

660 Les stations vont respecter les normes provinciales relatives au bruit. Elles auront un bassin de rétention étanche pour la collecte des eaux pluviales et un système de collecte pour les purges et l'entretien vers un réservoir souterrain à double paroi.

665 La configuration de chaque station de pompage sera spécifique à son site, mais ce schéma vous montre une configuration typique, avec les principaux éléments que je viens de décrire. Donc, je vais prendre la souris pour vous montrer, là : ici, on a l'oléoduc, et puis ça, c'est une gare de raclage où on reçoit un outil d'inspection; en rose, ici, on a un emplacement approximatif du réservoir souterrain; ça, c'est les pompes, donc il y en aurait de quatre à six, dépendamment de la station et des besoins, ils sont en série. Ici, on a un abri pour l'équipement électrique; la sous-station pour l'alimentation d'hydroélectricité; une tour de transmission à cet endroit; le bassin étanche pour les eaux pluviales; un bâtiment de service; une route d'accès, et le site est clôturé.

670 La station de pompage est surveillée et opérée à partir du Centre de contrôle. Si une surpression du système ou un incendie est détecté, le système s'arrête automatiquement. Le système est arrêté par le Centre de contrôle si une fuite est détectée; il y a aussi un bouton d'arrêt d'urgence, sur place, pour les techniciens.

675 Chaque station a un système de communication multiple pour assurer la communication de la station au Centre de contrôle et aux techniciens vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24/24). Chaque station aura aussi un système d'alarme intrusion et de l'éclairage.

680 Les vannes de sectionnement sont des vannes à billes qui permettent de fermer et d'isoler une section de pipeline entre deux vannes. Elles sont opérées à distance par le Centre de contrôle et, au besoin, seuls nos techniciens peuvent les fermer sur place, avec un équipement spécial. En cas d'incidents, elles sont fermées pour protéger les milieux sensibles tels que les zones habitées, les sources d'eau potable, les milieux écologiques sensibles et les traversiers de cours d'eau.

685
690 Tel que mentionné au début de ma présentation, nous envisageons cent sept (107) vannes de sectionnement au Québec. Les vannes sont placées aux stations de pompage et à des endroits stratégiques le long du tracé, pour minimiser les impacts d'une fuite potentielle. Voici une illustration de vannes de sectionnement qui sont placées de chaque côté d'un cours d'eau et d'un milieu sensible. Donc, le cours d'eau est ici, milieu sensible est là. Ceci démontre comment l'emplacement est optimisé en fonction de la topographie.

695 Donc, comme vous pouvez voir, ce n'est pas tout le volume d'une vanne à l'autre qui est déversé en cas d'un bris au point X. En fonction de la topographie et de la gravité, il y a quelques endroits où le pétrole – que vous voyez en gris – reste en place, une fois les vannes fermées.

Monsieur Bergeron l'a mentionné lundi soir, c'est comme à la maison : votre boyau d'arrosage, lorsqu'il est ondulé et qu'on ferme le robinet, il reste toujours de l'eau dans le boyau.

700

Voici quelques éléments de surveillance importants pendant la construction. Premièrement, nous nous assurons que tous les travailleurs et les entrepreneurs ont les certifications nécessaires requises.

705

Les matériaux utilisés sont sélectionnés en fonction des normes et inspectés à plusieurs étapes, de l'usine jusqu'à la mise en fouille. Une équipe d'inspection vérifiera que toutes les activités de construction sont conformes aux procédures, aux spécifications, aux normes techniques et environnementales. Cent pour cent (100 %) des soudures seront inspectées par ultrasons ou par radiographies, et si un défaut est identifié, la soudure est réparée et inspectée à nouveau.

710

Avant la mise en service, Monsieur le président, chers commissaires, nous effectuerons des essais hydrostatiques sur l'ensemble du système, qui nous permettront de vérifier la résistance du pipeline et l'absence de fuites. On remplit la canalisation d'eau, on augmente la pression à cent vingt-cinq pour cent (125 %) de la pression d'opération maximale, et on tient cette pression pour une période au-delà de quatre heures, huit heures.

715

Et une autre inspection qui est faite avant la mise en service est celle pour vérifier l'intégrité et les dimensions du pipeline. Donc, un outil d'inspection géométrique est utilisé pour identifier s'il y a des bosses, des déformations, et évaluer l'ovalité du pipeline avant la mise en service.

720

Pendant l'exploitation, le réseau sera surveillé par le Centre de contrôle vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24/24), sept jours par semaine, trois cent soixante-cinq (365) jours par an. Le système de détection de fuites permet aux opérateurs, au Centre de contrôle, de visualiser les paramètres importants, entre autres le bilan de masse, la pression, la température et le débit tout le long du pipeline.

725

Nous aurons un programme d'entretien annuel, qui est lié avec notre programme de gestion d'intégrité du pipeline. Le programme de gestion d'intégrité nous permet d'analyser les risques potentiels de façon régulière. Celui-ci comprend des patrouilles aériennes et terrestres, la vérification de la protection cathodique, l'inspection physique des installations, donc les vannes, les stations de pompage, nos panneaux de signalisation, et aussi l'inspection interne de la canalisation.

730

735

740 Donc, les outils d'inspection interne ont des capteurs qui peuvent détecter les anomalies à quelques millimètres près; des anomalies telles que des fissures, des bosselures, des mouvements dus aux perturbations des sols, des pertes de métal et des dommages potentiels au revêtement d'époxy. On peut donc localiser et ensuite régler les problèmes avant qu'ils ne présentent un danger pour les gens et pour l'environnement.

745 Nous aurons aussi un programme de sensibilisation du public et nous participerons au programme d'Info-Excavation. Voici une photo d'un outil d'inspection interne pour un pipeline de quarante-deux pouces (42 po).

750 Maintenant, je vais passer aux franchissements des cours d'eau. La technique sélectionnée et la conception d'un franchissement de cours d'eau considèrent plusieurs facteurs dont la largeur et la profondeur, les débits, les conditions souterraines et les caractéristiques environnementales.

755 Chaque cours d'eau est évalué cas par cas. Une méthode, avec ou sans tranchées, est sélectionnée. Parmi les méthodes sans tranchées, le forage directionnel horizontal, le forage horizontal et, dans le cas du fleuve Saint-Laurent, le tunnel, nous permettent d'installer la conduite sans travailler dans le cours d'eau ni sur les rives.

760 Les méthodes avec tranchées sont soit à sec ou en pleine eau. Les franchissements à sec, également appelés isolés, nous permettent de minimiser les impacts à l'environnement, et ceci tout en maintenant le débit du cours d'eau.

765 Pour les franchissements en pleine eau, nous avons des mesures d'atténuation qui nous permettent de limiter les effets sur les activités des poissons, telles que travailler en dehors des périodes sensibles et mettre en place des mesures de contrôle des sédiments.

770 Voici un schéma pour expliquer la méthode par forage directionnel horizontal : la première étape est le forage du trou pilote. Donc, vous pouvez voir que nos points d'entrée et de sortie sont loin des rives et le trou est profond sous le lit de la rivière. Par exemple, au Québec, pour le forage directionnel horizontal prévu à la rivière Sainte-Anne, notre conception préliminaire nous met à vingt-neuf mètres (29 m) sous le lit de la rivière, et à plus de trois cents mètres (300 m) de chaque rive. Pour la rivière Batiscan, dix-huit mètres (18 m) sous le lit de la rivière et à plus de deux cents mètres (200 m) de chaque rive.

Ensuite, la deuxième étape, on agrandit le trou jusqu'à environ cinquante-quatre pouces (54 po) de diamètre, pour pouvoir donc tirer la canalisation de quarante-deux pouces (42 po) de diamètre d'un bout à l'autre.

775 La canalisation aura une paroi de un pouce (1 po) d'épaisseur, un revêtement d'époxy par
fusion et un second revêtement antiabrasif. La canalisation subira un essai hydrostatique juste
avant l'installation par forage directionnel et encore une fois lorsque nous effectuerons les essais
hydrostatiques sur l'ensemble du système.

780 Le projet a un inventaire de huit cent soixante (860) cours d'eau à traverser au Québec.
Ceux-ci sont catégorisés : éphémères, intermittents, petits, moyens, grands, et aussi les étangs.
Et comme vous voyez, la majorité des cours d'eau sont intermittents ou de petite taille. Il y a
vingt-six (26) cours d'eau permanents d'une largeur de vingt mètres (20 m) et plus, dont vingt
785 (20) sont prévus d'être traversés par méthode sans tranchées, deux à sec et quatre en pleine
eau; quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) des huit cent soixante (860) traversées sont prévues
à sec.

790 Le fleuve Saint-Laurent sera traversé par tunnel. Ce n'est pas une première pour le
fleuve : un tunnel a été construit en 1995 pour le gazoduc de TQM, ici, à environ à trois
kilomètres de nous. Le tunnel prévu pour l'Oléoduc Énergie Est est d'environ quatre virgule
quatre kilomètres (4,4 km) de Saint-Augustin-de-Desmaures à Lévis. Une fois le pipeline installé,
le tunnel sera rempli d'un ciment à faible densité.

795 Voici un profil de la conception préliminaire du tunnel. Veuillez noter que l'échelle à
l'horizontal n'est pas la même qu'au vertical, donc pour cinq cents mètres (500 m) à l'horizontal,
on a cinquante mètres (50 m) au vertical.

800 Donc, les principaux avantages du tunnel sont : une profondeur de plus de quarante
mètres (40 m) dans le roc, même qu'à des endroits, nous sommes à environ cent mètres (100 m)
sous le lit du fleuve. Les points d'entrée et de sortie : trois cent mètres (300 m) de la rive à Saint-
Augustin et cinq cents mètres (500 m) de la rive à Lévis.

805 Pour le franchissement de la rivière des Outaouais, nous avons fait une étude de
faisabilité d'un forage directionnel à l'endroit du tracé noir, où il y a le numéro 1. Donc, le forage
directionnel horizontal a été jugé infaisable en raison de la géologie à cet endroit. Nous étudions
présentement la faisabilité d'une traversée sans tranchées, à l'endroit indiqué avec le tracé
rouge, au numéro 2, près de la ligne 9B d'Enbridge. Donc, des travaux sismiques et
géotechniques sont prévus cette année, pour déterminer quelle autre méthode sans tranchées
est possible à cet endroit. Merci.

810 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Nous allons enchaîner avec la présentation de monsieur Plouffe, de
l'Office national de l'énergie.

**PRÉSENTATION DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE**

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

Monsieur le président, Madame, Monsieur les commissaires. La présentation de ce soir portera sur l'intégrité et la sécurité des pipelines. Je suis accompagné, aujourd'hui, de ma collègue Anne-Marie Bourassa Mota; elle est ingénieure et travaille pour l'Office depuis 2009. Anne-Marie participe à l'examen des demandes de projet en se concentrant sur l'ingénierie. Elle fait également des vérifications de conformité des compagnies, pour s'assurer qu'elles respectent les lois, les règlements et les exigences en vigueur. Elle fait, enfin, des enquêtes sur les incidents.

L'Office maintient une surveillance réglementaire continue pendant tout le cycle de vie d'une infrastructure énergétique interprovinciale ou internationale. Les oléoducs et les gazoducs sont essentiellement un ensemble de tuyauterie en acier, généralement enfoui dans le sol. L'Office réglemente leur conception, leur construction et leur exploitation, jusqu'à leur éventuelle cessation d'exploitation.

L'intégrité peut être définie comme étant l'habilité du pipeline à garder le produit dans la canalisation. L'intégrité d'un pipeline diminue lors d'un incident. C'est lors de la conception d'un projet que l'on influence le plus l'intégrité d'un pipeline, et donc la probabilité d'avoir un incident.

L'Office compte actuellement quarante-trois (43) ingénieurs. Plusieurs ingénieurs sont assignés à l'examen d'un projet et vérifient que le projet soit conçu adéquatement.

Avant d'aller plus loin, qu'est-ce qu'un incident au juste? Aux termes de l'article 1 du Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres, la compagnie est tenue de nous aviser sur le champ de tout incident. Comme vous le voyez à l'écran, un incident est un événement qui entraîne le décès d'une personne ou une blessure grave, un effet négatif sur l'environnement, un incendie ou une explosion non intentionnels, un rejet d'hydrocarbures à basse pression de vapeur non confiné ou non intentionnel de plus de un virgule mètre cube (1,m³), dans le cas d'un déversement liquide.

LE PRÉSIDENT :

Un virgule cinq (1.5)?

855 **M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :**

860 Je m'excuse, un virgule cinq mètre cube (1,5 m³), et d'ailleurs, Monsieur le président, on a trouvé la réponse à votre question d'un peu plus tôt, ce n'était pas... mais c'est venu, on a fait une petite recherche, c'est que c'est prévu dans le Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres, ça a été jugé qu'en bas de un mètre cube (1 m³) n'était pas assez significatif et que si on avait une limite plus basse, ça pourrait inclure des fuites de composantes, comme des graisses, des lubrifiants, qui sont des produits qui ne sont pas transportés, qui généralement servent à être sûr que le pipeline est étanche, et aussi pour ne pas monopoliser nos ingénieurs sur des déversements qui sont jugés pas assez significatifs pour une intervention. 865 Et, là-dessus, ça a été développé dans le Règlement sur l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres et ça a été approuvé par le gouverneur en conseil.

LE PRÉSIDENT :

870 Bien, je vais vous laisser finir votre présentation, mais j'aimerais revenir sur le rationnel, mais allez-y.

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

875 Parfait. Un rejet de gaz ou d'hydrocarbures à haute pression de vapeur non intentionnel ou non confiné, en ce qui a trait à un rejet de gaz, et l'exploitation d'un pipeline au-delà des tolérances de la conception.

880 Parlons maintenant du risque d'un incident. Le risque est une combinaison de la probabilité qu'un incident se produise, ainsi que la conséquence de cet incident. Nos ingénieurs s'assurent que la compagnie a conçu le projet de façon à réduire le risque d'un incident causé par tous les dangers potentiels liés à l'intégrité. Laissez-moi vous en énumérer : la corrosion interne, la corrosion externe; la fissuration; l'interférence extérieure; la défaillance d'équipements, ainsi qu'un événement géotechnique.

885 La probabilité d'un incident peut être réduite, entre autres, lorsque la compagnie suit les normes de conception qui sont en vigueur, utilise des matériaux et des revêtements modernes et performants, utilise des méthodes de construction et d'installation qui satisfassent aux exigences d'assurance et de contrôle de la qualité; lorsque la compagnie, ses employés et ses entrepreneurs appliquent une culture de sécurité; lorsque la compagnie développe et met en œuvre un programme de gestion de l'intégrité; lorsque le pipeline est équipé pour permettre le passage des outils d'inspection interne et, enfin, lorsque les procédures d'exploitation sont adéquates et accessibles par les employés de la société. 890

895 Maintenant, les conséquences d'un incident. Les conséquences d'un incident peuvent être
réduites, entre autres, lorsqu'un projet est doté d'un système de détection des fuites efficace;
lorsque le positionnement des vannes d'isolation limite le volume de produits potentiellement
échappés et protège les zones écologiquement sensibles; lorsque les méthodes de surveillance
900 choisies sont appropriées pour tous les types de dangers potentiels liés à l'intégrité; lorsque la
compagnie a un plan d'intervention d'urgence efficace.

L'Office national de l'énergie impose des conditions pour réduire davantage les risques
d'un incident. Typiquement, l'Office recommande au ministre l'approbation d'un projet, il impose
de nombreuses conditions. Les conditions concernant l'intégrité sont habituellement des
905 exigences supplémentaires qui visent à réduire davantage le risque d'un incident. Ces conditions
peuvent toucher, par exemple, la profondeur d'enfouissement d'une canalisation ou des
techniques supplémentaires de détection des fuites.

Tout au long du cycle de vie, nous faisons aussi des activités de vérification de la
910 conformité. En voici quelques exemples : notamment, des réunions techniques pour échanger de
l'information sur les programmes de gestion de l'intégrité et les attentes de l'Office; des audits des
systèmes de gestion; des inspections, notamment des travaux d'entretien des installations en
service; des excavations d'intégrité et des exercices et simulations d'incidents.

915 En 2014, l'Office a mené plus de trois cent cinquante (350) activités de vérification de la
conformité, dont des audits et des inspections.

Et terminant, et je l'ai mentionné lors des précédentes présentations, nous avons un devoir
d'informer les Canadiens et les Canadiennes sur les incidents qui se produisent au Canada, et
920 nous avons, sur notre site Internet, une carte interactive de tous les incidents qui peut être
consultée par le public, et j'invite le public à la consulter.

C'est ce qui conclut ma présentation. Merci de nous avoir écoutés.

925 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Plouffe. Madame Poliquin, est-ce que vous pourriez me fournir la liste des
personnes inscrites, s'il vous plaît?

930 Juste en attendant la liste, Monsieur Plouffe, vous avez indiqué que, l'année dernière, vous
avez fait environ trois cents (300) vérifications; quels sont les résultats? Vous avez piqué ma
curiosité.

935 **Mme ANNE-MARIE BOURASSA MOTA :**

Bien, les résultats. Maintenant, les rapports d'inspection, ils sont en ligne. Donc, le public peut accéder aux rapports d'inspection. Je ne suis pas familière avec tous les résultats de toutes les trois cents cinquante (350) activités, mais généralement, ce qui se passe pendant les inspections, si les inspecteurs observent une non-conformité, la compagnie est avisée et ils sont obligés de présenter un plan de mesures correctives, et le plan doit être approuvé par l'Office, et ensuite, on fait le suivi de ce plan-là jusqu'à son achèvement.

940 **LE PRÉSIDENT :**

945 Et comment expliquer, si vous faites les vérifications et que vous trouvez des anomalies, est-ce que ça signifie que l'inspection faite par l'entreprise n'est pas suffisante ou incomplète ou insatisfaisante?

950 **Mme ANNE-MARIE BOURASSA MOTA :**

Oui, ça pourrait dire, ça pourrait vouloir dire ça, oui.

955 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce que vous avez quand même des critères que vous avez définis pour quand vous autorisez la construction et l'exploitation d'un pipeline? Est-ce que vous avez des normes par rapport aux vérifications?

960 **Mme ANNE-MARIE BOURASSA MOTA :**

965 Il n'y a pas de normes pour ce qui se passe exactement pendant l'inspection. Les inspecteurs, ils ont tous un peu un différent style ou une différente spécialité, mais habituellement, les inspecteurs qui sont ingénieurs, ils vont regarder la manipulation du tuyau pour être sûrs qu'il n'est pas endommagé pendant qu'il est manipulé en chantier; ils vont regarder toutes les procédures de soudage; ils vont regarder si tous les soudeurs, ils sont qualifiés; ils vont regarder le revêtement, s'il est bien appliqué, s'il est bien vérifié.

970 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon, mais est-ce que vous y allez de façon aléatoire?

975

Mme ANNE-MARIE BOURASSA MOTA :

Oui, c'est de façon aléatoire, oui.

980

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

985

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Juste pour compléter ça, vous avez fait, vous avez produit un rapport d'audit final du Programme de gestion des situations d'urgence de TransCanada, en mars 2014. Donc, si vous venez de répondre que les audits se font de façon aléatoire, ce qui veut dire que suite à un audit en 2014, vous ne savez pas nécessairement quand sera le suivant. Il y a un suivi, mais pour ce qui est d'avoir un autre audit, il n'y a pas nécessairement un calendrier préétabli?

990

Mme ANNE-MARIE BOURASSA MOTA :

Pour ce qui est des inspections, c'est un peu plus aléatoire que les audits. Les audits sont, en moyenne, à chaque cinq ans; les compagnies se font auditer à chaque cinq ans. C'est ça notre but, en fait, qu'on essaie de viser.

995

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Merci.

1000

Mme ANNE-MARIE BOURASSA MOTA :

De rien.

1005

1010

PÉRIODE DE QUESTIONS
M. GUY TRENCIA

LE PRÉSIDENT :

Alors, il me fait plaisir d'appeler monsieur Guy Trencia, ici, dans la salle, et en même temps, monsieur Yves Mailhot, à Trois-Rivières, qui interviendra tout de suite après monsieur Trencia.

M. GUY TRENCIA :

Bonjour, Monsieur le président, Madame, Monsieur les commissaires, tout le monde. Je suis biologiste, retraité depuis trente-cinq (35) ans, avec expérience dans les cours d'eau, les inventaires de poissons, l'analyse, mais aussi l'inspection de projets sur le terrain, dans les cours d'eau.

Actuellement, je collabore avec Nature Québec pour l'analyse du projet de pipeline et, à ce titre, j'adhère à la réserve que ma participation ne doit pas être interprétée comme une caution, une approbation du processus actuel qui n'est pas tenu en vertu de l'article 31.1

Ma question : durant la phase de construction, spécifiquement, afin de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs du projet sur les cours d'eau, des fonctions importantes et très diversifiées, très vastes, de surveillance des travaux sont attribuées à des inspecteurs en environnement, selon les documents qui sont déposés. Les mesures d'atténuation sur le terrain reposent en grande partie sur ces personnes, les inspecteurs en environnement.

Selon la liste de leurs tâches inscrites dans les documents, on comprend que des connaissances diverses seraient requises en biologie, en hydrologie, en génie civil, en technique d'intervention en milieu naturel, ainsi qu'en identification des espèces animales et végétales, en particulier celles désignées ou préoccupantes – donc, on voit que c'est très vaste.

Donc, quelles seraient les qualifications, les formations exigées, et l'autorité dont disposeraient les inspecteurs en environnement pour garantir l'efficacité des mesures d'atténuation qui sont planifiées dans le projet?

LE PRÉSIDENT :

Merci pour cette excellente question. Monsieur Bergeron?

M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le président, je vais demander à monsieur Veilleux de s'approcher pour répondre à la question. Par contre, dans l'intérim, ce que j'aimerais ajouter, c'est qu'on a, au Québec aussi, des gens au ministère du Développement durable, de l'Environnement, Lutte aux changements climatiques qui font des inspections au chantier, donc on est aussi soumis, évidemment, à toute la réglementation et à ces inspections. Mais pendant que monsieur Veilleux s'installe, je voulais vous en faire part.

M. CLAUDE VEILLEUX :

Alors, bonsoir, Monsieur le président. Juste faire un petit point en arrière : c'est qu'avant de procéder à toute l'inspection, il y a beaucoup de documentation qui est colligée dans l'avant-projet. Donc, l'ensemble des cours d'eau, où on peut se rendre sur place suite à l'autorisation et l'approbation des propriétaires, fait l'objet d'inspection au terrain en tant que tel. Donc, ils sont caractérisés au niveau de l'habitat. On fait de la pêche aussi, que ce soit de la pêche électrique, de la pêche avec filet ou autre; il y a des fiches de cours d'eau pour chacun qui sont produites. Donc, ces fiches-là sont déjà disponibles dans vos documents et ont été déposées à l'Office national de l'énergie aussi.

Donc, quand l'inspecteur arrive sur place, il a déjà toute cette information-là entre les mains. Par exemple, s'il y a un niveau de sensibilité faible, moyen et élevé, qui est évalué dans le cadre des travaux, il le sait; s'il y a des périodes de restriction des activités aussi qui ont été établies, suite aux informations qui ont été recueillies au terrain dans l'avant-projet, il le sait aussi. Donc, c'est ces méthodes-là, en fait, c'est ces informations-là, au début, qui servent pour les inspecteurs qui sont sur place.

Il y a également sur place, par exemple, pour faire respecter l'ensemble les mesures d'atténuation, des inspecteurs qui vont appliquer les mesures d'atténuation, comme la répulsion des poissons. Donc, c'est-à-dire que ça, avant de procéder aux travaux, l'entrepreneur, avant qu'il ne procède aux travaux, il va y avoir une zone qui va être isolée, par exemple. Et cette zone-là isolée va faire l'objet de pêche, et les poissons vont être mis à l'extérieur de la zone de travail, parce qu'il va y avoir des barrages d'installés de chaque côté. Donc, madame McCarthy parlait tout à l'heure de travaux, de méthodes isolées, donc avant de procéder, on fait ce genre de travail-là aussi.

Donc, l'ensemble des mesures, par cours d'eau, sont déjà préétablies, et c'est ça que chacun des inspecteurs doit faire respecter lors de l'exécution des travaux.

1095

LE PRÉSIDENT :

1100

Ce que je comprends, en fait, peut-être que je comprends mal, vous, c'est un peu réductif, d'après ma compréhension, dans le sens que les inspecteurs seraient de simples techniciens, alors que ce que vous soulevez comme question, c'est que vous exigez, des inspecteurs, une formation multiple, hétérogène ou multidisciplinaire, et comment vous allez faire, comme promoteur, pour vous assurer que ces inspecteurs aient la formation multidisciplinaire que vous avez indiqué, est-ce que c'est bien ça?

1105

M. GUY TRENCA :

Tout à fait.

1110

M. CLAUDE VEILLEUX :

Bien, en fait, je n'ai pas dit que les inspecteurs, c'était des techniciens.

1115

LE PRÉSIDENT :

Non, vous ne l'avez pas dit.

1120

M. CLAUDE VEILLEUX :

D'accord.

1125

LE PRÉSIDENT :

Mais dans ce que j'ai compris, donc vous avez dit : « Il y a des fiches, il y a de ça, il s'agit juste de les appliquer », pour moi, c'est un peu une définition technique, mais peut-être que j'ai tort en la définissant comme ça.

1130

M. CLAUDE VEILLEUX :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Mais revenons à la question fondamentale de monsieur : comment vous allez vous assurer que les inspecteurs que vous voulez embaucher, qu'ils répondent aux critères de multidisciplinarité que vous avez indiqués?

1135

M. CLAUDE VEILLEUX :

1140

Oui, mais écoutez, notre firme à nous, à l'interne, on a déjà des spécialistes qui ont déjà fait de l'inspection depuis au moins une vingtaine d'années, donc c'est des gens qui ont déjà beaucoup d'expérience. On a des biologistes aussi qui sont disponibles, des techniciens de la faune qui sont des gens qui ont une grande expertise au niveau de l'évaluation des cours d'eau, au niveau de l'identification des espèces aussi.

1145

Vous savez, sur le projet, par exemple, on a récolté ou on a pêché quelque quarante mille (40 000) espèces de poissons tout le long des travaux, qui ont débuté entre 2013 et 2015. Donc, on a l'expertise, ici, au Québec, pour faire ce type de travaux là. Ce n'est pas juste non plus des biologistes qu'on a sur place, mais on peut avoir des ingénieurs agricoles, on peut avoir des agronomes, on peut avoir des gens en foresterie aussi. Donc, c'est une équipe multidisciplinaire qui fait partie de l'inspection environnementale.

1150

LE PRÉSIDENT :

Totalement différent de ce que monsieur a indiqué, dans le sens que vous avez une équipe multidisciplinaire et non pas des inspecteurs multidisciplinaires.

1155

M. CLAUDE VEILLEUX :

En fin de compte, il y en a qui ont plus d'expérience.

1160

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais non, ça va.

1165

M. CLAUDE VEILLEUX :

Mais, effectivement, ça peut être un mélange de multidisciplinarités et des spécialistes très pointus. Je vais donner un autre exemple aussi au niveau de l'inspection : l'archéologie aussi, qui est un domaine important, on a fait beaucoup d'inventaires aussi au terrain et on a des archéologues qui vont être là sur place, à des sites ponctuels, pour faire de l'inspection en archéologie. Donc, ça dépend vraiment de chacun des cas.

1170

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur. Merci, Monsieur.

1175

M. GUY TRENCA :

1180

Monsieur le président, en fait, c'est que si on réfère aux documents – là, je m'excuse d'insister –, c'est que l'inspecteur dont il est question, on en parle au singulier et non pas comme une équipe, puis il a un pouvoir, entre autres, d'arrêter les travaux. Donc, si on a une équipe multidisciplinaire, qui va être responsable de dire : « Bien, on prévoit une grue; on va interrompre les travaux parce qu'il y a un risque d'écoulement de sédiments; ou on a trouvé une espèce qui n'était pas dans nos inventaires, qui est rare, qui est sur la liste des espèces menacées »? Il faut qu'une personne, en tant qu'inspecteur ou représentant du concept environnement, puisse avoir cette autorité-là. Donc, peut-être que cette question-là pourrait être complétée maintenant?

1185

LE PRÉSIDENT :

1190

Je pense que vous avez, la réponse, vous l'avez eue. Manifestement, vous avez votre opinion et elle diverge de la leur, puis je pense que ce sont des éléments, ce sont presque des arguments que nous aimerions beaucoup recevoir, comme commission, dans le cadre d'un mémoire.

1195

M. GUY TRENCA :

Oui, je comprends très bien, sauf que peut-être une demande de précision de dire : qui, dans l'équipe, va avoir cette autorité-là parmi toutes les personnes qui vont se relayer pour faire la portion environnement pendant les contrôles, pendant la construction?

1200

LE PRÉSIDENT :

Ça ne sera pas votre question, ça sera la mienne. Donc, vous êtes limité à une question. Monsieur Veilleux?

1205

M. CLAUDE VEILLEUX :

En fin de compte, comment ça fonctionne au terrain, c'est qu'il y a un chef inspecteur technique, qui lui s'occupe des aspects techniques; il y a un chef inspecteur environnement qui lui s'occupe des équipes en environnement.

1210

Juste vous donner un exemple, dans un projet qui a été réalisé il n'y a pas très longtemps de ça, juste en inspection environnementale, on avait une quinzaine de personnes sur place, pour un projet d'environ deux cent quarante kilomètres (240 km).

1215 Donc, à chaque matin, il y a des gens qui parcourent le terrain pour voir 1) les conditions
du terrain, comment elles sont; est-ce que l'entrepreneur peut aller travailler? Si oui, de quelle
façon il doit le faire? Sinon, il peut y avoir arrêt complètement des travaux, et ça, ça se décide
directement le matin, suite à la visite des inspecteurs en environnement qui font le tour du
chantier.

1220 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que la décision est une décision partagée ou unique?

1225 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Bien, c'est une décision d'équipe. Vous avez des inspecteurs techniques, vous avez le chef
de chantier aussi, technique, qui est là, on rapporte l'information et il y a une décision qui est
prise à ce niveau-là. Ce n'est pas l'entrepreneur qui décide où et quand il va travailler.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci, Monsieur.

1235 **M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le président, j'aimerais aussi peut-être compléter la réponse, mais c'est à votre
discrétion.

1240 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Grandbois?

1245 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Je voulais juste, là, avant que monsieur Bergeron ait... mais je voulais juste demander au
ministère de l'Environnement de peut-être nous expliquer le rôle des inspecteurs du ministère de
l'Environnement qui est sûrement complémentaire à ce que les équipes du promoteur font dans
ce contexte-là, donc si vous pouviez nous expliquer?

1250 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui. Bien, en fait, dans les projets assujettis, dont c'est la prétention du gouvernement de
croire, dans le cas de TransCanada, Oléoduc Énergie Est, bien sûr, mais dans les projets qui

1255 sont assujettis, comme dans les projets qui sont juste... qui requièrent une autorisation en vertu
de l'article 22, les inspecteurs vont avoir un programme de surveillance des travaux qui va être
1260 élaboré avec une équipe multidisciplinaire. Ils vont pouvoir être accompagnés avec des experts
dans tous les domaines, en fait, et les inspections vont être bâties sur les enjeux majeurs de
chaque section, disons, dans le cas d'un pipeline, où mettons des traversées de cours d'eau, les
endroits stratégiques où il y aura effectivement de l'inspection et de la surveillance des travaux à
effectuer.

Donc, ça va être élaboré avec toute l'équipe, à partir des données du projet et de l'analyse
du ministère.

1265 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Merci.

1270 _____
M. YVES MAILHOT

LE PRÉSIDENT :

1275 Merci, Monsieur Trencia. Donc, maintenant, monsieur Mailhot, et j'appellerais monsieur
Yves Mailhot.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1280 Monsieur Bergeron qui voulait parler.

LE PRÉSIDENT :

1285 Et j'appellerais aussi madame Marie Durand, ici, à Lévis. Monsieur Bergeron, vous vouliez
ajouter quelque chose?

M. LOUIS BERGERON :

1290 Je voulais vous donner une information complémentaire, Monsieur le président, parce que
comme le tracé est à soixante-quinze pour cent (75 %) en zone agricole, dans les projets
précédents, et là, je pense, par exemple, à pipeline Saint-Laurent, il y a une habitude qui a été
créée, c'est qu'avec l'Union des producteurs agricoles, on a des représentants de l'Union des
producteurs au chantier, qui sont sur le terrain tous les jours, et la décision dont monsieur Veilleux

1295 parlait tout à l'heure, à savoir si on ferme le chantier ou non, comme c'est souvent en zone agricole, les travaux, l'UPA et le représentant de l'UPA participent activement à la décision. Donc, ça, c'est aussi, si vous voulez, un...

LE PRÉSIDENT :

1300 Vous avez signé une entente avec l'UPA?

M. LOUIS BERGERON :

1305 Nous n'avons pas d'entente actuellement avec l'UPA; par contre, je vous dis qu'ils insistent fortement pour que ce soit, ça fasse partie de l'entente. Donc, c'est clair pour nous, avec l'habitude qui a été créée, le précédent qui a été créé et, je vous dirais, le succès qui a été obtenu, qu'on veut faire la même chose, parce que c'est important pour nous d'avoir accès à leurs experts, puis aussi à leur approbation dans la façon d'effectuer les travaux.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Bergeron. Alors, Monsieur Mailhot, à vous la question. Monsieur Yves Mailhot, à Trois-Rivières, oui?

1315 **M. YVES MAILHOT :**

Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1320 Oui, bonsoir.

M. YVES MAILHOT :

1325 Madame Grandbois, Monsieur Grenier (sic) aussi. Je suis de retour ce soir devant vous parce que je n'ai pas eu une réponse à la question que j'ai présentée hier, suite à la consultation du document que le responsable de TransCanada m'a indiqué, le document PR8.3.14. Je l'ai consulté aujourd'hui, et je n'ai pas eu réponse à ma question, parce que c'est un document technique sur la sélection des emplacements des vannes de sectionnement.

1330 Moi, ce qui m'intéresse, ce qui m'intéressait dans ma question, c'est l'impact d'un déversement, mais pas nécessairement à quel endroit on peut trouver un déversement de cinq mille (5 000), dix mille (10 000), quinze mille (15 000) ou vingt mille (20 000) barils, ou le pire ou

1335 le moins pire, dans le fond. En fait, ma question portait sur l'exclusion du fleuve Saint-Laurent, de
ses milieux aquatiques, des ressources aquatiques et des exploitations et sur l'impact qu'un
déversement peut avoir sur ces caractéristiques-là.

1340 Monsieur le président, je suis aussi un biologiste à la retraite qui a une trentaine d'années
d'expérience dans le fleuve Saint-Laurent et des rivières qui s'y jettent. J'ai consulté à peu près
mille cinq cents (1 500) pages des trente mille (30 000) pages de TransCanada concernant le
poisson, l'habitat des poissons au Québec, tous les sujets pour préparer ma question, pour
préparer un mémoire, aussi, et je n'ai pas trouvé, dans ce document-là, des descriptions des
ressources, des habitats et des exploitations, comme on retrouve habituellement dans une étude
d'impact.

1345 Je n'ai pas trouvé non plus d'évaluations des impacts possibles sur ces ressources et
exploitations-là, sur la pêche sportive, la pêche commerciale, par exemple. Mais on trouve plutôt
des documents qui ont été présentés par TransCanada, à leur façon, tandis qu'une étude
d'impact contient plutôt des documents qui sont produits suite à une demande, à une directive
1350 exprimée par un ministre.

J'ai lu ces documents-là en mon personnel et aussi à titre d'expert pour Nature Québec,
Monsieur le président, et puis, à ce titre-là, je suis aussi en accord avec la réserve exprimée par
monsieur Christian Simard, à Lévis, le premier jour : on n'a malheureusement pas des
1355 documents qui ressemblent à une étude d'impact.

J'aimerais répéter ma question, ma simple question, et je souhaite aussi pouvoir juger
avec vous ensuite, à savoir avant de partir, si j'ai eu une réponse satisfaisante.

1360 Ma question très simple, c'est : comment TransCanada peut-elle justifier l'exclusion du
fleuve Saint-Laurent à l'extérieur d'une zone, la ZER, une zone d'étude régionale, par exemple, à
supposer qu'un pipeline passe à moins de quinze kilomètres (15 km) du fleuve? La ZER ne
concerne que, par exemple, les trois ou les quatre ou les cinq kilomètres entre le pipeline et le
fleuve. Donc, virtuellement, il n'y a pas de documents, il n'y a pas d'écrits qui présentent les
1365 impacts qu'aurait un ou des déversements dans le fleuve Saint-Laurent.

Donc, ma question très, très simple : pourquoi, comment TransCanada peut-elle justifier
d'arrêter à l'embouchure d'une rivière la zone d'étude régionale si la distance entre le pipeline et
l'embouchure est, par exemple, cinq kilomètres (5 km)?
1370

LE PRÉSIDENT :

1375

Monsieur Bergeron? En fait, Monsieur Mailhot, je vous en veux un peu, parce que c'était une de nos questions que nous avons préparée. Alors, Monsieur Bergeron?

M. LOUIS BERGERON :

1380

Monsieur le président, je vais demander à monsieur Veilleux de répondre à la question.

M. CLAUDE VEILLEUX :

1385

En fin de compte, on va vous montrer une carte à l'écran, là, qui va apparaître, là, qui fait partie de l'étude; toute l'information a été colligée. La première chose qu'on fait lorsqu'on part une étude semblable, qui est une étude d'impact, en fin de compte, en termes québécois, je dirais, c'est qu'on fait une demande d'information; on collige l'ensemble des informations qui sont disponibles sur le territoire. Donc, ce que vous voyez à l'écran, c'est justement ce qu'on peut voir au niveau, par exemple, des zones d'occurrence, O.K.?

1390

On a aussi récolté toutes les données historiques. Si on regarde les tableaux au niveau des cours d'eau, on pourra vous trouver la pièce, par exemple, on a aussi tenu compte pas seulement des résultats, des pêches qu'on a faites dans le cadre du projet, mais des données historiques. On a colligé toute l'information existante au niveau des milieux humides, au niveau de la faune, de la flore, et tout ça a été cartographié et s'en est tenu compte dans le cadre du développement du projet.

1395

Et en plus de ça, on est allé au terrain pour valider ces informations-là; il y a eu des survols, aussi, héliportés, en hélicoptère, qui ont été faits pour valider cette information-là.

1400

Donc, l'ensemble des données qui était disponible a été colligé auprès des divers ministères au Québec, aussi. Par exemple, on a fait venir de l'information au niveau du CDPNQ, les espèces à statut; est-ce qu'il y en a sur le territoire? À quel endroit elles sont localisées?

1405

On a fait aussi des inventaires spécifiques à propos de chacune de ces composantes-là, autant au niveau du poisson, des espèces à statut particulier de la faune, de la flore, des oiseaux, de l'herpétofaune, tout ça, ça a été fait et ça a été colligé dans des rapports de données techniques. Pour chaque composante, on a produit un rapport de données techniques, qui fait l'inventaire de tout ce qui a été répertorié sur le tracé. Donc, tout ça fait en sorte que ça nous aide à planifier des mesures d'atténuation qui vont être appliquées pendant le cadre du projet et de la construction.

1410

LE PRÉSIDENT :

1415

Monsieur Mailhot, vous me corrigerez, là, mais au fond, je crois comprendre, Monsieur Mailhot, c'est que vous soulevez quelque chose de plus en amont, c'est-à-dire quelles sont les raisons pour lesquelles la délimitation de la zone d'étude régionale a été si restreinte. Est-ce que je me trompe, Monsieur Mailhot, c'est une mauvaise interprétation?

1420

M. YVES MAILHOT :

1425

Non, c'est une très bonne interprétation, parce que si le quinze kilomètres (15 km) était respecté partout, le passage de la rivière Saint-Anne ou de la rivière Batiscan, par exemple, il y aurait une zone de dix kilomètres (10 km) dans le fleuve dans laquelle on pourrait, on devrait décrire les impacts qui vont se passer. Mais on ne trouve jamais cette information-là.

1430

Et je voudrais répondre au monsieur qui m'a répondu, qui vient de parler, plutôt : j'ai vu en nulle part une description, dans l'ensemble des documents techniques, les caractéristiques des exploitations de ces ressources — des poissons, par exemple. Quel est le développement de la pêche sportive, de la pêche commerciale, à quel endroit ça se passe et où il y aurait un impact s'il y avait un déversement à tel ou tel endroit? J'aimerais qu'on me précise une référence dans laquelle il y aurait ça, parce que je ne les ai pas vues.

1435

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron?

1440

M. LOUIS BERGERON :

Monsieur Veilleux va poursuivre.

1445

M. CLAUDE VEILLEUX :

On peut projeter peut-être un tableau à l'écran. On parle de la partie D dans le document qui concerne le Québec, la section 6, le tableau 6.4, où on voit le type de pêche et les espèces qui ont été répertoriées, les quantités pêchées, par exemple, en 2008. Donc ça, ça a été fait au niveau de la pêche commerciale. Si on descend un petit peu plus bas, on va voir au niveau de la pêche récréative et au niveau aussi des espèces communes, tout est dans l'étude.

1450

Il s'agit vraiment d'aller voir chacun des documents et, à ce moment-là, on va pouvoir s'apercevoir, par exemple, que pour les différentes espèces en péril aussi, comme on peut le voir

à l'écran, il y a des descriptions qui ont été faites. Donc, la description est dans l'étude en tant que telle.

1455

LE PRÉSIDENT :

En fait, c'est ce que je souhaiterais, parce que vous avez – je ne sais pas à quelle séance, Monsieur Mailhot, vous avez participé –, mais la référence qui y a été fournie a été une référence pas tout à fait appropriée. Donc, si vous pouvez également fournir, un peu plus tard en soirée, les références exactes pour que monsieur Mailhot puisse y référer de façon attentive.

1460

Alors, merci, Monsieur Mailhot.

1465

M. YVES MAILHOT :

J'aimerais faire une dernière réaction : ce qui m'intéresse, ce n'est pas une compilation de la quantité de tonnes de poissons pêchée commercialement, mais c'est où ça se fait? Combien de personnes ça implique? Combien de personnes vivent de cette activité-là? Je n'ai pas trouvé ça dans les documents.

1470

LE PRÉSIDENT :

J'ai demandé au promoteur de vous fournir les pages. Si ces informations-là n'existent pas, évidemment, je suis convaincu que vous allez nous le signifier dans votre mémoire.

1475

M. YVES MAILHOT :

Faites-moi confiance, merci.

1480

MME MARIE DURAND

1485

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Actuellement, madame Marie Durand, ici, et j'appellerai également, à Laval, monsieur Pierre Dumont.

1490

Mme MARIE DURAND :

1495 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1500 Bonsoir, Madame.

Mme MARIE DURAND :

1505 J'aimerais juste signaler au départ que je trouve regrettable que ce BAPE soit aux frais du Québec, et vous signifier que le mouvement citoyen, auquel j'appartiens, et moi ne sommes pas d'accord avec le fait que le Québec se positionne devant l'Office national de l'énergie, comme n'importe quel participant, au lieu d'exercer pleinement ses pouvoirs.

1510 Nous trouvons aussi regrettable que n'ait pas été suspendue la procédure du BAPE, le temps de permettre au Tribunal de statuer sur les obligations de TransCanada. Mais voilà, je suis là quand même.

 J'avais apporté une petite diapo, je ne sais pas si c'est possible de la mettre?

LE PRÉSIDENT :

1515 Ah, Madame Durand, madame Poliquin n'a pas eu le temps. Est-ce que vous préférez que je vous rappelle ou vous voulez quand même procéder.

Mme MARIE DURAND :

1520 Bien, ça aurait été plus agréable, plus intéressant, mais je vais quand même procéder, je ne veux pas retarder le processus.

1525 Vous savez qu'un séisme, le risque d'un séisme — je vais vous citer, en fait, la Chambre de l'assurance de dommages, qui a pour missions d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres, et elle s'occupe de quatorze mille cinq cents (14 500) agents et courtiers en assurances de dommages et d'experts en sinistres. Elle dit qu'elle encadre aussi de façon préventive et discipline la pratique, enfin.

1530 La Chambre de l'assurance de dommages, sur son site web, j'ai trouvé un article qui parle d'un risque d'un séisme d'une magnitude de sept point un (7,1), que ce risque-là touche la province de Québec dans les cinquante (50) prochaines années : c'est un risque qu'il considère

comme modéré – entre parenthèses – (de l'ordre de cinq pour cent (5 %) à quinze pour cent (15 %), mais bien réel. Et je cite :

1535

« Le risque qu'un séisme de magnitude 6 survienne est plus grand et pourrait quand même causer bien des dommages si l'épicentre se situait près d'une zone urbaine. »

1540

C'est Maurice Lamontagne qui commentait, il est sismologue à la Commission géologique du Canada.

1545

Alors, si on parle de notion de risque, j'ai fait des petites recherches, là, vous excuserez que je ne suis pas une spécialiste en la matière, je suis allée sur Wikipédia. Alors, le premier risque de cinq à quinze pour cent (5-15 %) à sept point un (7,1), on l'estime un risque très fort, qui peut provoquer des dommages sévères dans des vastes zones; tous les édifices sont touchés près du centre.

1550

Et le risque, le deuxième risque peut-être encore plus probable est de six point un (6,1), qui est dans la catégorie risque fort, peut provoquer des dommages sérieux sur plusieurs dizaines de kilomètres; seuls les édifices adaptés résistent près du centre. Mais je n'ai pas plus d'information.

1555

Alors, voici ma question à TransCanada, si vous permettez : jusqu'à une magnitude de combien à l'échelle de Richter votre pipeline pourrait résister lors d'un tremblement de terre? Et j'ai une sous-question, est-ce que je la pose maintenant?

LE PRÉSIDENT :

Il n'y aura pas de sous-question, Madame.

1560

Mme MARIE DURAND :

Non?

1565

LE PRÉSIDENT :

Non. Mais j'ajouterai, j'aimerais ajouter : dans des zones sensibles ou dans des zones les plus sensibles.

1570

M. LOUIS BERGERON :

Je vais demander à monsieur St-Laurent de répondre.

M. BRUNO ST-LAURENT :

1575 Monsieur le président, il n'y a pas vraiment de chiffres. Ce qu'on fait, c'est qu'on s'assure,
en fonction, bon, premièrement, il y a la norme Z662 qui, dans un des articles, impose ou
demande au promoteur de considérer tous les risques associés à quoi que ce soit : vibrations au-
dessous d'une route, tremblements de terre, et cetera, et donc, c'est pris en compte. Donc, les
1580 zones sismiques connues au Québec sont considérées et la conception est faite en
conséquence.

Donc, à titre d'exemple, il y a quand même, ici, au Québec, des projets, des pipelines qui
existent depuis les années 57 et il y a eu des tremblements de terre, on en a répertoriés, si je
regarde juste depuis les années 95...

1585

LE PRÉSIDENT :

À quelle magnitude?

1590

M. BRUNO ST-LAURENT :

Le plus gros?

LE PRÉSIDENT :

1595

Le plus fort?

M. BRUNO ST-LAURENT :

1600

Depuis 80... c'était 95, on a eu, le plus fort était de cinq point cinq (5,5), ou il y en a eu
justement un de cinq point quatre (5,4) dans la région de Charlevoix, et je vais vous dire laquelle
année, là, en 2005.

LE PRÉSIDENT :

1605

Ça va.

M. BRUNO ST-LAURENT :

1610

Donc, par la suite, il n'y a aucun pipeline qui a eu des problématiques. On regarde le tunnel
sous le fleuve, donc Charlevoix, il y en a eu un dans la région de Québec également, à peu près
de la même magnitude, et il n'y a eu aucun dommage aux installations.

LE PRÉSIDENT :

1615

Peut-être que je demanderais l'intervention du porte-parole de la CSA; est-ce que le respect d'une norme comme celle-ci assure une résistance à un séisme d'une magnitude de six point un (6,1) ou sept point un (7,1)? You can answer in English.

Mrs. SUSAN OH :

Yes. It does not, it doesn't go into the specifics it just... sorry, the Z662 standard does say that it needs to consider earthquakes, but it does not go into specifics in terms of saying, you know, it has to exceed a limit or whatnot. So it says to consider it, but there are no specific details.

Ça ne répond pas à ça, ça ne parle pas des points spécifiques – je suis désolée –, mais la norme Z662 dit que ça doit considérer les tremblements de terre, mais ça ne traite pas des points spécifiques en termes de dire que ça doit excéder ou ça ne peut excéder une limite, et cetera. Donc, ça doit le considérer, mais il n'y a pas d'éléments spécifiques, de détail là-dessus.

1620

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous ne pouvez pas nous assurer que la norme Z662 peut amener une résistance du pipeline, non?

Mrs. SUSAN OH :

So, no, it cannot guarantee it, the Z662 provides minimum requirements; it does include criteria and requirements on design, but, I mean, it's the minimum requirements written by experts, CSA staff facilitate the process. There is also guidance as well as minimum requirements within the standard itself, but, I mean, at the end of the day, the standard is a voluntary document and it's really up to the regulators to use it and reference it, which gives it force of law.

Non, ça ne peut pas le garantir, mais la norme Z662 prévoit qu'il y a des exigences minimales, incluant des critères et des exigences relativement au design, à la conceptualisation, mais ce sont des exigences minimales écrites par des experts. Le personnel du CSA va faciliter le processus et, également, délivre des directives par rapport aux exigences minimales, dans la norme elle-même. Mais au final, la norme, c'est un document volontaire et c'est aux autorités de réglementation d'utiliser ça pour référence, ce qui lui donne une force de loi.

1625

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1630 Très bien, merci. Je vais rediriger la question à l'Office national de l'énergie. Donc, l'office
demande d'utiliser cette norme-là dans la conception des pipelines, donc la réponse qu'on a,
c'est que lorsqu'on est dans une zone sensible, donc il faut que la conception tienne compte des
risques sismiques dans des régions plus sensibles.

1635 On parlait, donc madame parlait de la région de Kamouraska, qui est face à la région de
Charlevoix. Dans un cas particulier comme ça, donc on peut penser aussi qu'il peut y avoir des
zones à risque de forts tremblements de terre aussi dans les Rocheuses puis dans la Cordillère
du Pacifique. Donc, est-ce que dans des situations comme ça, c'est quoi la réaction de l'ONÉ
lorsqu'on est dans une zone sensible, est-ce que l'ONÉ exige une évaluation par un expert?

1640 **M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :**

Comme je l'ai mentionné dans ma présentation, les événements sismiques sont un danger
potentiel, on parlait d'événements géotechniques, et puis, lorsque l'audience va débiter, la
compagnie est tenue de considérer des mesures de contrôles et de considérer ces risques-là.

1645 Le panel qui va présider les audiences pourra faire appel à des experts et avoir des avis, et
si jamais les normes ne sont pas assez sévères, le panel pourrait, dans son rapport de
recommandations au ministre, y aller de conditions rigoureuses, spécifiques pour être certain que
la sécurité des personnes, mais aussi la protection de l'environnement est assurée.

1650 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, qui pourrait aller au-delà de la norme.

1655 **M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :**

Oui, on pourrait aller au-delà de la norme.

1660 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1665 Si je peux me permettre, on a quelqu'un du ministère des Transports. Je serais curieuse
peut-être de savoir de la part du ministère des Transports, on a beaucoup de projets finalement

1670 qui sont construits, puis qui sont du ressort du ministère des Transports, notamment les ponts, et puis je ne suis vraiment pas une... ce n'est pas mon domaine, mais on sait, par exemple, que le pont de l'île d'Orléans, qui est tout près, le pont actuel va être démolé parce qu'il ne résisterait pas, théoriquement, à un tremblement de terre d'une magnitude X.

1675 Alors, au ministère des Transports, est-ce que vous avez une balise qui fait que les projets, comme par exemple les ponts, qui sont sous votre responsabilité, doivent résister à un tremblement de terre de niveau X, donc?

M. NORMAND TREMBLAY :

Bon, bien sûr, je ne suis pas un ingénieur en structure.

1680 **LE PRÉSIDENT :**

Votre nom, s'il vous plaît?

M. NORMAND TREMBLAY :

1685 Normand Tremblay. Je ne suis pas un ingénieur en structure, mais, bien sûr, au niveau de la conception des ouvrages d'art, le ministère, bien sûr, suit les normes canadiennes, la norme, en l'occurrence, de mémoire, c'est la S6, là, j'oublie le libellé de la norme, là, mais c'est clair que l'événement sismique est considéré dans la conception de l'ouvrage d'art.

1690 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

1695 Considéré, ça, on comprend ça, puis on comprend que c'est la même chose dans le cas des pipelines, mais est-ce qu'il y a un quantitatif qui est attaché à votre « considéré »? Est-ce que dans votre cas aussi, c'est seulement considéré, mais sans qu'il n'y ait de normes spécifiques, là, quantifiées quant au niveau de tremblements de terre auxquels l'ouvrage va résister? Si vous n'avez pas la réponse, vous pourrez nous revenir, mais...

M. NORMAND TREMBLAY :

1700 Je vais vous revenir avec une réponse plus précise, mais c'est clair qu'au niveau de quantifier la sollicitation comme telle, c'est prévu à l'intérieur de la norme. Mais je vais vous revenir avec comment les ingénieurs en structure au ministère des Transports abordent la question des séismes au niveau de la conception d'un ouvrage d'art.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Merci.

1710

M. LOUIS BERGERON :

Si vous permettez, on aurait peut-être un complément de réponse. Je demanderais à madame McCarthy, puis je compléterai par la suite.

1715

Mme NADIA McCARTHY :

Oui. Donc, j'aimerais préciser aussi qu'on a fait une étude des géorisques et des risques hydrotechniques tout le long du tracé, et on n'a pas identifié, il n'y a aucune faille active le long du tracé de l'oléoduc. Aussi, l'acier et les matériaux qu'on utilise sont très résistants, comme monsieur St-Laurent l'a mentionné, et peuvent résister à un tremblement de terre. En effet, il n'y a aucun pipeline d'un diamètre de plus de vingt-quatre pouces (24 po) qui a eu un bris à cause d'un tremblement de terre, en Amérique du Nord.

1720

1725

LE PRÉSIDENT :

Et dans le monde?

Mme NADIA McCARTHY :

1730

Dans le monde, je ne connais pas la statistique, là, mais je sais que pour l'Amérique du Nord, il n'y a aucun cas où un tremblement de terre a causé une rupture d'un pipeline, en Amérique du Nord.

1735

La troisième chose, c'est qu'on fait une supervision des tremblements de terre. Donc, à partir de la salle de contrôle et nos équipes d'intégrité, on supervise s'il y a des tremblements de terre et si en effet il y en a un, on fait une inspection des installations et de l'oléoduc près de l'épicentre d'un tremblement de terre, pour vérifier qu'il n'y a aucun dommage aux installations.

1740

M. LOUIS BERGERON :

Pour compléter, simplement pour vous dire, bien, il y a trois cents kilomètres (300 km) d'oléoducs en Amérique du Nord, et c'est sûr qu'il y en a dans des zones sismiques beaucoup plus intenses, par exemple, la Californie. Donc, les codes permettent de faire la conception en fonction de tout ça.

1745

1750 Je vous dirais que la malléabilité du tuyau est certainement un atout, et pour ceux qui se rappellent le déluge du Saguenay de 1996, on avait, ce n'est pas un tremblement de terre, mais on avait du terrain qui avait été emporté et, pour ceux qui se souviennent, il y avait un tuyau qui était suspendu, qui était un gazoduc qui avait résisté. Donc, ce sont des structures qui peuvent supporter des situations assez exceptionnelles.

LE PRÉSIDENT :

1755 Merci, Monsieur Bergeron. Merci, Madame Durand.

Mme MARIE DURAND :

1760 Est-ce que je peux juste ajouter? Dans l'article auquel je réfère, on parle de l'Ouest du Québec et Charlevoix, Kamouraska, qui ont d'ailleurs connu des séismes destructeurs – monsieur Lamontagne rappelait ça –, le plus fort aura été celui de 1663, dans Charlevoix, qui aurait atteint la magnitude de sept (7) sur l'échelle de Richter.

LE PRÉSIDENT :

1765 Mais vous pouvez déposer le document, si vous le souhaitez, à la commission.

Mme MARIE DURAND :

1770 Oui, bien, ça me ferait plaisir. Puis avec même la magnitude de cinq (5), on a des glissements de terrain, et ça fait partie de la question aussi.

LE PRÉSIDENT :

1775 Merci, Madame.

Mme MARIE DURAND :

1780 Merci.

M. PIERRE DUMONT

LE PRÉSIDENT :

1790

Donc, Monsieur Dumont, à Laval?

M. PIERRE DUMONT :

1795

Oui. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1800

Bonsoir, Monsieur.

M. PIERRE DUMONT :

1805

Madame, messieurs. Je voudrais juste faire savoir à la commission qu'en cumulant l'expérience de mes deux collègues précédents et de moi-même, la commission bénéficie d'un siècle d'expertise sur le fleuve Saint-Laurent, et que mes collègues ont raison de dire que c'est un élément négligé de l'ensemble des documents déposés par TransCanada. On peut imaginer, par exemple, que selon TransCanada, une fuite dans le tuyau qui va traverser la rivière des Outaouais n'aurait aucune influence sur le fleuve Saint-Laurent : ça semble difficile de l'admettre.

1810

On va parler de traverse de cours d'eau – c'est le thème de la soirée – et j'ai une question, je pense claire sur la chose. Vous le savez, un groupe de recherche de Polytechnique a déposé, en décembre dernier, un document qui fait état, un document d'expertise qui fait état de préoccupations sur la traverse des cours d'eau dits importants sur les huit cent soixante (860) qui sont projetés pour une traverse et ce document-là identifie, je pense clairement, que la grande majorité des quelque vingt (20) et quelques cours d'eau qui sont visés par leur étude présentent des caractéristiques géotechniques qui pourraient compromettre la sécurité du pipeline et pour lesquelles la technique de forage proposée pour leur franchissement présente des risques.

1815

1820

Ce que je comprends du document de Polytechnique, c'est que pour toutes sortes de raisons (socle rocheux, difficultés de guidage, gonflement de l'argile, effondrements de puits de forage, perte de fluide, risque élevé de glissements de terrain), le groupe de Polytechnique suggère d'aller au-delà de ce qui est proposé comme recherche d'information, recherche de solutions et analyse, par rapport à ce que TransCanada a déposé.

1825

1830 Donc, considérant les contraintes et objections soulevées par des experts indépendants, comment TransCanada entend-il être en mesure de procéder à l'installation et d'assurer l'exploitation de l'oléoduc en travers de tous ces cours d'eau, dans des conditions hautement sécuritaires et pendant toute la période d'utilisation de ces installations? Ce que je comprends, c'est qu'on en n'est pas à cette étape-là dans l'oléoduc.

LE PRÉSIDENT :

1835 Si vous permettez, puisqu'on a un des auteurs de l'École Polytechnique présent avec nous, je vais lui demander de prendre, dans ses termes, les précautions auxquelles vous faites référence, pour les exposer, dans un premier temps.

M. MUSANDJI FUAMBA :

1840 Oui, merci, Monsieur le président. De manière générale, ce que le rapport dit, c'est que le forage, la technique proposée par TransCanada pour les traverses qui ont été documentées au Québec — évidemment, il y en a une trentaine, si mes souvenirs sont bons —, il faudrait aller plus loin que juste regarder ces techniques-là, tout simplement parce qu'il y a, dans la plupart d'ailleurs des documents que nous avons consultés, il y a un manque d'information. Donc, il
1845 faudrait faire encore plus d'essais, aller chercher plus d'information et regarder d'autres techniques pour s'assurer que les techniques qu'on utilise sont réellement faisables. Et dans notre étude, vous allez voir aussi qu'on a utilisé une méthode à multicritère qui permet justement de regarder les techniques, de leur accorder une importance ou un poids et de regarder également comment est-ce que ces techniques-là peuvent être mises en place, que seulement
1850 regarder les techniques et puis faire le choix.

1855 Donc, en résumé, c'est ce que, évidemment, ce qui est dit. Donc, ce que dit le rapport, c'est d'aller plus loin dans l'échantillonnage, dans les essais et regarder la faisabilité de ces techniques-là.

LE PRÉSIDENT :

1860 Donc, vous estimez que l'étude réalisée jusqu'à maintenant, elle n'est pas totalement fiable.

M. MUSANDJI FUAMBA :

1865 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, Monsieur Bergeron?

1870

M. LOUIS BERGERON :

Alors, je cède la parole à madame McCarthy.

Mme NADIA McCARTHY :

1875

Oui, merci. Monsieur le président, donc pour le rapport de la Polytechnique, on a regardé le document de près.

LE PRÉSIDENT :

1880

Attendons-nous, ce n'est pas, je ne voudrais pas que ce soit un débat d'experts, mais vous vous adressez à moi.

Mme NADIA McCARTHY :

1885

Ah, non, non, non, pas du tout. D'accord. On a observé qu'il y a certains documents qu'on a déposés après – pardon, le document de la Polytechnique est daté du mois de décembre 2015 –, il y a certains documents que nous avons déposés au mois de septembre et en décembre qui n'ont pas fait partie de l'étude, et justement, ces documents-là démontrent qu'on a fait une étude plus poussée pour certains cours d'eau.

1890

En effet, l'étude pour la plupart des cours d'eau, donc de la vingtaine, il y a un tableau 6 qui y réfère, la plupart d'eux, la méthode qu'il recommande est la même que celle que nous avons choisie pour le franchissement du cours d'eau. Donc, les conclusions sont très semblables aux conclusions que nous avons faites avec nos études.

1895

Un autre aspect important est qu'il y a certains rapports où nous avons fait des études géotechniques qui nous ont permis de déterminer qu'un forage dirigé ou un forage directionnel horizontal, par exemple, n'est pas faisable à certains endroits, et ces rapports-là n'ont pas été déposés à l'Office parce que, justement, ils indiquaient que ce ne serait pas possible pour cet endroit, donc on procéderait avec une autre méthode, soit un forage horizontal ou un franchissement à sec ou en pleine eau.

1900

Donc, c'est peut-être qu'ils n'ont pas toutes les informations nécessaires où nous avons fait des études plus poussées.

1905

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Germain?

1910

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Par exemple, dans l'étude de Polytechnique, on parlait notamment pour s'assurer de l'épaisseur de recouvrement minimal par rapport au fond de la rivière et la présence du haut de la conduite, vous mentionnez, vous, un point deux mètre (1,2 m), la Polytechnique allait dans le sens que le strict minimum devrait être deux mètres (2 m); est-ce que ce sont des conclusions que vous êtes prêts à accepter, par exemple?

1915

Mme NADIA McCARTHY :

Donc, nos plans pour ces cours d'eau, la plupart des cours d'eau qui sont identifiés dans le rapport de la Polytechnique, nous planifions les traverser par forage directionnel horizontal; et dans ces cas-là, on est à plus que dix-huit mètres (18 m) sous le lit de la rivière. Par exemple, il y en a deux exemples où on planifie un forage horizontal : la Grande Rivière et la rivière du Loup. Dans notre conception préliminaire, des dessins qu'on a déposés à l'Office et aussi au BAPE démontrent qu'on est à un minimum de deux mètres (2 m) déjà dans notre conception préliminaire. Donc, je dirais que, pour la plupart des cours d'eau qu'ils ont étudiés, on est sur la même page.

1920

1925

M. LOUIS BERGERON :

En fait, si je peux conclure, je vous dirais qu'on est en accord avec la vaste majorité des recommandations; ils recommandaient de faire plus d'analyses, ce que nous avons fait. Donc, la configuration ou la conception à l'heure où on se parle, avec les dernières informations, est tout à fait en ligne avec les recommandations de Polytechnique.

1930

1935

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Tout à l'heure, vous aviez mentionné la rivière des Outaouais. Le problème exact, là, dans l'expertise qui a été émise, c'est quoi le problème exact qui est rencontré puis qui fait que les différents endroits où vous avez essayé, est-ce que c'est toujours le même problème que vous rencontrez pour la rivière des Outaouais? Le problème exact qui fait que les experts ne peuvent recommander la réussite du forage directionnel?

1940

1945

Mme NADIA McCARTHY :

1950 Donc, pour la rivière des Outaouais, l'endroit, là où j'ai montré dans ma présentation, l'endroit où nous avons soumis notre rapport de faisabilité qui indiquait justement que le forage directionnel horizontal ne serait pas faisable, ça, c'est en raison du socle rocheux, donc de la géologie ou des conditions souterraines, géotechniques qui ne sont pas propices à la méthode d'un forage directionnel horizontal à cet endroit.

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1955 C'est vraiment le roc, ce n'est pas dans les sédiments.

Mme NADIA McCARTHY :

1960 C'est ça.

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1965 C'est vraiment dans le roc.

Mme NADIA McCARTHY :

C'est le roc.

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1970 O.K C'est ça que je voulais vérifier. Je vous remercie.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1975 Juste revenir rapidement sur la recommandation qu'on a mentionnée, de Polytechnique, qui était, pour les traversées dans les cours d'eau, là, d'avoir plus que un point cinq mètre (1,5 m), d'avoir, disons, deux mètres (2 m), vous avez mentionné qu'avec les derniers travaux, dans la plupart des cas, vous étiez à deux mètres (2 m) ou plus, est-ce que ça sera, disons, une norme de votre part d'avoir toujours deux mètres (2 m) au moins ou s'il pourra quand même avoir des cas où ça sera aussi peu qu'un mètre et demi (1,5 m)?

1980

1985

Mme NADIA McCARTHY :

1990 Monsieur le président, Madame la commissaire, donc je veux aussi préciser qu'on parle des importants cours d'eau qu'ils ont identifiés; quand c'est un cours d'eau intermittent, éphémère, on va respecter le un virgule cinq mètre (1,5 m) minimum pour le franchissement de cours d'eau.

1995 Je veux aussi préciser que pour tous les cours d'eau tout le long du tracé, on a fait des études de risques hydrotechniques pour identifier s'il y a des risques d'affouillement ou d'érosion, et ceux-ci font partie de nos décisions. Donc, à la conception détaillée, nous allons utiliser ces informations pour vraiment déterminer la profondeur nécessaire ou la profondeur requise pour assurer la sécurité du pipeline sous ce cours d'eau.

2000 Donc, quand on dit que c'est un minimum de un virgule cinq (1,5) ou un minimum de deux mètres (2 m), ou environ dix-huit mètres (18 m) sous le lit de la rivière, ça, ça fait partie de nos études des données qu'on a pour déterminer la façon la plus sécuritaire de franchir le cours d'eau et d'avoir une installation sous le cours d'eau.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2005 Si je peux me permettre un autre tour? Je comprends que dans le cas des ruisseaux intermittents, vraiment des, disons des cours d'eau très, très, très modestes, on peut penser peut-être que dans ce cas-là le un point cinq mètre (1,5 m) est tout à fait adéquat, mais on a quand même un assez bon nombre de ruisseaux qui ne sont pas les ruisseaux majeurs, là, ou enfin, je ne suis plus trop sûre de la terminologie, de plus de vingt mètres (20 m), là, mais la catégorie juste en dessous, cinq à vingt mètres (5-20 m), là, il y a quand même un nombre, je ne me souviens pas du nombre exact, mais il y a quand même plusieurs dizaines de, si ce n'est pas plus, là, de cours d'eau qui tombent dans cette catégorie-là, puis je ne me souviens pas, Monsieur Fuamba, si c'était à cette catégorie-là du ruisseau que vous vous référiez avec votre recommandation, là, d'aller jusqu'à deux mètres (2 m)?

M. MUSANDJI FUAMBA :

2020 Oui, oui, surtout en terrain plat, nous, on recommande vraiment d'aller à deux mètres (2 m).

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2025 Donc, pour cette catégorie-là qui, elle, c'est pour ces cours d'eau là, il y a beaucoup moins souvent, ou je pense peut-être même jamais, là, la technique de forage directionnel horizontal,

donc est-ce que pour ces ruisseaux-là, de cinq à vingt mètres (5-20 m), est-ce que, dans ce cas-là, normalement, vous aurez toujours deux mètres (2 m), particulièrement en terrain plat?

Mme NADIA McCARTHY :

Oui, Madame la commissaire. Donc, pour ceux de taille moyenne, il y en a des exemples où nous utiliserons la méthode de forage directionnel horizontal lorsque les conditions sont propices à cette méthode et cette méthode est nécessaire. Par exemple, si on identifie, par exemple, des risques de glissements de terrain. Mais pour vous dire si on est prêt à faire deux mètres (2 m) pour tous les cours d'eau de moyenne taille, ça, on n'est pas rendu à ce point-là dans notre conception. Nous, on suit nos spécifications, on est à un virgule cinq mètre (1,5 m) sous le lit des rivières, mais ça, c'est un minimum.

Donc, si on identifie d'autres risques qui nous forcent ou qui nous aident à décider d'aller plus profondément, soit deux mètres (2 m), même peut-être plus, ça dépend des conditions, on est prêt à le faire. Donc, c'est vraiment un cas par cas. Et j'aimerais aussi préciser que, une fois qu'un pipeline est installé, on fait un suivi, on vérifie que l'enfouissement est adéquat pendant les opérations du pipeline.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Monsieur Fuamba, vous aviez identifié, là, les situations où c'était, le fond de la rivière était en terrain plat comme étant des situations particulières où il y aurait lieu d'avoir, que les pipelines soient enfouis un peu plus profondément; pourriez-vous peut-être, pour les gens ici, comme moi, là, qui ne sont pas des spécialistes du domaine, loin de là, pourriez-vous nous expliquer pourquoi ça représente un risque particulier, puis peut-être ensuite le promoteur pourrait nous dire si vous considérez ça justement une situation plus risquée, puis qui pourrait vous amener à aller plus creux, à positionner le pipeline plus profondément?

M. MUSANDJI FUAMBA :

Oui, oui. Ce qu'on s'est rendu compte dans le cas des traverses qu'on a étudiées, c'est que la question n'était pas seulement reliée à un paramètre. Donc, il y avait plusieurs paramètres, notamment, un peu comme on a dit en face, le risque de glissement aussi, il fallait regarder ça. Il fallait regarder aussi le degré d'affouillement.

Donc, lorsqu'on mettait tous ces éléments-là ensemble, on s'est rendu compte, on se rendait compte que le un point cinq (1,5) n'était pas suffisant, et particulièrement en terrain plat, il fallait combiner ces critères-là, et la sécurité obligeait d'aller plus loin que un point cinq (1,5). Donc, avec un deux mètres (2 m), on était, en principe, dans une zone qui était sécuritaire.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci. Merci, Monsieur Dumont.

2070 **M. PIERRE DUMONT :**

Merci beaucoup.

2075

M. CHRISTIAN TANGUAY

LE PRÉSIDENT :

2080 J'appellerai Christian, monsieur Christian Tanguay, ici, et après lequel, nous prendrons une pause.

M. CHRISTIAN TANGUAY :

2085 Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire. Alors, je suis Christian Tanguay, directeur général adjoint à la Ville de Lévis au niveau des services administratifs. Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans notre magnifique ville. Nous aurions aimé pouvoir le faire dès lundi, toutefois le temps nous a manqué. Alors, considérez-vous les bienvenus à Lévis.

2090

La Ville suit et suivra très attentivement les travaux de la présente commission. En effet, le projet d'Énergie Est prévoit traverser quarante kilomètres (40 km) de territoire sur la Ville de Lévis et comptera un peu plus de cinquante kilomètres (50 km) d'infrastructure sur notre territoire, dont une station de pompage. Vous comprendrez que l'importance de ce projet sur notre territoire attire notre attention.

2095

Le tracé proposé par l'Oléoduc Énergie Est traversera plusieurs cours d'eau, plusieurs milieux humides et un aquifère d'importance : c'est l'un des plus importants de la communauté métropolitaine de Québec. Je conviens qu'un aquifère n'est pas particulièrement un cours d'eau, donc on pourra réserver notre question pour demain où il sera question de la protection des prises d'eau.

2100

Nous souhaitons obtenir de la part du promoteur, Monsieur le président, des éclaircissements à l'égard des mesures de protection pour la traversée des cours d'eau de moindre envergure, comme on vient tout juste d'en parler, mais plus particulièrement, une fois

2105

que l'infrastructure sera construite, comment est-ce qu'on pourra protéger l'intégrité des cours d'eau dans l'éventualité d'une fuite? Est-ce qu'il y aura des vannes de sectionnement de façon plus fréquentes pour les différents cours d'eau qui seront traversés?

2110 **LE PRÉSIDENT :**

La question est très claire. Monsieur Bergeron?

2115 **M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le président, je vais demander à monsieur St-Laurent de répondre.

M. BRUNO ST-LAURENT :

2120 Monsieur le président, au niveau de l'analyse qui est faite, comme on a dit, la question des cours d'eau, c'est sûr qui serait un volet important, donc les cours d'eau principaux dans la Ville de Lévis, la majorité, la rivière Chaudière, la rivière Beauvillage, le fleuve Saint-Laurent vont tous être traversés par des méthodes de forage directionnel horizontal, ou par un tunnel.

2125 Les plus petits cours d'eau, évidemment, quand on traverse chacun des cours d'eau, il y a des mesures qui sont prises : donc, la profondeur est là; au-dessus de la conduite, il y a une protection de béton qui est mise; les rives, si elles sont, s'il y a des risques de glissements de terrain, vont être stabilisées, après des analyses géotechniques. Donc, tout ça, évidemment, ça permet d'assurer une sécurité du cours d'eau.

2130 Maintenant, on ne met pas des vannes de chaque côté du cours d'eau, comme on a un peu expliqué dans les séances précédentes, c'est qu'il y a une analyse qui est faite des différents, à tous les dix à vingt mètres (10-20 m), des quantités de pétrole qui pourraient être déversées en cas d'une rupture complète, ce qui est un cas très peu probable, et, à ce moment-là, compte tenu de la topographie, bien, on tient compte de ça, puis on installe des vannes en conséquence.

2135 Ici, à Lévis, je ne pourrais pas vous dire exactement le nombre de vannes, mais je pense que la moyenne c'est environ aux sept kilomètres (7 km) qu'on prévoit des vannes. Une dizaine de vannes, donc sur à peu près cinquante kilomètres (50 km). Donc, c'est cinq kilomètres (5 km) environ.

2145

LE PRÉSIDENT :

Donc, à la question de monsieur Tanguay, c'est : non, il n'y en aura pas de vannes nécessairement de chaque côté de la traversée de tous les cours d'eau.

2150

M. BRUNO ST-LAURENT :

Il n'y en aura pas, effectivement, mais ce que je vous dis, c'est que, dépendant de la topographie, des vannes pourraient ne rien, ne servir à rien, la quantité déversée serait la même qu'on mette une vanne ou non, parce que la topographie fait que, admettons, après une rivière, souvent, il y a un abaissement. Donc le pétrole, si la fuite arrivait là, il n'y aurait pas d'écoulement, parce que la topographie fait que ça s'en irait plus loin. C'est tout ça qui est analysé dans notre... dans l'analyse du profil des déversements en cas de rupture de conduits, de tuyaux.

2155

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Germain?

2160

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Oui. Monsieur St-Laurent, tout à l'heure, vous avez mentionné, sur la carte à grande échelle, il y a la position des vannes, mais également, vous avez produit, dans la mise à jour numéro 5, aussi des cartes plus détaillées. Je crois que c'était aux dix mille (10 000), un dans dix mille (10 000), dans lesquelles, je crois qu'on voit les vannes sur les cartes, donc ça veut dire on a le tracé dans le secteur de Lévis. Donc, pour l'instant, on peut voir de façon préliminaire à quel endroit vous prévoyez mettre des vannes sur le territoire de la Ville de Lévis, à ce stade-ci.

2165

2170

Ce que je faisais allusion, c'est des cartes plus, encore à plus grande échelle, mais celle-ci peut donner effectivement un portrait des vannes. Donc, si j'ai compris, vous allez les mettre...O.K., je vois que vous prévoyez mettre des vannes de sectionnement sur la rivière Beauvillage, près de la rivière Beauvillage, près de la rivière Chaudière, près de la rivière Etchemin. Après ça, bien, on voit d'autres vannes de sectionnement, mais vous pouvez nous confirmer que sur les rivières que vous avez mentionnées, il y aura des vannes de sectionnement à proximité, les trois principales rivières?

2175

2180

M. BRUNO ST-LAURENT :

Effectivement. Donc, il y a la rivière Beauvillage, qui est la plus importante, la rivière Chaudière, la rivière, les deux traversées, parce qu'il y a la conduite principale à la rivière Etchemin et la latérale également, donc de chaque côté de tous ces cours d'eau là, il y en aura,

2185

et les autres, il y en a une autre, tout simplement, un peu plus loin, parce que, là, on sort du territoire de Lévis, à ce moment-là. Et il y en a aux postes de pompage, qui est prévu également.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2190

Est-ce que je pourrais vous demander, Monsieur St-Laurent, justement, vous disiez que vous n'aurez pas systématiquement des vannes de chaque côté des cours d'eau, mais il peut arriver qu'il y ait des vannes de chaque côté. Donc, si je regarde la rivière Beaurivage, je comprends que les petits triangles, c'est les vannes? Bon. Alors, si je vois bien, il y aurait, dans

2195

ce cas-là, une vanne de chaque côté de la rivière Beaurivage, est-ce que c'est exact?

M. BRUNO ST-LAURENT :

C'est exact.

2200

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

C'est ça. Et est-ce que, je ne sais pas si vous connaissez assez ce secteur-là en particulier pour nous expliquer pourquoi, dans ce cas-là, il y en a une de chaque côté.

2205

M. BRUNO ST-LAURENT :

Bien, ça tient compte évidemment du profil qu'on fait, l'analyse de profil qu'on fait, compte tenu de la topographie, montre qu'à cet endroit-là il y aurait — bien, premièrement, il y a un cours d'eau plus important, le code prévoit qu'il faut porter une attention particulière aux cours d'eau majeurs, et de mettre des vannes de part et d'autre. Donc, c'est évidemment un critère qu'on regarde, mais la topographie joue un rôle important. Donc, si c'est un endroit où tout l'écoulement du secteur s'en va vers la rivière, bien, à ce moment-là, ça justifie de mettre des vannes. Dans d'autres secteurs, je pourrais vous dire : « On traverse une rivière, après ça, la topographie fait que ça s'en va plus loin que la rivière, donc une vanne ne servirait à rien. » Donc, c'est un peu ça toute l'analyse qu'on fait et qu'on doit justifier à l'Office national de l'énergie également.

2210

2215

M. LOUIS BERGERON :

Mais la réponse courte, c'est que les rivières importantes, il y en a systématiquement.

2220

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Là, vous avez parlé des vannes de sectionnement, vous avez aussi mentionné des clapets antiretour. À ce moment-là, les clapets antiretour, donc on parle, à ce moment-là, d'un bris qui

2225

serait, disons en amont du pipeline, donc à certains endroits où vous mentionnez, vous mettriez des clapets antiretour. Si on veut faire la distinction entre les deux, entre les vannes de sectionnement et des clapets antiretour, quelle distinction doit-on faire, à ce moment-là, pour, notamment, la position de ces équipements-là?

2230

M. BRUNO ST-LAURENT :

Ce qu'il faut mentionner, Monsieur le commissaire, c'est qu'il n'y a pas de vannes à clapet de prévues au Québec. Justement, la question, c'est vraiment une question de topographie. Donc, après une rivière, compte tenu de la topographie, souvent, on s'aperçoit que le terrain rebaisse un petit peu plus loin, donc une vanne à clapet, ça sert juste lorsque le pétrole revient en direction opposée du débit principal, et c'est là que le clapet ferme. En d'autres temps, on ne peut pas mettre un clapet dans la direction du débit. Donc, toute l'analyse est faite en conséquence, puis, ici, l'analyse fait qu'il n'y a pas de vannes à clapet qui seraient utiles à mettre.

2235

2240

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Donc, j'avais bien vu sur vos cartes, je n'avais pas repéré aucune vanne anticlapet. Donc, ça veut dire que, par exemple, les vannes qu'on vient d'apercevoir sur le territoire, donc de chaque côté, à ce moment-là, par exemple, de la rivière Beaurivage, ce sont des vannes à fermeture automatique, à ce moment-là. Donc, là, à ce moment-là, la vanne à fermeture automatique serait du côté, disons à l'est de la rivière Beaurivage, mais elle, à ce moment-là, se fermerait pour empêcher une redescente, un flux, une inversion du flux du pipeline sur un certain segment vers la rivière Beaurivage. Donc, ça servirait de vanne anti-clapet, on pourrait dire...

2245

2250

M. BRUNO ST-LAURENT :

C'est exact.

2255

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Mais ce serait une fermeture automatique par le système central de Calgary.

M. BRUNO ST-LAURENT :

2260

C'est à ce moment-là une fermeture par le Centre de contrôle des opérations à Calgary.

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2265

Très bien, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup, Monsieur Tanguay, j'espère que vous allez revenir poser d'autres questions.

2270

Nous faisons une pause de quinze (15) minutes, merci.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2275

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. ANTOINE BOIVIN**

2280

LE PRÉSIDENT :

Je vais appeler une personne dans chacune des salles : à Lévis, Antoine Boivin; à Laval, Shelley Kath; à Trois-Rivières, Charles Cocoo; et à La Pocatière, Marcel Lemieux. À Lévis, donc, Monsieur Antoine Boivin, nous commençons par lui.

2285

M. ANTOINE BOIVIN :

Alors, Monsieur le président, je suis résident de Lévis. Alors, ma question porte sur les caractéristiques techniques des pipelines. Alors, concernant les embranchements secondaires de l'oléoduc qui permettront l'approvisionnement à la raffinerie de Montréal et à la raffinerie de Lévis, soit environ huit (8 km) et seize kilomètres (16 km) de tuyaux, monsieur Bergeron a justifié l'utilisation d'un tuyau ayant le même diamètre que celui de l'oléoduc principal, c'est-à-dire quarante-deux pouces (42 po), de préférence à un conduit beaucoup plus petit, soit douze (12), dix-huit (18) ou vingt-quatre pouces (24 po) de diamètre, par la nécessité d'y tasser – selon son expression – un pétrole dans ces sections, afin d'acheminer ou de laisser passer un autre type de pétrole dans l'oléoduc principal.

2290

2295

2300

Alors, j'aimerais savoir quel est le volume ainsi entreposé dans chacune de ces deux sections et que représentent ces volumes ainsi entreposés, par rapport à la capacité de chaque raffinerie, par rapport à leur entreposage standard, si on veut, actuel, à leur capacité actuelle d'entreposage. Et est-ce que cet entreposage, en milieu urbain, sera considéré, à ce titre, comme

2305

un entreposage à l'intérieur de ces tuyaux par l'Office national de l'énergie ou par le ministère de l'Environnement du Québec? Est-ce que ma question est...

LE PRÉSIDENT :

2310

C'est tout?

M. ANTOINE BOVIN :

Oui, c'est tout.

2315

LE PRÉSIDENT :

Juste quatre questions?

2320

M. ANTOINE BOVIN :

Oui, c'est seulement cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

2325

Écoutez, je ne pense pas qu'on puisse répondre à toutes les quatre questions. Bon, mes collègues me contredisent, mais allez-y, Monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

2330

Je vais essayer de donner une réponse à quatre questions. Donc, la façon dont ça fonctionne, Monsieur le président, c'est qu'on a un tuyau de quarante-deux pouces (42 po) principal avec évidemment les branchements avec le même diamètre. On a mentionné, on a jusqu'à quarante-cinq (45) types de pétrole brut.

2335

Hier, les raffineurs disaient que, essentiellement, ils sont équipés pour traiter le brut léger. Alors, prenons l'exemple ici de la raffinerie Valero, à Lévis : disons que, eux, c'est le type de pétrole numéro 1 qui leur convient; ils font une entente avec un producteur de l'Ouest et ils achètent des lots du type de pétrole numéro 1. La grosseur moyenne d'un lot, c'est deux cent mille (200 000) barils. Donc, les lots qui circulent dans la conduite, comme des pistons, ont un ordre de grandeur de deux cent mille (200 000) barils.

2340

Si la raffinerie Valero, pour simplifier l'exercice, ne traite que le type de brut numéro 1, quand le lot, le type de brut numéro 1 va arriver à la hauteur de la connexion de la raffinerie de

2345 Valero, on pourra acheminer la totalité du deux cent mille (200 000) barils dans les réservoirs de
Valero et, à ce moment-là, on va fermer la vanne, après, quand l'autre type de brut va arriver,
puis lui va continuer vers le Nouveau-Brunswick, et dans l'embranchement, on va avoir le brut
numéro 1. Et quand le prochain lot de brut numéro 1 va arriver et que ce sera pour Valero, bien, à
2350 ce moment-là, on va pousser ce qui est dans l'embranchement et ça va rester intégralement du
brut numéro 1.

Il y a un autre scénario où là il y aurait deux ou trois types de bruts différents, et le même
phénomène des pistons va continuer à s'appliquer, sauf qu'on veut garder le plus possible le
même brut dans la section de huit kilomètres (8 km), parce que, à ce moment-là, si l'écoulement
2355 est arrêté et qu'il y a deux bruts différents, là, il risque d'y avoir un mélange. Ce n'est pas idéal, ce
n'est pas grave, ce n'est pas dramatique, parce que la raffinerie, de toute façon, mélange les
bruts, mais idéalement, on voudrait conserver toujours le même type de brut.

2360 Donc, c'est quand même une opération qui est un peu complexe au niveau logistique,
parce qu'il faut amener les bons lots aux bons endroits. Il y a toute la question aussi de
l'écoulement, puis j'en ai glissé un mot hier, on a différents types de bruts avec différentes
viscosités, donc ça fait en sorte que ça affecte la capacité totale de la conduite. La quantité de
brut lourd ou, je dirais, la densité moyenne du brut dans la conduite va dicter la capacité de
pompage des pompes.

2365 Ça fait que c'est un peu le principe. Je ne sais pas si je réponds totalement à la question,
mais c'est un peu le principe.

2370 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

J'ai eu l'impression que monsieur Boivin avait une petite préoccupation; il semblait croire
que le tuyau latéral serait utilisé un peu comme un lieu d'entreposage, et puis il semblait
s'inquiéter un peu de la durée, là, combien de temps le pétrole pourrait rester stationné ou
entreposé là avant vraiment d'être acheminé à la raffinerie.

2375 **M. LOUIS BERGERON :**

2380 Tout dépend combien la raffinerie va traiter. Si la grosseur des lots est de deux cent mille
(200 000) barils et que la raffinerie, par exemple, traitait l'équivalent de deux cent mille (200 000)
barils d'Énergie Est par jour – oui, par jour –, donc, ça voudrait dire, à toutes fins pratiques,
presque à chaque jour qu'il y aurait un lot qui serait amené à la raffinerie. Alors, ça va varier. Ça
peut être quelques jours, ça ne sera pas des mois ou des semaines, mais ça va être quelques
jours dans la majorité des cas.

2385

Mais ça, il y a toute une séquence, puis ça dépend, encore une fois, nous, on est le transporteur, donc il y a une transaction d'affaire qui se fait entre le producteur et le raffineur, et nous, dans le fond, on transporte en fonction de la demande. Mais les chiffres que je vous donne, ce sont des ordres de grandeur, ce sont des moyennes.

LE PRÉSIDENT :

2390

Alors, merci, Monsieur Boivin.

M. ANTOINE BOIVIN :

2395

Mais le volume, le volume, le volume entreposé ainsi?

LE PRÉSIDENT :

2400

Monsieur Bergeron?

M. LOUIS BERGERON :

2405

Le volume contenu dans la conduite qui relierait la raffinerie Valero à Énergie Est contiendrait à peu près cinquante mille (50 000) barils.

M. ANTOINE BOIVIN :

Et Montréal?

2410

M. LOUIS BERGERON :

C'est cent mille (100 000) barils, à peu près deux fois plus.

M. ANTOINE BOIVIN :

2415

Merci beaucoup.

2420

M. CHARLES COOCOO

2425

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Donc, monsieur Charles Cocoo, à Trois-Rivières. Bonsoir, Monsieur.

2430

M. CHARLES COOCOO :

Bonsoir, Monsieur le président.

2435

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

M. CHARLES COOCOO :

2440

Je fais partie de la communauté de la Nation Atikamekw, et ce qui se discute en ce moment, la communauté s'intéresse beaucoup, et cet intérêt est familier, que ce soit au niveau autochtone et allochtone.

2445

L'exposé que je voulais développer a été déjà comme répondu, mais j'aimerais quand même reprendre cet exposé de mes recherches, que ce soit au niveau historique et traditionnel.

2450

C'est le domaine de la sismologie qu'on a parlé tout à l'heure, du tremblement de terre. Au Québec, dans les livres d'histoire, et c'est la même chose au niveau des traditions orales, il y a un événement qu'on parle qui a été extraordinaire, bouleversant et aussi brutal au Québec, et ça s'est passé en 1663, le plus gros tremblement de terre au Québec. Et dans la présentation qui a été faite, je ne suis pas nécessairement satisfait avec les chiffres qui ont été sortis, parce que je présume que ces documents-là n'ont pas été consultés : ce sont des documents des Jésuites qui ont écrit, mais aussi au niveau de l'histoire orale qui nous a été transmise.

2455

Alors, c'est un tremblement de terre assez quand même extraordinaire qui a changé le paysage du Québec le long du Saint-Laurent et, en particulier, de la Haute-Mauricie où certaines rivières ont été déviées de leur source, et qu'il y a eu aussi des gaz de schiste qui ont explosé, qui ont fait une énorme flamme, et toute la population, à l'époque du gouverneur Boucher, de Trois-Rivières, ont remarqué, comme les ancêtres l'ont remarqué.

2460

Alors, il me semble que ce point-là est important dans l'analyse actuelle, parce que les sismologues peuvent en arriver, à partir d'un dégât, à partir d'un bouleversement biologique, de déterminer le point, qu'ils donnent souvent en chiffres, de la force de ces événements-là.

LE PRÉSIDENT :

2465

Monsieur Cocoo, Monsieur cocoo...

M. CHARLES COOCOO :

2470

Ce qui a été dit tout à l'heure, ça m'a semblé un peu comme ce n'est pas plus que ça, il n'y a pas plus de force quand on parle du tremblement de terre, mais ce qui s'est passé, je pense qu'il faut s'attarder à comprendre et à étudier l'événement de 1663 et que l'autre, en 1925 et en 1988. Ce sont tous des points à retenir dans l'étude, parce que nous, le peuple Atikamekw, nous sommes préoccupés par l'environnement et aussi le développement économique qui se fait, et l'un de ces développements économiques, il fait partie du territoire traditionnel, et ce développement, c'est justement les pipelines.

2475

Alors, on ne peut pas négliger le peuple autochtone dans cette démarche-là, et aussi leur volonté, aussi leurs commentaires. Voilà ce que je voulais juste exposer, parce que la plupart des questions ont déjà toutes été répondues.

2480

Alors, je vous remercie, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2485

Merci, Monsieur Cocoo. Je profite pour rappeler aux personnes qui se sont inscrites que, ici, s'il s'agit essentiellement de venir juste poser une simple question plutôt qu'un commentaire, et je rappelle, comme je l'ai dit tout à l'heure, en début de séance, que, après la pause, le registre est fermé, donc tous les registres sont actuellement fermés.

2490

Merci, Monsieur Cocoo. J'appellerai maintenant madame Shelley Kath, de laval. ^

2495

Mme SHELLEY KATH

Mme SHELLEY KATH :

2500

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire. Je m'appelle Shelley Kath et je suis ici, ce soir, comme citoyenne et résidente de Montréal. En fait, ma question, je fais mes apologies, parce que ma question, en fait, concerne quelque chose soulevé dans une autre session, mais étant donné que c'était absolument impossible pour moi d'assister, je voudrais poser une brève question, ce soir.

2505

En fait, afin d'être plus rapide et plus précise, je vais poser, je voudrais poser ma question en anglais, si vous voulez. Merci beaucoup pour votre compréhension.

We understood, it was either yesterday or the first day, that TransCanada indicated it was not planning any other marine terminal in Quebec, although it did confirm that it's in discussions with certain shippers, who apparently are still interested in a terminal in Quebec, that would be perhaps a subject of a later project and application.

Nous avons compris, c'était soit hier ou durant la première journée, que TransCanada avait dit qu'ils ne planifiaient pas d'autre terminal maritime pour le Québec, au Québec, même s'ils ont confirmé qu'il y avait des discussions avec d'autres expéditeurs qui, apparemment, sont toujours intéressés en ce genre de terminal au Québec, ce qui serait peut-être sujet à un projet ultérieur, une demande de projet ultérieur.

So my question, Mr. President, would be: would an export project by another, and even if TransCanada itself, as a pipeline company in this Energy East Project, is not planning a maritime terminal in Quebec, could, would an export project by another party, such as a producer, in Montreal, for example, perhaps Suncor, an integrated company, would that be subject to then a separate evaluation before a BAPE in Quebec and before the NEB, because particularly if it was linked to the Energy East Project, in the sense that the crude that they would export from Montreal would come in on that pipeline? I'm sorry, I hope my question is clear.

Alors, ma question, Monsieur le président, serait : est-ce qu'un projet d'exportation, en fait, même si TransCanada elle-même, en tant que société de pipeline pour le Projet Énergie Est, même si eux, ils ne planifient pas de terminal maritime pour le Québec, est-ce qu'un projet d'exportation, effectué par une autre partie, par exemple par un producteur à Montréal, ou peut-être Suncor, une compagnie semblable, est-ce que ça, ce serait sujet alors à une évaluation séparée devant le BAPE au Québec ou devant l'Office national de l'énergie parce que, spécifiquement, si c'est lié au Projet Énergie Est au sens où le brut qui serait exporté à partir de Montréal passerait par ce pipeline? Bon, excusez-moi, j'espère que ma question est claire.

LE PRÉSIDENT :

2510

Merci, Madame. Je demanderais tout d'abord au porte-parole du ministère de l'Environnement, à savoir, est-ce qu'un port dédié à l'exportation du pétrole serait assujéti à la réglementation québécoise?

2515

M. MICHEL DUQUETTE :

En fait, les ports d'exportation, tout dépendant de l'usage — est-ce que c'est un port existant? Est-ce que c'est un changement d'usage? — pourrait effectivement faire l'objet d'une évaluation environnementale. Donc, tout dépendant du projet qui serait présenté, évidemment, là.

2520

LE PRÉSIDENT :

Si c'est un nouveau port dédié à l'exportation de pétrole, ça serait assujéti? Quelles sont les situations où le projet ne serait pas assujéti?

2525

M. MICHEL DUQUETTE :

Bien, ce serait dans le cas où une installation existante et qui sert aux mêmes fonctions servirait finalement à faire ce qu'elle fait déjà, là. Donc, dans ces cas-là, il n'y aurait pas de projet nouveau, de nouvelles demandes à faire ou de nouvelles autorisations à émettre.

2530

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'une augmentation du volume pourrait faire l'objet d'un assujéti?

2535

M. MICHEL DUQUETTE :

Il faudrait que je vérifie si une augmentation pourrait être traitée. Il n'y a pas de volumes qui sont dans l'assujéti, c'est plutôt dans la nature des produits qu'il pourrait y avoir une notion, mais en termes de volumes, ça ne serait pas... ça serait difficilement justifiable, disons, là, ou ça serait peut-être plus sur la capacité du port. C'est que je vois le changement de volume par une modification des installations, probablement. Mais là, à ce moment-là, il y aurait une vérification à faire si effectivement ça rentre dans les balises d'assujéti.

2540

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, merci beaucoup. Madame Grandbois?

2545

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Monsieur Plouffe, est-ce qu'on pourrait vous demander — parce que cette question-là, Madame, a été effectivement posée hier — et donc, Monsieur Plouffe, de l'Office national de l'énergie, on vous avait demandé, si jamais il y avait un tel projet, est-ce que vous seriez, disons

2550

2555 est-ce que l'Office national de l'énergie pourrait être appelé à intervenir? Ça fait que pourriez-vous nous répondre ce que vous nous aviez répondu hier?

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

2560 Donc, si ce port faisait partie intégrante de l'infrastructure interprovinciale ou internationale, qui est gérée par l'Office, la compagnie, le promoteur devrait soumettre une demande à l'Office national de l'énergie, qui serait étudiée selon le processus normal.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2565 Et peut-être comme complément d'information, vous allez retrouver, Madame, les termes exacts dans les transcriptions de la séance d'hier soir, mais disons que, grosso modo, on a posé la question au responsable de Valero et au responsable de Suncor, qui étaient présents hier, on leur a demandé à chacun si, dans le cas de Valero, est-ce qu'ils pouvaient avoir des intentions d'exportation à partir de leurs installations sur le fleuve? Et dans le cas de Suncor, s'ils pouvaient
2570 avoir des intentions d'exportation à partir de Montréal-Est?

2575 Donc, dans le cas de Valero, ils nous ont répondu, bon, bien entendu, il s'agit d'intention, les choses peuvent changer avec le temps, mais pour le moment, ils nous ont dit qu'ils n'avaient pas d'intention du tout d'exporter à partir des installations de Lévis. Et dans le cas de Suncor, ils nous ont dit qu'il n'était pas exclu qu'ils aient des activités d'exportation, mais que ça se ferait plutôt à partir de Saint John, au Nouveau-Brunswick, plutôt que de Montréal, étant donné que le port de Saint John permet d'utiliser des bateaux de bien plus grande capacité, et ce qui est plus avantageux.

2580 Mais vous pouvez donc revoir, dans les transcriptions qui seront disponibles, je crois d'ici une semaine, environ une semaine, disons, les paroles exactes des représentants des raffineries.

LE PRÉSIDENT :

2585 Monsieur le président, si vous me permettez, j'aimerais compléter la réponse de monsieur Plouffe, parce que monsieur Plouffe a dit : « Si le terminal faisait partie prenante d'un projet comme Énergie Est, à ce moment-là, il serait assujéti à la même demande. » Mais ce que j'ai précisé l'autre soir, puis je veux le repréciser, c'est que le projet Énergie Est ne comprend pas de nouveau terminal au Québec et l'entreprise comprend très bien que si éventuellement il y
2590 avait un nouveau projet qui s'ajoutait pour faire un port qui serait relié sur Énergie Est, ce serait un nouveau projet, à ce moment-là, qui devrait être soumis à la réglementation fédérale et provinciale. Donc, il n'y a pas de projet de terminal pétrolier intégré au projet Énergie Est.

LE PRÉSIDENT :

2595

C'est bien compris, Monsieur Bergeron. Merci beaucoup, Madame Kath. Et maintenant, c'est monsieur Lemieux, de La Pocatière.

2600

M. MARCEL LEMIEUX

M. MARCEL LEMIEUX :

2605

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2610

Bonsoir, Monsieur Lemieux.

M. MARCEL LEMIEUX :

2615

Je vais parler de la station de pompage, si vous me permettez. La station de pompage sera située en forêt, une forêt à vocation mixte. Il y a de l'exploitation forestière, il y des gens qui ont choisi, des villégiateurs qui ont choisi de vivre à l'année dans cette région. Il y a aussi des chasseurs. Puis les gens qui ont choisi de vivre là, bien, c'est leur choix, puis probablement que l'arrivée de la station de pompage va considérablement modifier leur vie.

2620

De plus, cette région, cette zone est traversée par plusieurs, plusieurs rivières, une frayère de saumons; c'est un endroit beau, avec des terres humides, et cetera.

2625

Alors, comment Énergie Est entend-elle partager sécuritairement, écologiquement ce territoire en tenant compte de l'accès assez difficile l'été, et plus difficile encore l'hiver? Comment entend-elle réagir en cas de sinistre? Comment entend-elle répondre aux citoyens dérangés par le bruit et l'éclairage de cette station de pompage? Et aussi, je reviens encore sur le tremblement de terre, parce que la réponse ne me satisfait pas, même si ça fait trois ans que je pose la question à Énergie Est, comment entend-elle nous protéger?

2630

LE PRÉSIDENT :

Vous ciblez quel territoire exactement, s'il vous plaît?

M. MARCEL LEMIEUX :

2635

Le territoire de Kamouraska, Saint-Onésime de Kamouraska, la station de pompage est située dans ce village, à l'extrême sud du village.

LE PRÉSIDENT :

2640

Bon. Vous couvrez plusieurs volets, je vais quand même céder la parole à monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

2645

Merci, Monsieur le président. Je vais donner une réponse générale, parce que, dans le fond, ça s'applique quand même un peu partout sur le tracé du projet, cette situation-là, et je vous dirais que c'est vraiment le dialogue avec les gens sur le terrain qui est important.

2650

Monsieur parle, par exemple, des chasseurs; on s'assure qu'on ne vient pas perturber la période de chasse, on ajuste nos échéanciers de travaux en conséquence. Les activités de villégiature, c'est la même chose, on va tenter de trouver des arrangements pour minimiser les impacts sur les villégiateurs.

2655

Alors, c'est un dialogue sur le terrain. On récupère, on va chercher beaucoup d'information avec les différents propriétaires : les zones particulières, les zones récréatives, les zones de conservation, les zones de pêche au saumon, tout ça a été pris en compte et intégré dans nos études. Et c'est avec un dialogue sur le terrain qu'on peut réussir à trouver des arrangements. Et on est très conscients que c'est un projet qui a des impacts; un projet avec aucun impact, on n'en connaît pas. Nous, on veut un projet avec le moins d'impacts possible, et il faut travailler avec les personnes sur le terrain pour trouver des arrangements à la satisfaction des deux parties.

2660

LE PRÉSIDENT :

2665

Monsieur Bergeron, en fait, vous ciblez la période surtout de construction?

M. LOUIS BERGERON :

2670

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et pendant la période d'exploitation?

M. LOUIS BERGERON :

2675

Bien, je vous dirais que c'est un peu la même chose. On remet en état l'emprise le mieux possible; on fait, au niveau des stations de pompage, on sait que ce sont des installations permanentes et ce sont des installations sur lesquelles il faut avoir un minimum de supervision. On a les plans de mesure d'urgence qu'il faut arrimer avec les premiers répondants.

2680

Donc, je vous dirais, la période d'exploitation aussi est une période importante. Il faut garder une certaine relation avec les propriétaires. Par exemple, à tous les trois ans, on va vérifier qu'il n'y a pas eu de changement de propriétaires, que les gens sont bien au courant qu'il y a une conduite sur leur terrain. S'ils font des activités particulières, par exemple, ils veulent transporter du bois et que ça n'avait pas été pris en compte au début de la conception, on peut, à ce moment-là, venir faire des travaux pour aménager des chemins forestiers.

2685

Donc, je vous dirais que c'est un dialogue constant qui permet de travailler puis, je dirais, d'être sur le terrain en même temps, pendant la période d'exploitation, et d'avoir la relation la plus harmonieuse possible.

2690

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Bergeron. Merci, Monsieur Lemieux. J'appellerais maintenant Jacques Rousseau, à Trois-Rivières, Benoît Chevalier, ici, à Lévis, et Élisabeth Pruszynski, à Laval.

2695

M. JACQUES ROUSSEAU

2700

M. JACQUES ROUSSEAU :

Rebonsoir, Monsieur le président.

2705

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Rousseau.

M. JACQUES ROUSSEAU :

2710

Je vais revenir à la question de la traversée des rivières, avec une question encore plus spécifique. Il y a un grand nombre de barrages en amont des sites de traverse de plusieurs cours d'eau par le pipeline, et certains de ces barrages ont une retenue importante. La rupture d'un de

2715 ces barrages en amont du passage d'un pipeline entraînerait le déferlement d'une importante
lame d'eau, ce qui risquerait d'être encore plus problématique dans le cas d'une série de
barrages en cascade qui se rompraient le long d'une rivière.

2720 Dans la documentation qu'elle a rendue disponible l'automne dernier, TransCanada dit
avoir pris en compte cette particularité lors de l'évaluation des risques que cela présente pour la
sécurité publique, la sécurité civile.

2725 Dans notre région, on retrouve justement une succession de plusieurs barrages en
séquence le long de la rivière Saint-Maurice. La possibilité d'une rupture de plusieurs d'entre eux
le long de cette rivière n'est pas une simple vue de l'esprit; c'est d'ailleurs pour cette raison qu'on
a érigé sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à Gentilly, une haute digue pour protéger la
centrale nucléaire dans l'éventualité d'une rupture de barrage en cascade sur la rivière Saint-
Maurice.

2730 Ma question est : si je comprends bien, cette situation a un impact sur le choix de la
profondeur à laquelle on devra creuser sous la rivière Saint-Maurice, pour y faire passer le
pipeline; TransCanada peut-elle expliquer et démontrer, dans un document écrit, les calculs
nécessaires pour prendre en compte la présence de barrages en amont et la possibilité d'une
éventuelle rupture de l'un deux, de l'un ou de plusieurs d'entre eux, dans la Saint-Maurice?

2735 **LE PRÉSIDENT :**

Si je comprends bien, vous posez la question, mais vous demandez une réponse écrite?

2740 **M. JACQUES ROUSSEAU :**

Je demande une réponse écrite.

LE PRÉSIDENT :

2745 Très bien. Monsieur Bergeron, bien qu'on vous adresse la demande, donc si vous pouvez
répondre par écrit, mais peut-être quelques mots pour nous mettre au parfum?

M. LOUIS BERGERON :

2750 Oui, je vais demander à madame McCarthy de répondre, s'il vous plaît.

Mme NADIA McCARTHY :

2755

Oui, Monsieur le président. Donc, pour la rivière Saint-Maurice, en particulier, nous avons fait une étude de faisabilité du forage directionnel horizontal, et justement, pour celle-ci, on a déposé un document qui reflète sur un dessin préliminaire de la conception que nous serons de vingt à vingt-sept mètres (20-27 m) sous le lit de la rivière, et même qu'on sera, au point d'entrée, à deux cent cinquante mètres (250 m) de la rive, et de l'autre côté, à cent cinquante-sept mètres (157 m) de la rive. Donc, on pourrait vous donner le dessin.

2760

LE PRÉSIDENT :

2765

En fait, la question n'est pas là. La question, ce n'est pas quel est le design, mais plutôt comment vous avez pris en compte la présence du barrage et, éventuellement, une fissure dans le barrage, ou même plus, pour la détermination du design final?

Mme NADIA McCARTHY :

2770

Absolument. Donc, je veux préciser que quand on a fait nos études de risques hydrotechniques, les barrages en amont des rivières ont été pris en compte.

LE PRÉSIDENT :

2775

C'est ça. Alors donc, vous allez déposer le document auquel faisait référence monsieur Rousseau?

M. JACQUES ROUSSEAU :

2780

Juste pour préciser, Monsieur le président, il s'agit de savoir comment on a calculé la profondeur, la méthode qu'on a utilisée, comment on peut démontrer que ces calculs-là tiennent compte du problème soulevé par les barrages, la présence des barrages?

LE PRÉSIDENT :

2785

Je pense que la question avait été bien comprise, du moins pour la commission.

M. JACQUES ROUSSEAU :

2790

Alors, ça marche.

M. LOUIS BERGERON :

2795

Bien, oui, effectivement, je veux juste confirmer l'engagement. Donc, l'engagement c'est d'expliquer comment on a pris en compte la présence de barrages en amont dans la conception de la traversée de la rivière Saint-Maurice.

2800

Mme ELIZABETH PRUSZYNSKI

LE PRÉSIDENT :

2805

C'est bien ça. Alors, merci, Monsieur Rousseau. Madame Elizabeth Pruszyński, de Laval.

Mme ELIZABETH PRUSZYNSKI :

2810

Bonjour, merci, Monsieur le président, Madame, Monsieur les commissaires. Je vais prendre deux minutes, deux commentaires complémentaires peut-être par rapport à ce que j'ai entendu ce soir. J'ai entendu parler d'un centre de contrôle à Calgary, je voudrais... j'espère qu'au centre de contrôle, ils parlent le français, parce qu'à Enbridge, en cas d'urgence, on n'a pas encore clarifié s'il y a quelqu'un qui parle français, par exemple.

2815

Concernant les tremblements de terre, je ne sais pas s'il vous est venu à l'esprit de contacter le ministère des Ressources minières, j'ai entendu dire qu'en Oklahoma la fracturation a créé une activité sismique alarmante jamais vue dans le passé. Donc, juste voir si, dans les prochaines années, il y aura de la fracturation là où il y a un pipeline, parce qu'on sait que ça engendre une multiplication des tremblements de terre.

2820

Donc, je voudrais souligner qu'à Laval, nous sommes en territoire *Caughnawaga* non cédé, mon préambule : considérant les embuches qu'il y a eu pour tenir ce BAPE, je m'étonne de la formulation de la thématique, une des deux étant *Intégrité des pipelines*. La population s'inquiète raisonnablement de l'intégrité de l'eau et de la stabilité du climat dans le monde. Un exemple : la rivière Kalamazoo et son écosystème ont souffert de manière grave et irréversible par la rupture d'un pipeline.

2825

Nous nous devons de sauvegarder l'eau potable, rare et précieuse, qui est victime des industries, les industries ont un dossier calamiteux.

2830

LE PRÉSIDENT :

2835

Madame?

Mme ELIZABETH PRUSZYNSKI :

2840

Hum, hum, ma question pour vous.

LE PRÉSIDENT :

2845

Oui, merci.

Mme ELIZABETH PRUSZYNSKI :

2850

Merci. Voici ma question : est-il rationnel devant ces réalités de ne pas appliquer le principe de précaution? Ne faudrait-il pas plutôt dépenser notre argent pour subventionner uniquement l'expansion des énergies saines? Enfin, je voulais saluer le camp Unist'ot'en, en Colombie-Britannique, qui bloque héroïquement plusieurs pipelines vers l'Ouest. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2855

Merci, Madame. Je pourrais poser la question à monsieur Bergeron : comment est-ce que vous considérez la prise en compte du principe de précaution dans le cadre de votre projet?

2860

Je sais, Madame, ce n'est pas ça votre question, mais parce que votre question, je ne sais pas quoi en faire, c'est plus un avis qu'une question. Donc, j'essaie de lui donner un sens sous cette forme-là.

M. LOUIS BERGERON :

2865

Monsieur le président, je voudrais tout d'abord répondre au préambule de la question. En ce qui concerne la langue, nous avons une ligne trilingue, français, anglais et espagnol, et j'aimerais signaler que nous avons récemment ajouté des ressources francophones pour accélérer le délai de réponse en français. Donc, ces gens-là, qui sont trilingues, sont en contact régulièrement, en fait, en continu avec la salle de contrôle de Calgary. Donc, en cas d'urgence, il n'y a aucune problématique pour signaler rapidement les urgences.

2870

Madame parle des territoires autochtones. Encore une fois, je réitère mon offre : pour nous, c'est très important de prendre en compte les réalités autochtones et nous avons une personne qui pourrait éventuellement vous en parler davantage.

2875 En ce qui concerne toute la question de l'intégrité de la conduite, la question de l'approvisionnement en eau, je vous dirais que, pour nous, c'est une préoccupation constante et c'est la raison pour laquelle, demain, on va élaborer davantage là-dessus.

2880 En ce qui concerne les précautions, je vous dirais qu'on utilise des dizaines de codes, des dizaines de normes, et on les dépasse largement dans plusieurs cas; on a beaucoup de facteurs de sécurité dans notre conception.

2885 Maintenant, on est très conscients que la conception, c'est seulement une étape dans le projet. La période d'exploitation, la culture d'entreprise, tout ça est très important. On parle actuellement d'investissements de l'ordre de un milliard de dollars (1 G\$) par année pour améliorer l'intégrité des conduites partout en Amérique du Nord. Alors, c'est important que l'entreprise soit proactive et inspecte régulièrement la canalisation et tous ses équipements.

2890 Et, enfin, l'arrimage avec les premiers répondants, en cas d'urgence, est capital et, encore une fois, garder une excellente relation avec toutes ces personnes-là, faire des entraînements réguliers, des exercices sur le terrain, je vous dirais que c'est une combinaison de facteurs qui font qu'on va pouvoir avoir un dossier d'exploitation impeccable, ce n'est pas un seul élément.

2895 Maintenant, en ce qui concerne la question de la précaution, comme je vous mentionne, en ce qui concerne la conception, il y a beaucoup de... on a parlé tantôt de l'intégration de plusieurs facteurs au niveau environnemental, mais au niveau technique, c'est la même chose : les traversées de rivières, on a, en particulier, parlé de l'étude de Polytechnique et des nombreuses démarches qu'on a faites suite à ça pour renforcer la conception et améliorer les... en fait, réduire les risques. Alors, tout ça, c'est un tout et puis, je vous dirais que c'est une
2900 préoccupation constante.

Mme ELIZABETH PRUSZYNSKI :

2905 Merci. Et je voulais aussi saluer monsieur Charles Cocoo qui nous avait reçu à Wemotaci. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2910 Merci. Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2915 Madame Pruszynski, si je ne massacre pas trop votre nom, juste pour vous mentionner
que vous avez mentionné que les questions, là, d'eau potable vous intéressaient, je ne sais pas
si vous avez eu l'occasion de consulter le programme des audiences de la première partie, mais
il y aura deux séances qui vont être consacrées spécifiquement à la question des impacts
2920 potentiels sur l'approvisionnement en eau potable.

Donc, la séance de jeudi, demain soir à neuf heures (21 h) et la séance de vendredi matin
porteront toutes les deux sur ce thème. Et sur la question des émissions de gaz à effet de serre
qui pourraient être attribuables au projet, il y aura également deux séances la semaine prochaine,
2925 le mercredi 16 mars à dix-neuf heures (19 h) et le jeudi après-midi à treize heures (13 h).

Mme ELIZABETH PRUSZYNSKI :

Merci.

2930

M. BENOÎT CHEVALIER

LE PRÉSIDENT :

2935 Alors, merci à vous, Madame. Monsieur Benoît Chevalier?

M. BENOÎT CHEVALIER :

2940 Alors, Monsieur le président, Madame et Monsieur les commissaires, mon intervention
portera sur la traversée de la rivière Chaudière. Mon nom est Benoît Chevalier, je suis conseiller
technique à la Ville de Lévis.

2945 Alors, depuis 87, dans les documents de planification des municipalités, des zones de
mouvements de terrain sont identifiées de part et d'autre de la rivière Etchemin. Les rives
escarpées de la rivière Etchemin sont constituées de dépôts meubles, et présentent des habitats
sensibles, dont une grande partie est intégrée au parc de la rivière Etchemin et une zone de
conservation du plan de gestion des milieux naturels de la Ville.

2950 La rivière Etchemin est déjà traversée par la conduite de pipeline Saint-Laurent et, à
l'époque, des recherches ont été faites pour avoir une traversée par forage directionnel et,

malheureusement, à cause de considérations géotechniques, c'est une traversée par tranchées qui fut réalisée, là, il y a peut-être trois, quatre ans, la traversée du pipeline Saint-Laurent.

2955

Ce qu'on aimerait, parce que la conduite principale de Valero traverse la rivière Etchemin et également la conduite principale et la conduite de Valero, les deux traversent la rivière Etchemin, ce qu'on aimerait, c'est avoir l'assurance que des mesures seront prises afin de stabiliser les berges, tout en conservant des caractéristiques naturelles du milieu et, idéalement, vous comprenez qu'on aimerait également que les deux traversées de l'Etchemin se fassent par forage directionnel, pour avoir le moins d'impacts sur les berges, pour des raisons de sécurité, mouvements de terrain, mais également des raisons d'esthétique et de conservation du caractère naturel de la rivière.

2960

Alors, j'aimerais savoir où ça en est rendu dans le dossier de la traversée de l'Etchemin.

2965

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron, est-ce que la question est claire?

2970

M. LOUIS BERGERON :

Je vais demander à madame McCarthy de commencer la réponse, et probablement qu'on va compléter avec monsieur Veilleux.

2975

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, Madame?

2980

Mme NADIA McCARTHY :

Oui, Monsieur le président, donc si je comprends bien la question, vous avez des préoccupations au niveau de la rivière Etchemin? Nous, on doit la traverser à deux endroits, donc sur la canalisation principale et aussi la latérale vers Lévis, vers Valero.

2985

Donc, pour les deux, on a fait des études de forage directionnel horizontal, des études géotechniques qui nous ont indiqué donc que les conditions ne sont pas propices au forage directionnel horizontal.

2990

Nous planifions des méthodes avec tranchées pour les rivières Etchemin, les deux traversés de la rivière Etchemin, et nous allons utiliser certaines mesures d'atténuation pour minimiser les risques pour la stabilité des pentes sur les berges.

2995 Des exemples de mesures qu'on peut utiliser : on minimise les perturbations durant la construction; on évite de déposer des matériaux ou de l'équipement près des berges; on renforce le bas de la pente; on regarde le – pardon, on renforce le bas de la pente, afin de prévenir l'érosion et on maintient la stabilité des berges avec cette méthode.

3000 D'autres méthodes, d'autres mesures qu'on peut prendre, c'est niveler les pentes pour accroître la stabilité des berges; installer du drainage dans les pentes, pour réduire le niveau des eaux. Donc, on a plusieurs méthodes qui ont déjà été utilisées sur plusieurs traversées, où on a dû atténuer le risque de la stabilité de la pente.

3005 Et j'aimerais que monsieur Claude Veilleux ajoute au niveau de l'environnement et de l'esthétique des pentes.

M. CLAUDE VEILLEUX :

3010 Peut-être que je peux apporter un élément plus environnement. En fait, comme je le mentionnais un petit peu tantôt, partout où on peut aller pour récupérer l'information d'un point de vue environnement, que ce soit la qualité du boisé, des espèces à statut particulier, ça a tout été fait partout où on pouvait aller. En fait, on a fait quatre-vingt-treize pour cent (93 %) du parcours à venir jusqu'à date, en termes d'inventaire, pour toutes les composantes qui ont été analysées.

3015 Donc, s'il y a des cas particuliers qui sont évoqués, comme le secteur, par exemple, de la rivière Etchemin, c'est possible d'apporter diverses mesures d'atténuation, comme par exemple, réduire le déboisement au minimum, tout en étant sécuritaire. Il y a peut-être des aménagements particuliers qui peuvent être faits, par exemple dans le secteur de la rivière Etchemin, pour le latéral. On sait qu'on est dans un secteur où il y a un centre de ski de fond. Donc, on peut jouer – c'est ce qui a été fait aussi – dans la position du pipeline pour tenter de réduire les impacts visuels aussi, dans le centre de ski de fond.

3020 Il y a du reboisement aussi qui peut être fait dans le cadre du projet, encore une fois, pour minimiser l'impact visuel, et on peut tenir compte aussi des diverses espèces disponibles, dans le cadre de la remise en état, par exemple, aussi, pour que ça puisse s'aménager le plus possible avec le site.

3025 Il y a un exemple, par exemple, pipeline, justement, à Saint-Laurent, dans le cadre de la traversée de la rivière Etchemin, il y a eu un programme de compensation pour l'habitat du poisson. Donc, il y a eu des sites de frayère qui ont été aménagés également.

3030 Donc, encore une fois, je pense que c'est une question de bien connaître le secteur, puis s'assurer après qu'on applique les bonnes mesures d'atténuation.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3035

Vous avez mentionné que les conditions du terrain, du sol ne permettrait pas d'aller avec le forage, le FDH, là, donc ça sera avec tranchées; quel type de tranchées pensez-vous être en mesure d'effectuer?

Mme NADIA McCARTHY :

3040

Oui, Madame la commissaire, Monsieur le président, donc pour la rivière Etchemin, en ce moment, la méthode, c'est une méthode tranchée ouverte. Possiblement qu'on pourrait isoler une portion pour la tranchée à la rivière Etchemin, à la latérale, mais nous sommes encore en train d'étudier ces deux traversées pour déterminer s'il y a d'autres méthodes possibles pour les traversées.

3045

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3050

Peut-être nous expliquer qu'est-ce qui pourrait vous empêcher de faire une tranchée isolée sur une telle rivière, est-ce que c'est parce qu'elle est trop importante?

Mme NADIA McCARTHY :

3055

Elle est très large, le débit est très important.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

O.K. Merci.

3060

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Chevalier.

3065

ANDRÉ BOSSINOTTE

LE PRÉSIDENT :

3070

J'appellerais donc, à la salle ici, à Lévis, André Bossinotte, à la salle de Laval, monsieur Dominique Newman, ensuite, à la salle de Trois-Rivières, madame Marie-Ève Samson. Donc, Monsieur André Bissonnette, Bossinotte, pardon, excusez-moi.

M. ANDRÉ BOSSINOTTE :

3075 Vous êtes absolument normal, Monsieur, tout le monde se trompe.

LE PRÉSIDENT :

3080 Remarquez, avec le nom que j'ai, je suis tellement habitué à ce qu'il soit galvaudé dans tous les sens. Allez-y.

M. ANDRÉ BOSSINOTTE :

3085 J'entends votre empathie. Monsieur le Président, Madame, Messieurs, Mesdames, je m'appelle André Bossinotte, je demeure à Saint-Augustin-de-Desmaures. Ma question s'adresse évidemment à TransCanada.

3090 Hier, vous nous avez informés de la façon que TransCanada effectue sa surveillance, à partir de Calgary. Vous disiez comment vous avez désigné un surveillant, qui sera exclusivement dédié au pipeline Énergie Est de quatre mille six cents kilomètres (4 600 km) de longueur. Il sera appuyé par des capteurs qui l'alerteront s'il n'a pas déjà détecté le problème. Est-ce que j'ai bien saisi le propos de monsieur Bergeron, hier? Ça, c'est un préambule.

3095 Ma question : comment pouvez-vous vous assurer que cette personne, humaine, qui est faillible, qui dort, qui mange, qui est fatiguée, qu'elle ne relâchera pas son attention, sa vigilance à un moment où il se produit une catastrophe?

LE PRÉSIDENT :

3100 C'est ce qu'on appelle une question très orientée quand même.

M. ANDRÉ BOSSINOTTE :

3105 Vous trouvez? La preuve en est que, avec Lac Mégantique, qui a été une longue suite d'erreurs humaines, et c'est dans ce sens-là, et d'erreurs humaines et de mauvaise gestion des risques.

LE PRÉSIDENT :

3110 Alors, Monsieur Bergeron, vous avez fait référence hier au centre de contrôle, à Calgary, pourriez-vous nous documenter cet aspect-là?

M. LOUIS BERGERON :

3115

Oui. Monsieur le président, c'est quelque chose qui est pris très au sérieux et c'est pour ça, tout à l'heure, que je vous parlais de culture d'entreprise, parce que, effectivement, je partage le commentaire de monsieur Bossinotte : s'il n'y a pas une sensibilisation auprès des employés de l'importance d'éliminer tous les risques et de signaler tout problème potentiel, effectivement, ça peut causer des problématiques plus sérieuses.

3120

Je vous donne juste quelques exemples : je comparais un peu avec des pilotes d'avion, l'autre soir, les gens sont recertifiés aux trois ans; ils ont des périodes de pause obligatoires; le système de ventilation de la salle de contrôle est très sophistiqué pour amener un apport d'air frais très supérieur à ce qu'on retrouve dans une salle normale; l'éclairage est aussi très particulier. Donc, les conditions, si vous voulez, de travail sont optimisées; ces gens-là sont recertifiés à une certaine fréquence et doivent passer des tests, doivent vivre des situations où on simule des événements, et ils doivent réagir correctement.

3125

3130

Le système de détection de fuites, comme j'ai mentionné l'autre soir, on a un système multicouche. Donc, c'est un système qui fait en sorte qu'il y a plusieurs systèmes qui peuvent détecter une fuite et, finalement, ce qui est très important, c'est que c'est un travail d'équipe. Vous avez cinq personnes à l'intérieur de la même salle, et ce n'est pas toujours la même personne qui fait la même tâche. Donc, il y a une rotation, les gens s'entraident. Donc, il y a aussi beaucoup de communication entre les gens pour signaler des situations. Ça peut arriver, à l'occasion, qu'il y ait des situations exceptionnelles, qu'on est en démarrage, on est en arrêt ou il y a des situations qui peuvent survenir comme celles-là.

3135

3140

Donc, c'est une communication, c'est un travail d'équipe, puis je suis tout à fait d'accord pour dire que la culture d'entreprise, l'engagement de la haute direction à s'assurer que les gens prennent tous les moyens pour éviter les situations de fuites ou de problèmes est capital.

LE PRÉSIDENT :

3145

Quand vous dites que les travailleurs doivent être certifiés, qu'est-ce que ça signifie, est-ce qu'ils doivent suivre une formation et qui les certifie? Est-ce qu'ils doivent passer un examen? Est-ce que cet examen-là est récurrent à chaque deux ans, trois ans?

M. LOUIS BERGERON :

3150

Monsieur le président, c'est un processus interne : il y a des formations trois fois par année, et c'est un processus interne. Donc, TransCanada a son propre, si vous voulez, son propre programme, ses propres méthodes, ses propres tests.

3155 Alors, c'est vraiment fait à l'interne, et il faut voir qu'on est une des plus grandes entreprises
pipelinières en Amérique du Nord. Donc, on est vraiment un leader, on n'est pas une firme, là,
négligeable. Donc, on est vraiment une entreprise, là, qui prend les devants, à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

3160 Mais qui certifie quand même, est-ce que c'est vous qui certifiez? Est-ce que c'est un
examen? Est-ce que c'est juste une formation?

M. LOUIS BERGERON :

3165 C'est effectivement à l'interne. On a des gens ici, dans la salle, qui sont justement
responsable de ça, mais effectivement, c'est un programme interne. Donc, tout ça est fait à
l'interne.

LE PRÉSIDENT :

3170 C'est une formation de combien de temps?

M. LOUIS BERGERON :

3175 Je peux demander à monsieur Malinowski, qui me souffle la réponse, ici, de six mois, une
formation initiale de six mois.

LE PRÉSIDENT :

3180 Initiale ou complète?

M. LOUIS BERGERON :

Mais tantôt, j'ai mentionné qu'il y avait des entraînements trois fois par année.

3185 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, j'avais compris.

M. LOUIS BERGERON :

3190 Donc, ça, c'est des entraînements de suivi, si vous voulez. L'entraînement initial, je crois
comprendre que c'est six mois.

LE PRÉSIDENT :

3195

O.K Après le six mois, est-ce que les employés doivent passer un test, un examen?

M. LOUIS BERGERON :

3200

Si vous voulez, je vais demander à monsieur Malinowski de venir à l'avant?

LE PRÉSIDENT :

Vous avez toute latitude pour le faire.

3205

M. LOUIS BERGERON :

Oui.

Mr. MARK MALINOWSKI :

Merci. Thank you, Mr. President. The initial training period that controllers go through is a programmatic setup with a dedicated training person who manages the program. We have a simulator that controllers go through abnormal operating conditions or training exercises; they have to pass a test at the end, both a written test and a performance test, where they are given conditions that they need to pass: recognize, shut down the pipeline, and respond to.

Merci, Monsieur le président. La période de formation initiale pour les contrôleurs est un programme complet, avec du personnel dédié pour la formation qui gère ce programme. Nous avons un simulateur sur lequel les contrôleurs surveillent des conditions anormales, il y a des exercices de formation; ils doivent passer un test, enfin, un test écrit et un test de performance aussi, où on leur donne des conditions, des situations où ils doivent reconnaître et fermer le pipeline, et réagir correctement.

3210

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que ces tests de performance sont des tests récurrents?

Mr. MARK MALINOWSKI :

Yes, Mr. President, the exercises that Mr. Bergeron spoke of that happen three times a year, those are recurrent testing exercises,

Oui, Monsieur le président, les exercices dont nous parlait monsieur Bergeron qui se produisent trois fois par

they're changed and current based on either industry events or our own learning, so that we're not repeating the same tests, or repeating the same learnings, but that we're continuously improving.

année, ce sont des exercices récurrents, ce sont des exercices de tests qui sont changés, rotationnés, et basés sur d'autres événements qui sont arrivés dans l'industrie. Donc, on ne répète pas le même test, on ne répète pas le même apprentissage, mais on améliore constamment cet apprentissage.

3215

LE PRÉSIDENT :

Et un coup que le certificat a été accordé, est-ce qu'il peut être retiré, selon certaines éventualités, quand vous parlez de certification?

Mr. MARK MALINOWSKI :

Yes, Mr. President, that is correct; we go through that recertification every three years, but if there is a miss or a delay in terms of someone taking an extended leave or otherwise, yes, we can remove that certification and require a retraining and retesting in order for someone to be requalified before they would operate a section of the pipeline.

Oui, Monsieur le président, c'est exact. Nous passons par ce processus de recertification à tous les trois ans, mais s'il y a un manquement ou un retard de réaction, ou quelqu'un qui prend un congé prolongé, on peut lui retirer la certification et exiger qu'il fasse une nouvelle formation et repasse le test, afin de se requalifier avant de pouvoir opérer cette section du pipeline.

3220

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Merci pour ces explications. J'aimerais revenir, j'ai compris que la préoccupation de monsieur... bien, tout ça, je pense que ça répond quand même à la question de monsieur Bossinotte, mais je crois qu'une de ses préoccupations, bon, vous avez précisé d'abord que c'est une équipe de cinq personnes, donc pour le tronçon du Québec, il y a une personne pour le tronçon du Québec et cinq pour le pipeline au complet, c'est bien ça?

3225

Mr. MARK MALINOWSKI :

Thank you, Madam Commissioner, Mr. President. The way our operations control room is broken out for our existing operation, is to separate it into different functional areas. Those functional areas include someone

Merci, Madame la commissaire et Monsieur le président. La façon dont notre salle de contrôle est répartie pour les opérations existantes, c'est de la séparer selon différentes zones fonctionnelles. Ces

dedicated to leak detection on our existing pipeline, and someone dedicated to operating the pipeline and someone dedicated to operating terminals or interacting with customers. There's a fourth section that is different, that is operated by a fourth person. There's also a spare controller or an extra controller on many shifts; this is for vacation coverage or other purposes, or if someone is taking a break, for them to take over controls such that someone is always monitoring.

zones fonctionnelles comprennent quelqu'un qui est dédié à la section des fuites, sur le pipeline existant, quelqu'un qui est dédié à l'opération même du pipeline, et quelqu'un qui est dédié à l'opération des terminaux ou à l'interaction avec les clients. Ce sont quatre sections différentes; il y a une quatrième section qui est opérée par une quatrième personne, et il y a aussi un contrôleur de rechange, un contrôleur extra sur chaque quart de travail, pour couvrir les vacances ou d'autres faits, ou si quelqu'un prend une pause de travail, c'est pour lui permettre de prendre le contrôle de ça, qu'il y ait toujours quelqu'un pour le faire.

3230

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Mais ça, donc, ce que vous venez de mentionner, je pense, donc s'il y a une personne qui, une des quatre personnes de base de l'équipe qui, tout d'un coup, ne se sent pas bien, puis qui est en charge de la section des détections des fuites et que, tout d'un coup, ne se sent pas bien, disparaît pour une demi-heure, au mauvais moment, donc dans un cas comme ça, est-ce qu'on peut comprendre que, normalement ou en tout temps, il y aurait quelqu'un d'autre de l'équipe qui pourrait prendre le relai?

3235

Mr. MARK MALINOWSKI :

Thank you, Madam Commissioner, Mr. President. Our processes require someone to take over operation of that consol, which would require a shift change or an exchange of information. As Mr. Bergeron indicated, there is a fatigue management program where we actually have a room where someone would, if required, take a rest, but someone will take over the operation of their consol during that time. Subsequently, if for some reason we did not have the capability to have leak detection monitoring continue, we would shut down the pipeline until someone was

Merci, Madame la commissaire et Monsieur le président. Nos processus exigent qu'il y ait quelqu'un qui doit remplacer l'opération de la console, qui va demander un changement de quart de travail ou un échange d'information, et comme monsieur Bergeron l'a indiqué, il y a un programme de gestion de la fatigue; on a donc une salle précise où quelqu'un peut aller se reposer, mais à ce moment-là, quelqu'un prend sa place pour l'opération de la console pendant ce temps. Par la suite, si pour une raison quelconque, il n'y a plus la

either available to cover that consol or we brought someone else in who was not on shift at that time.

capacité de continuer son opération de la détection des fuites, on va fermer le pipeline jusqu'à ce qu'on trouve quelqu'un qui soit disponible pour couvrir cette console, ou qu'on ferait venir quelqu'un d'autre qui n'était pas sur son quart de travail.

3240 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Merci.

3245 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, merci, Monsieur Bossinotte. Madame... ou on commencerait par monsieur Dominique Newman à Laval. Monsieur?

3250 **M. DOMINIQUE NEWMAN :**

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Lors des audiences des 7 et 8 mars, TransCanada a généralement indiqué qu'elle était incertaine quant au type de pétrole qui serait transporté à la fois à court terme durant la première année d'exploitation et encore davantage incertaine à long terme durant la vie des conduites.

3255 TransCanada parle de quarante-cinq (45) types de pétrole possibles. Notre préoccupation porte sur la sécurité des conduites à long terme, et dans sa présentation, madame Nadia McCarthy a fait état du risque et de la gestion du risque de bris de la couverture d'époxy intérieure du pipeline, ce qui pourrait résulter d'un phénomène d'abrasion, ce que je comprends, puisque de tels bris peuvent amener, par la suite, une corrosion de la conduite.

3260 Ma question porte sur le risque d'abrasion différent, selon le type de pétrole transporté. Vous êtes d'accord avec moi que le risque d'abrasion varie selon la nature du pétrole transporté. Ainsi, le pétrole lourd comporte des solides tels que du quartz, du sable et des aluminosilicates, de sorte que, selon une étude américaine de 2011, l'intérieur de la conduite serait exposé à un jet de cent vingt-cinq livres (125 lb) par minute de quartz, de sable et d'aluminosilicates. À titre comparatif, un équipement de jet de sable portable individuel pour un bâtiment urbain, ce qu'on appelle le sandblasting, projette entre un virgule cinq et quarante-sept livres (1,5-47 lb) de sable à la minute.

3270

3275 Ma question est adressée à la fois à l'Office national de l'énergie et à TransCanada. Nous souhaitons savoir quelles variations dans la conception des oléoducs et quelles variations dans les programmes de vérification d'intégrité doivent être mises en place – et est-ce qu'elles sont mises en place? –, afin de tenir compte de la variabilité et de l'abrasivité du pétrole transporté, selon qu'il s'agisse de pétrole léger ou lourd, et comment on ferait pour mettre en place ces variations de conception et de vérification vu qu'on ne sait pas encore aujourd'hui quel type de pétrole serait transporté?

3280 Et je m'inquiète parce que je ne sais pas si TransCanada applique de telles variations de conception et variations de programme de vérification d'intégrité, puisque, hors Québec, il me semble que TransCanada ne ferait aucune variation puisqu'elle transporterait du pétrole lourd abrasif dans une conduite qui avait été conçue pour transporter un produit non abrasif, à savoir du gaz naturel.

3285 **LE PRÉSIDENT :**

3290 Peut-être un commentaire général : je vous demanderais, dans la mesure du possible, de vous limiter – vous commencez à prendre de l'expérience, je crois – de vous limiter à une seule question, parce que sinon on n'en sortira pas. J'ai voulu, vous avez bien senti le désir de la commission à accepter le plus d'inscriptions possible, mais si vous prenez, vous formulez deux ou trois questions, avec des commentaires et des préambules, ça va être plus difficile.

3295 Écoutez, je prends votre question, je l'adresse d'abord au promoteur, monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

3300 Monsieur le président, plusieurs études ont été faites par l'Academy of National Sciences qui, essentiellement, arrivait à la conclusion que le bitume dilué se comporte essentiellement comme un pétrole brut. On a une norme de zéro virgule cinq pour cent (0,5 %), sédiments et eau, et les études démontrent qu'il n'y a aucune abrasivité de ces pétroles bruts.

3305 Je voudrais aussi corriger une des prémisses de la question : il n'y a pas de couche d'époxy à l'intérieur de la conduite. Et l'expérience d'exploitation des conduites avec du pétrole traditionnel, des produits pétroliers ou du bitume dilué montre qu'il n'y a pas d'abrasion à l'intérieur de la conduite.

LE PRÉSIDENT :

3315 Vous faites référence à l'étude du National Academy of Sciences, en fait, qui indique quand même qu'il y avait un certain nombre d'incertitudes par rapport au type de pétrole; est-ce que vous pouvez élaborer un peu là-dessus?

M. LOUIS BERGERON :

3320 Un des facteurs, Monsieur le président, c'est la température. Alors, je ne sais pas si c'est à ça que vous faites référence, mais, effectivement, on sait que les pétroles bruts et les produits pétroliers en général, à une certaine température, surtout les pétroles bruts, à une certaine température, peuvent effectivement avoir des comportements qui peuvent favoriser, par exemple, la corrosion. Par contre, la température maximale d'exploitation est nettement inférieure au seuil
3325 qui pourrait amener cette problématique.

Alors, un des éléments qui avait été soulevé dans l'étude, c'est la question de la température, mais le seuil auquel on pourrait s'attendre à avoir des problématiques ne sera pas atteint avec Énergie Est.
3330

LE PRÉSIDENT :

Mais ils faisaient référence également au type de pétrole. Je pourrai vous revenir un peu plus tard avec la page, même, ils faisaient référence au type de pétrole.
3335

M. LOUIS BERGERON :

S'il vous plaît, oui. Si vous pouvez préciser la question, on va pouvoir y répondre en détail.
3340

LE PRÉSIDENT :

On y reviendra, d'accord. Alors, ça va, Monsieur Newman?

M. DOMINIQUE NEWMAN :

3345
Merci.

3350

Mme MARIE-ÈVE SAMSON

LE PRÉSIDENT :

3355

Merci à vous. Madame Marie-Ève Samson, à Trois-Rivières?

Mme MARIE-ÈVE SAMSON :

3360

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

3365

Bonsoir, Madame.

Mme MARIE-ÈVE SAMSON :

3370

Donc, j'aimerais revenir au rapport de Polytechnique qui a été déposé en décembre 2015 sur les traverses de cours d'eau. De ce que j'ai pu comprendre, c'est que la vulnérabilité du pipeline vis-à-vis des défaillances est importante et l'impact d'une éventuelle défaillance est considérable lorsque celui-ci longe l'une des rives du Saint-Laurent, en particulier la rive nord.

3375

Donc, qu'est-ce qui a motivé les experts de TransCanada à choisir le tracé actuel plutôt qu'un tracé plus éloigné du fleuve, comme par exemple sur la Rive-Sud, un tracé qui longerait le pipeline déjà en place sur la Rive-Sud? Merci.

LE PRÉSIDENT :

3380

Merci à vous, Madame. Monsieur Bergeron?

M. LOUIS BERGERON :

3385

O.K. Je vais demander à monsieur Veilleux d'élaborer un peu sur le choix du tracé, et puis je pourrai compléter par la suite.

M. CLAUDE VEILLEUX :

3390

En fait, il y a plusieurs choses qu'il faut regarder lorsqu'on commence l'étude : la première chose, c'est le point d'entrée du projet au Québec; après ça, il y a les points de livraison, à Montréal et à Lévis, et le point de sortie au Nouveau-Brunswick; ça, c'est des passages inévitables.

3395 Quand on regarde l'endroit où le projet rentre au Québec, à Rigaud, tout près de Pointe-Fortune, tout près du barrage, justement, Carillon, partir de là et rentrer sur la Rive-Sud, ça augmenterait la distance à parcourir. On a regardé aussi également sur l'île de Montréal et sur l'île de Laval pour se rendre plus directement, mais considérant la densité de la population, ce n'est pas possible.

3400 C'est la même chose sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, lorsqu'on arrive dans le secteur de, par exemple, Delson, Candiac, et cetera, en montant vers Boucherville, c'est tout très densément construit aussi, et si je reviens sur la Rive-Nord, par exemple, à partir de la rivière des Mille Îles, dans le secteur de Boisbriand, en montant jusque pratiquement l'Autoroute 50, c'est densément construit aussi.

3405 Un facteur important aussi à considérer, pourquoi la Rive-Sud n'a pas été retenue, c'est qu'il n'y a pas d'endroits où on peut rentrer pour aller alimenter Suncor. Si vous vous souvenez, dans le cas de pipeline Saint-Laurent, par exemple, l'entrée s'est faite dans le secteur de Boucherville, entre Varennes et Boucherville, les deux limites, la limite nord et la limite sud de Varennes, et à ce moment-là, Ultramar, ou Valero, a utilisé une conduite existante qui passe à travers le parc national des Îles-de-Boucherville.

3410 Donc, comme on le sait, la loi provinciale au niveau des parcs interdit la construction de pipeline, à moins que ce soit requis pour les besoins du parc, ce qui n'est pas le cas actuellement dans le projet dont on parle.

3415 Si on regarde un petit peu plus loin que les parcs des Îles-de-Boucherville, pour monter un peu plus loin, ce qui arrive encore une fois, à ce moment-là, c'est qu'on a le parc de la Pointe-aux-prairies, sur l'île de Montréal, on a également la densité de la population qui fait en sorte qu'on ne peut pas se rendre à Suncor en partant de la Rive-Sud.

3420 Ça fait qu'une fois qu'on a dit ça, il faut prendre la Rive-Nord et, à ce moment-là, c'est pour ça qu'on a rentre dans le secteur de la station d'épuration des eaux sur l'île de Montréal, où Hydro-Québec est déjà dans le secteur, donc on rentre dans ce coin-là.

3425 L'avantage qu'on a aussi avec la Rive-Nord, c'est que TransCanada exploite déjà le réseau de Gazoduc TQM, qu'on cherche à aller rejoindre, dès qu'on le peut, après avoir passé Repentigny et on est parallèle à Gazoduc TQM, je dirais, aux alentours de cent trente à cent quarante kilomètres (130-140 km). Donc, en étant adjacent à TQM dans ces endroits-là, ça nous permet d'utiliser l'emprise de TQM, comme on peut le faire pour les lignes électriques lorsqu'on les suit, pour minimiser le déboisement, parce qu'on peut prendre de l'espace temporaire dans l'emprise de Gazoduc TQM, pour les travaux. Donc, de cette façon-là, on réduit le déboisement,

et, par la suite, bien, on revient sur la Rive-Sud pour aller alimenter Valero et poursuivre vers le Nouveau-Brunswick. Donc, en gros, ça dresse un portrait.

LE PRÉSIDENT :

3435

Merci, Madame. Merci, Monsieur.

Mme MARIE-ÈVE SAMSON :

3440

En fait, juste pour rebondir, là, l'essentiel de la question était vraiment de savoir pourquoi, considérant les conclusions du rapport de Polytechnique, le tracé, sur la Rive-Nord, passait aussi près du fleuve, sur la Rive-Nord.

LE PRÉSIDENT :

3445

Je vais vous céder la parole. Je pense qu'il y a des éléments qui ont été donnés, mais en tout cas, je vais leur demander de le dire peut-être d'une autre façon?

M. CLAUDE VEILLEUX :

3450

Effectivement. Donc, ce que je mentionnais, c'est qu'on voulait aller rejoindre Gazoduc TQM qui est déjà exploité par TransCanada, et on y voit divers avantages, dont la réduction du déboisement, mais aussi on rassemble les infrastructures de même type à un même endroit, et dans ce cas-là, dans le même exploitant. Donc, ça recèle quand même une importance certaine.

3455

LE PRÉSIDENT :

3460

Merci, Monsieur. Merci, Madame Samson. Donc, maintenant, à Trois-Rivières, Gérard Montpetit; à Laval, monsieur Luc Falardeau; et à Lévis, monsieur Jean Fortin.

3465

Monsieur Falardeau, à Laval, non, il a quitté? Pardon, vous êtes monsieur... excusez-moi, à Trois-Rivières, monsieur Montpetit, à Trois-Rivières? Excusez-moi, c'était monsieur Jacques Tétreault avant vous, je suis désolé. Est-ce qu'il est toujours dans la salle? Très bien. Alors, allons-y donc avec vous, Monsieur Fortin. Allez-y, Monsieur Fortin.

3470

M. RÉJEAN FORTIN

M. RÉJEAN FORTIN :

3475 Très bien, merci. Bonsoir, Monsieur le président, ainsi que les membres de la commission.
Mon nom est Réjean Fortin, je suis conseiller en sécurité en environnement, et je représente la
municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures.

3480 Les questions que je vais poser ce soir concernent la méthode utilisée, la technique pour la
traversée du fleuve Saint-Laurent. En entrée de jeu, je me permets de faire un très court portrait,
là, du territoire : on a quand même une portion de l'oléoduc sur six point huit kilomètres (6,8 km)
qui traverse la municipalité vers le fleuve, et puis, pour le franchissement, on a, sur ce six point
3485 huit kilomètres (6,8 km) là, on a deux cents hectares (200 ha) de marécages et de milieux
humides; on a cinq point cinq kilomètres (5,5 km) de terres agricoles patrimoniales; on a deux
réserves naturelles protégées, qui sont contiguës une de l'autre; en fait, il y a la station
agronomique de l'Université Laval, ainsi que la Réserve des Battures-de-Saint-Augustin.

3490 Il y a de nombreux puits d'approvisionnement d'eau potable pour les résidences en milieu
rural, et puis en amont de la prise d'eau potable, on est en amont de la prise d'eau potable de la
Ville de Québec. En fait, la municipalité s'approvisionne en partie.

3495 Bon, j'en viens à la question. En fait, je vais revenir un peu sur la technique qu'on a
expliquée tout à l'heure. On a parlé, pour la traversée du fleuve, ce sera une traversée à sec avec
un tunnel qui serait installé sous le lit de la rivière à une profondeur, et puis on a dit qu'on
injecterait, on installerait un tunnel avec un tuyau, avec un enrobage entourant le tuyau, pour
3500 permettre, en fait, un tunnel qui ne sera pas accessible. C'est ce que j'ai compris. Je crois qu'il n'y
aura aucun accès, à ce moment-là.

3505 Moi, la question, en fait, que je voulais poser, c'est que, conséquemment, vu qu'il n'est pas
possible d'accéder à l'infrastructure et pour y effectuer soit l'entretien préventif ou intervenir en
cas de bris, en cas de défaut de structure ou de bris, la question est de savoir sur quels critères
et antécédents historiques – je parle de comparables, là, à ce moment-là – défendez-vous
3510 l'utilisation de cette technologie pour la traversée du fleuve Saint-Laurent, pour évaluer la fiabilité
de la technique proposée et l'intégrité et la pérennité de la nouvelle structure dans l'espace et le
temps?

3515 En fait, c'est sûr que ça peut avoir des impacts sur les rives du fleuve, on parlait de la
réserve naturelle tout à l'heure. Je pose la question à TransCanada, Monsieur le président.

3510

LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors, Monsieur Bergeron, s'il vous plaît?

3515

M. LOUIS BERGERON :

Madame McCarthy va répondre à la question.

Mme NADIA McCARTHY :

3520

Oui, Monsieur le président, donc pour le fleuve Saint-Laurent, la technique que nous prévoyons, c'est le tunnel. Je vais demander à mes collègues de montrer le profil, encore une fois, que j'avais montré dans ma présentation. Donc, on serait présentement dans notre conception préliminaire; nous sommes à plus de quarante mètres (40 m) dans le roc, sous le lit de la rivière. Vous voyez, à gauche, il y a la réserve naturelle, ça c'est ce dont monsieur parle, la Réserve des Battures, et nous sommes à plus de quarante mètres (40 m) sous le lit de la rivière, au niveau des battures. Donc, la technique proposée, il a raison, nous proposons un tunnel qui, une fois la canalisation installée, nous allons remplir le tunnel d'un ciment à faible densité et nous n'aurons pas accès à la canalisation une fois qu'elle est enfouie dans le tunnel.

3525

3530

Donc, les mesures que nous prenons pour la conception et la construction du pipeline : nous aurons une épaisseur de la paroi de un pouce (1 po); nous aurons un revêtement à l'époxy; nous allons vérifier par essais hydrostatiques l'absence des fuites sur la canalisation. Donc, nous prenons plusieurs mesures au niveau de la conception et la construction pour s'assurer de l'intégrité du pipeline. Et, ensuite, pendant l'exploitation, nous allons utiliser nos outils internes pour vérifier encore l'intégrité de la canalisation tout au long de la vie du pipeline. Nous avons aussi prévu des vannes de sectionnement de chaque côté du tunnel.

3535

LE PRÉSIDENT :

3540

En fait, je n'ai pas tout à fait compris, je pense qu'ils n'ont pas répondu à la question. La question : qu'est-ce qui arrive s'il y a un bris? Qu'est-ce que vous faites? C'est bien ça, Monsieur?

M. RÉJEAN FORTIN :

3545

Oui, c'est exact.

3550

M. LOUIS BERGERON :

Monsieur St-Laurent va répondre.

3555

M. BRUNO ST-LAURENT :

3560

S'il y a un bris, ce qui va arriver, étant donné que c'est dans une gaine, je vous dirais, de béton, et en plus qu'il y a la quantité de roc, on croit, c'est que le pétrole ne pourra pas être évacué complètement au niveau du fleuve. À ce moment-là, ce qui va arriver, c'est que tout ça va être arrêté, et on va pomper, par les extrémités, évidemment, on va pomper, on va vider la conduite au complet. Donc, il n'y aura pas d'écoulement au niveau du fleuve.

LE PRÉSIDENT :

3565

Et ensuite?

M. BRUNO ST-LAURENT :

3570

Ensuite? Bien, là, dépendant de la nature, on va devoir voir qu'est-ce qu'on peut faire, et ça pourrait être refaire une autre conduite sous-fluviale, par contre. Les risques, compte tenu du fait qu'il n'y a personne qui va travailler à proximité, la solidité de la conduite, les risques de bris dans un secteur comme ça sont très, très, très faibles.

LE PRÉSIDENT :

3575

Et si vous faites une nouvelle conduite, est-ce que c'est soumis, est-ce que l'ONÉ doit donner une autorisation? S'il y a une nouvelle conduite, est-ce que l'ONÉ doit donner une autorisation?

3580

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

3585

Donc, TransCanada devra resoumettre....

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

3590

Soumettre une demande.

LE PRÉSIDENT :

C'est comme si c'était un nouveau projet.

3595 **M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :**

Resoumettre une demande devant l'Office.

M. LOUIS BERGERON :

3600

Monsieur le président, j'aimerais apporter certaines informations complémentaires. La première, c'est que les outils d'inspection internes permettent de détecter les problèmes bien à l'avance, et comme disait monsieur St-Laurent, un des problèmes potentiels qui peut arriver avec un pipeline, c'est que, par exemple, une personne va faire une activité d'excavation ou va faire quelque chose qui va endommager l'extérieur de la conduite, qui va créer une zone de corrosion et, à moyen terme, qui pourrait éventuellement créer une fuite, ça, évidemment, cette situation-là n'est pas possible.

3605

Donc, la seule corrosion qu'on pourrait voir, c'est à l'intérieur de la conduite et on pourra les mesurer avec les outils. Donc, personnellement, je pense que, dans l'éventualité extrêmement peu probable où la conduite aurait une problématique, à ce moment-là, on verrait venir le problème et il y aurait des actions qu'il faudrait prendre.

3610

Quand on fait les inspections, avec les outils internes, des conduites existantes, les fois où on détecte des problèmes de perte d'épaisseur sur des conduites bétonnées en dessous des rivières, c'est extrêmement rare. C'est extrêmement rare, parce qu'il n'y a pas d'opportunités pour avoir la corrosion externe ou avoir des activités extérieures qui peuvent endommager la conduite.

3615

Donc, c'est sûr que quand vous regardez la probabilité que ça se produise, c'est extrêmement faible; on verrait venir ça avec nos outils d'inspection internes. Évidemment, là, il y aurait des décisions qui devraient être prises.

3620

LE PRÉSIDENT :

Je vais céder la parole dans un instant à ma collègue, mais lorsque monsieur Plouffe nous a présenté, tout à l'heure, le risque, il a utilisé une équation très classique, au fond, qu'on utilise même dans mon domaine, en toxicologie, probabilités fois conséquences, et c'est sûr, avec la technologie, on s'en rend compte à tous les niveaux que la probabilité comme telle diminue et vous en avez fait la démonstration. Par contre, c'est les conséquences ou l'ampleur qui deviennent beaucoup plus importantes.

3625

3630

3635 Dans ce sens-là, c'est sûr, je ne voudrais pas qu'on ramène à chaque fois la discussion sur le très, très faible risque, mais sur la possibilité, quand même réelle, qu'il y ait des conséquences. C'est dans ce sens-là que la discussion pourrait être plus intelligente. Donc, il y aurait quand même une... des fois, ça pourrait être juste théorique, mais des fois, ça peut être bel et bien réel, la conséquence. Personne n'aurait prévu, ma femme, la première, qu'on aurait eu une crise du verglas avec une, presque une catastrophe montréalaise et québécoise.

3640 Alors, dans ce sens-là, qu'est-ce qui arriverait, encore une fois, s'il y a un bris majeur et qu'il y aurait remplacement? Ça, j'ai eu la réponse. Donc, vous feriez une nouvelle, une demande auprès de l'ONÉ pour remplacer la section brisée ou... pour la remplacer, c'est bien ça?

M. LOUIS BERGERON :

3645 Effectivement, Monsieur le président. Je vais faire abstraction des probabilités, je vais vous dire que dans la situation où ça se produirait, il faut arrêter la conduite, et ça peut vouloir dire des années avant de pouvoir la remettre en service.

LE PRÉSIDENT :

3650 Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3655 J'aimerais comprendre, quelles sont les raisons qui vous ont amenés à faire ce choix-là d'un tunnel qui n'est pas accessible, considérant que juste à côté vous avez TQM, qui est un gazoduc, qui est là depuis je ne me souviens pas combien d'années, qui est un tunnel accessible? Donc, pouvez-vous nous expliquer quels sont les inconvénients du tunnel accessible qui font que vous avez plutôt opté vers le tunnel rempli de ciment?

3660 **M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur St-Laurent va répondre.

3665 **M. BRUNO ST-LAURENT :**

Il y a plusieurs raisons qui justifient ce choix-là : c'est tout d'abord le type de tunnelier qui est utilisé, c'est à peu près tout, à peu près la même dimension, trois à quatre mètres (3-4 m). Donc, dans le cas de Gazoduc TQM, c'est une conduite de vingt-quatre pouces (24 po). À ce moment-là, on pouvait facilement mettre une conduite et pouvoir circuler à l'intérieur, et même il y

3670

avait de la place pour des développements futurs. Donc, des conduites supplémentaires ou d'autres types d'infrastructures qu'on pourrait avoir, fibre optique ou des choses comme ça.

3675

Depuis que c'est installé, donc 1995, il n'y a pas vraiment eu d'autres installations qui ont été à l'intérieur, donc il ne semble pas y avoir d'intérêt pour d'autres modes, fibre optique ou communication ou quoi que ce soit. Donc, il n'y a pas cet intérêt-là.

3680

Les deux types de tunnels ont des avantages et des inconvénients. Donc, il y en a un, oui, il y a un accès; par contre, ce que ça implique, c'est de l'électricité, de la ventilation, des pompes, évidemment, parce qu'il y a tout le temps un écoulement; s'assurer que tout ça...

M. LOUIS BERGERON :

Tu veux dire d'eau, écoulement d'eau?

3685

M. BRUNO ST-LAURENT :

D'écoulement d'eau, oui. Oui, écoulement d'eau, excusez-moi, donc à l'intérieur du tunnel. Donc, il faut s'assurer que tout ça fonctionne bien, parce que c'est d'autres types de risques qui peuvent affecter la conduite.

3690

Dans ce cas-ci, le potentiel de développement de ce tunnel-là, le fait que c'est un quarante-deux pouces (42 po) fait qu'il n'y a pas vraiment d'intérêt de garder un tunnel ouvert avec un accès, et l'accès ne serait probablement pas possible, parce que la conduite prend trop de place dans l'ouverture de trois à quatre mètres (3-4 m).

3695

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3700

Ça fait que si on comprend bien, dans votre calcul, vous estimez que le risque qu'il y ait un problème majeur avec, parce qu'avec votre tunnel dans le ciment, vous, vous avez à peu près, votre capacité d'intervenir est très limitée. Si vous voyez qu'il y a un début de problème, vous n'êtes pas vraiment capable de faire quelque chose, là, ou vous le savez, vous pouvez arrêter, puis éviter qu'il y ait un déversement, mais vous ne pouvez pas corriger, bon.

3705

Donc, et ça, ça aurait des conséquences financières très importantes si vous deviez arrêter, je veux dire fermer le tunnel. Donc, vous estimez que le risque est tellement faible que ça vaut quand même la peine d'aller vers ce type de tunnel, malgré ce... enfin, bref, j'ai bien compris, c'est ça?

3710

M. LOUIS BERGERON :

3715

Madame la commissaire, c'est exact. C'est exact. En fait, je vous dirais, c'est la même philosophie que le forage directionnel : le forage directionnel, ça fait une vingtaine d'années que la technique existe et, à notre connaissance, ce n'est jamais arrivé qu'on ait été obligé de refaire un autre forage pour installer une autre conduite, parce que, comme je vous dis, l'environnement est tellement bien contrôlé, est tellement peu risqué qu'on ne connaît pas de situations où il a fallu intervenir. Alors, c'est le même raisonnement, si vous voulez, la même philosophie.

3720

LE PRÉSIDENT :

Juste une question courte, réponse courte : depuis combien d'années cette technologie spécifique existe?

3725

M. LOUIS BERGERON :

Une vingtaine d'années, le forage directionnel.

3730

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Le vingt (20) ans, c'est bien pour le tunnel dont on parle ou c'est pour le FDH?

3735

M. BRUNO ST-LAURENT :

Je vous dirais, la technique de forage directionnel horizontal date depuis une vingtaine, vingt (20) à vingt-cinq (25) ans; avant ça, ce n'était pas possible. Donc, à titre d'exemple, Gazoduc TQM qui a été construit dans les années, début des années 80, et qui traverse un peu toutes les mêmes rivières qu'on va traverser, il n'y a aucun forage directionnel qui a été fait parce que ça n'existait pas à ce moment-là. Donc, ça a commencé plus tard avec les forages directionnels horizontaux, et les tunnels, le tunnel de Gazoduc TQM a été fait en 1995.

3740

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Et est-ce que c'était dans les débuts de...?

3745

M. BRUNO ST-LAURENT :

Bien, des tunnels, là, c'est une technologie qui existe, le tunnel sous la Manche, il y en a de tous types.

3750

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

C'est le même type de technologie?

3755

M. BRUNO ST-LAURENT :

Donc, c'est le même type de technologie.

3760

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Bon. O.K Donc, ça, ça fait plusieurs dizaines d'années.

3765

M. BRUNO ST-LAURENT :

Ça, ça fait plusieurs années, effectivement.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

O.K. Merci.

3770

M. RÉJEAN FORTIN :

Merci.

3775

M. JACQUES TÉTREULT

LE PRÉSIDENT :

3780

C'est à vous, Monsieur Jacques Tétreault, de Trois-Rivières.

M. JACQUES TÉTREULT :

3785

Oui, bonsoir, Monsieur le président, bonsoir, Madame Grandbois, Monsieur Germain. Hier après-midi, dans les discussions, les présentations, monsieur Bergeron a mentionné que le... on a parlé beaucoup de quantité, de millions de barils de pétrole qui passaient, les chiffres ont varié un peu, là, un petit peu tout le monde y a perdu son latin dans ça, on avait une moyenne de un point un million (1,1 M) de barils. Monsieur Bergeron aurait dit, à un moment donné, que ça pouvait aller plus ou moins, un point un million (1,1 M) de barils. Il était censé spécifier la quantité,

3790 je ne sais pas s'il est revenu là-dessus, si on a eu cette réponse-là, mais c'était un engagement
de sa part. Je ne sais pas, je n'ai pas pu assister à tout ça, là, mais ma question est reliée à ça :
ce projet-là nous semble...

LE PRÉSIDENT :

3795

Mais si vous voulez la poser, je vais tout de suite demander : quelle est la limite supérieure
de transport?

M. LOUIS BERGERON :

3800

3805

Oui, en effet, c'est un engagement et je vous donne la réponse dès maintenant, on avait
prévu la mettre par écrit, mais je vous la donne verbalement : essentiellement, toute la
conception a été faite à un virgule vingt-cinq million (1,25 M) de barils par jour, soit une marge, si
vous voulez, de quatorze pour cent (14 %), donc – excusez l'anglicisme – un overdesign de
quatorze pour cent (14 %), ce qui est typique pour n'importe quelle infrastructure, quand on fait
de l'ingénierie.

3810

Par contre, et je vous dirais, tous les scénarios de fuites, toute la conception, par exemple,
des localisations des vannes de sectionnement, et tous, tous les équipements ont été
dimensionnés en fonction du cas d'un virgule vingt-cinq million (1,25 M) de barils par jour.

3815

Comme je vous expliquais hier, et le tableau que je vous ai remis un peu plus tôt en soirée,
où on mentionne que quelque chose comme quarante pour cent (40 %) de la quantité de brut qui
va être dans la conduite sera du bitume dilué, bien, on sait qu'en moyenne, on peut anticiper
quelque chose autour de un virgule un million (1,1 M) de barils, mais il n'y a aucun scénario
d'exploitation avec seulement du brut léger.

3820

Donc, la probabilité de pouvoir exploiter à une moyenne supérieure de un virgule un million
(1,1 M) de barils par jour, elle est extrêmement faible, mais toute la conception mécanique, tous
les scénarios de, si vous voulez, d'écoulement dont on va parler dans les prochains jours ont été
faits à un virgule vingt-cinq million (1,25 M) de barils par jour.

LE PRÉSIDENT :

3825

Scénario modélisation et tout?

M. LOUIS BERGERON :

Exact.

3830 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, à vous la parole de nouveau, Monsieur Tétreault.

3835 **M. JACQUES TÉTREULT :**

Alors, on vient de mentionner justement le bitume dilué, donc on conçoit très bien que ce pétrole-là va contenir une certaine quantité de diluant.

3840 Considérant que les ports d'exportation font partie du projet comme tel, je voudrais savoir si le retour de ce diluant-là, par train, fait aussi partie du projet comme tel, qui est présenté à l'ONÉ, et si ce n'est pas le cas, pourquoi alors que l'exportation via les ports fait partie du projet? Parce que j'aurais aimé poser ma question hier aux raffineurs pour savoir la quantité de diluant qu'ils retournent, parce que c'est eux autres qui pourraient vraiment nous le dire, là, mais étant donné que le pipeline va dans un sens pour apporter ce produit-là qui contient déjà une certaine
3845 quantité de diluant, le retour, qui va être réutilisé éventuellement par le même transporteur, devrait, à mon sens, faire partie du projet. Est-ce qu'on pourrait avoir une réponse de l'ONÉ?

LE PRÉSIDENT :

3850 Je vais poser la question au promoteur.

M. LOUIS BERGERON :

3855 Alors, bien, il y a deux volets à la question à laquelle je vais répondre. Tout d'abord, en ce qui concerne la question des diluants qui sont amenés à l'intérieur du bitume dilué, ils seront raffinés et ils se retrouveront dans la production des raffineries, donc il n'y aura pas de séparation du diluant pour retourner dans l'Ouest, dans les raffineries de l'Est du Canada.

3860 Le tableau que j'ai remis un peu plus tôt, qui sera sûrement disponible sur le site web de la commission, montre deux pipelines qui sont actuellement en exploitation pour amener le diluant à partir du Midwest américain vers l'Ouest canadien, et on parle de deux nouveaux projets, un à partir de l'Illinois et l'autre à partir de la Colombie-Britannique, qui vont faire en sorte qu'on va pouvoir amener le diluant supplémentaire qui est requis par pipeline, et ça, ce tableau-là sera certainement disponible au public sous peu.

3865 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Bergeron. Et merci, Monsieur Tétreault.

3870

M. JACQUES TÉTREault :

Donc, il n'y a aucun diluant qui revient.

LE PRÉSIDENT :

3875

C'est la réponse.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3880

Et, Monsieur Tétreault, si vous voulez, monsieur Bergeron a résumé, mais on avait eu l'occasion de voir ça un petit plus en détail hier, probablement au moment où vous n'étiez pas là, et donc, en plus du tableau que monsieur Bergeron a déposé aujourd'hui, vous pourrez revoir les transcriptions d'hier soir qui reprenaient tout ça un petit peu plus en détail.

3885

M. JACQUES TÉTREault :

O.K Merci.

LE PRÉSIDENT :

3890

Merci à vous. Merci, Madame Grandbois. Monsieur Falardeau, à Laval, non? Monsieur Falardeau, oui? O.K Monsieur Benoît Germain, à Lévis et monsieur Gérard Montpetit, à Trois-Rivières.

3895

Donc, Monsieur Falardeau, bonsoir.

M. LUC FALARDEAU :

3900

Oui, bonsoir. J'ai une question concernant la traversée sous la rivière des Prairies. Est-ce que c'est possible de voir le profil du sol puis de la rivière vis-à-vis de la rivière des Prairies, entre Laval et Montréal?

LE PRÉSIDENT :

3905

Monsieur Bergeron, est-ce que ça vous serait possible?

3910 **M. LOUIS BERGERON :**

On fait une petite recherche, je ne sais pas si monsieur veut poser la question pendant qu'on fait la recherche? Si vous nous donnez deux minutes.

3915 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous permettez, Monsieur Falardeau, je vais passer à votre collègue de Lévis, et je vous reviendrai?

3920 **M. LUC FALARDEAU :**

Excellent.

3925

M. BENOÎT GERMAIN

LE PRÉSIDENT :

3930 D'accord, merci. Monsieur Benoît Germain?

M. BENOÎT GERMAIN :

3935

Oui. Mon nom est Benoît Germain, de Saint-Augustin-de-Desmaures. Alors, je suis membre, administrateur de la Fondation québécoise du patrimoine. C'est nous administrons la Réserve des Battures, et j'ai une question concernant la fiabilité du système de détection, c'est-à-dire lors des fuites souterraines à faible débit.

3940

Alors, hier ou avant-hier, on parlait de un pour cent (1 %) au lieu de un point cinq (1,5 %). Alors, ma question est comme suit : comment TransCanada entend gérer cette lacune dans la capacité de surveillance pour les fuites à faible débit, qui pourraient laisser échapper de la contamination de façon prolongée, non visible, soit dans les milieux humides ou tout simplement dans la nature? Alors, on entend en été, mais aussi en hiver.

3945

Alors, on a entendu aussi la fameuse surveillance aérienne, aux deux semaines, mais, par exemple, en hiver, ça va être quand même très compliqué, puis si on prend le un pour cent (1 %), puis on le rapporte sur douze (12) heures, vingt-quatre (24) heures, avec la pression du un million cent mille (1,100 M) barils alors, ou cent mille litres (100 000 l), ça fait beaucoup, beaucoup de litres dans la nature.

3950 **LE PRÉSIDENT :**

C'est un million un (1,1 M) barils par jour. Monsieur Bergeron?

3955 **M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le président, tout d'abord, je voudrais préciser : le système automatisé de détection de fuites dont on parle, qui a un seuil de détection de l'ordre de un à un et demi pour cent (1-1,5 %), c'est en deux heures. Et en deux heures, évidemment, la conduite ne se viderait pas totalement entre deux vannes de sectionnement si on la fermait.

3960 Maintenant, ce que j'ai expliqué plus tôt, et puis monsieur Malinowski pourra expliquer davantage, si vous le voulez, mais c'est qu'on a effectivement plusieurs systèmes de suivi et l'objectif, c'est de faire en sorte que les opérateurs puissent identifier une fuite bien avant que le système de détection de fuites ne lance une alarme, et l'exemple que je donnais hier, c'était la fuite qu'il y a eu à la station de pompage de Severance qui représentait zéro virgule un pour cent (0,1 %) du débit, et qui a été détectée par l'opérateur avant le système de détection de fuites.

3965
3970 Donc, le système de détection de fuites, c'est un outil, il y en a d'autres. Un opérateur d'expérience, certifié, comme on a expliqué tout à l'heure, devrait être en mesure d'identifier les fuites bien avant que le système de détection de fuites ne lance l'alarme.

LE PRÉSIDENT :

Jusqu'à quel pourcentage?

3975 **M. LOUIS BERGERON :**

3980 Je vous ai tantôt donné l'exemple du zéro virgule un pour cent (0,1 %), on a différents scénarios, on a différents cas qu'on a répertoriés, on pourra y revenir, si vous voulez, là, mais on a plusieurs scénarios ou plusieurs événements qu'on a répertoriés, évidemment dans les stations de pompage sur Keystone, pas sur la conduite comme telle, mais...

LE PRÉSIDENT :

3985 Mais c'est quoi le pourcentage le plus faible?

3990

M. LOUIS BERGERON :

Bien, zéro virgule un pour cent (0,1 %) est certainement un seuil assez bas, là, je ne pense pas qu'on en ait moins que ça. Je pense que c'est le plus bas qu'on a détecté.

3995

LE PRÉSIDENT :

Si vous avez quelqu'un qui peut vous calculer ça, ça donnerait quel volume?

4000

M. LOUIS BERGERON :

Il faut faire attention, Monsieur le président, parce que ça dépend dans quel délai. On ne parle pas de zéro virgule un pour cent (0,1 %) qui va fuir pendant des jours ou des semaines, et ça dépend aussi de la localisation de la fuite, parce que si on ferme les vannes de sectionnement rapidement, l'écoulement serait dépendant de la topologie.

4005

LE PRÉSIDENT :

Vous avez quand même utilisé des scénarios de deux heures d'intervention, donc pour deux heures, ça donnerait quoi?

4010

M. LOUIS BERGERON :

On pourra vous donner des volumes, on vous reviendra avec des volumes.

4015

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Vous pouvez continuer, Monsieur Bergeron. Vous avez terminé?

4020

M. LOUIS BERGERON :

Je crois que j'ai terminé.

4025

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà.

4030 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

4035 Monsieur Bergeron, c'est ça. Autrement dit, vous avez mentionné tout à l'heure que le système principal que vous avez mentionné, donc un délai de détection de deux heures, pour bien comprendre, mais dans vos documents, vous avez mentionné, bon, que vous aviez – j'en retenais deux grands systèmes de détection, on pourrait dire, donc qu'il y avait des périodes, bon, vous avez affirmé qui dépassaient les recommandations de la norme CSA à cet égard-là, donc on voit qu'il y a des périodes qui sont uniformisées, là, pour...

4040 J'aimerais essayer de bien comprendre le fonctionnement de ces... parce que dans le document, vous parlez de bilan de masse, il y a toutes sortes de choses comme ça. Donc, c'est quoi, les deux principaux systèmes, c'est quoi la distinction qu'on doit en faire entre les deux pour notamment le niveau de sensibilité de détection?

4045 **M. LOUIS BERGERON :**

4050 Oui. Dans l'industrie, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, c'est qu'il y a beaucoup d'évolution dans les dernières années et on a beaucoup ajouté des capteurs, comme je mentionnais hier, dans les nouveaux pipelines versus les pipelines qui ont été bâtis il y a trente (30), quarante (40) ans; il y a beaucoup plus de senseurs et puis d'éléments pour identifier le volume, le débit, la température.

4055 Et je vous dirais, essentiellement, il y a deux grands systèmes automatisés : il y a le premier système qui est le bilan de masse. Donc, c'est un système qui mesure en tout temps, entre deux stations de pompage, combien de volume est pompé à une station, combien entre dans l'autre. Il faut prendre en compte plusieurs paramètres, comme je mentionnais, température et tout ça, pour bien balancer les choses, et ça, c'est, si vous voulez, une philosophie de détection de fuites qui est de plus en plus utilisée. Donc, le logiciel dont on parle ici, nous autres, essentiellement, c'est ça.

4060 Il y a d'autres logiciels qui sont plus des logiciels statistiques, qu'on va populer pendant une période de trois ou quatre mois, qui vont savoir qu'avec telle condition d'exploitation, tel produit, tel débit, il devrait y avoir telle pression à tel endroit, et que, une fois que le système a pris ça, donc c'est un peu un système intelligent – entre guillemets – qui va détecter des situations anormales, basé sur l'expérience. Donc, ça, c'est une autre façon de détecter des fuites.

4065 Par contre, nous, ce qu'on a vu, dans les dernières années, sur Keystone, et c'est les éléments, ce sont les exemples qu'on vous donne depuis quelques jours, c'est que nos opérateurs, parce qu'ils ont accès à beaucoup de données en temps réel, ils sont capables d'identifier des situations où il y a des changements, il y a des observations, il y a des choses qui

4070 se passent qui ne semblent pas normales, et c'est comme ça que, graduellement, la règle du dix
(10) minutes a été implantée, à savoir que si, effectivement, l'opérateur a le moindre doute — et
tantôt, je parlais de culture d'entreprise, bien, c'est un bon exemple —, vous avez un doute, vous
n'êtes pas capable, en dedans de dix (10) minutes, d'éliminer votre doute, vous arrêtez la
4075 conduite, puis vous faites la recherche qu'il faut.

Donc, c'est vraiment une philosophie, encore une fois, d'entreprise de s'assurer que toutes
les précautions sont prises pour éviter les fuites, et le système automatisé, comme je mentionnais
tantôt, dans un délai de deux heures, peut identifier une fuite de un ou un virgule cinq pour cent
(1-1,5 %).

4080 L'exemple de Severance, dont je parlais tantôt, à la fuite de huit virgule cinq (8,5) barils qui
représentaient zéro virgule un pour cent (0,1 %) du débit, a été détectée par l'opérateur en huit
minutes. Donc, notre historique, si vous voulez, depuis quelques années, sur Keystone, montre
qu'on fait beaucoup mieux que le un ou le un et demi pour cent (1-1,5 %) en deux heures.

4085 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Et à ce moment-là, une fois que l'opérateur a pris la décision, le pipeline se ferme, les
vannes se fermeraient en combien de temps exactement, si on avait différents chiffres, là, pour
4090 être bien certain?

M. LOUIS BERGERON :

Je vais demander à monsieur Malinowski de venir pour être certain d'avoir... c'est huit
4095 minutes, mais je préfère peut-être que...

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Bon, le temps de réaction, c'est huit minutes, mais la fermeture pour éviter, bien entendu, il
4100 ne faut pas fermer trop vite, là, ça prend combien de temps exactement?

M. BENOÎT GERMAIN :

Ça serait bon aussi de le quantifier en termes de volume, le huit minutes.

4105 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Mais c'est plus difficile à le juger, parce qu'il faut, comme monsieur Bergeron a expliqué,
que ça va dépendre de l'endroit particulier où il y a la fuite, ça va...

4110

M. BENOÎT GERMAIN :

Non, un exemple, donnez des exemples concrets.

4115

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Mais on va commencer avec la question du délai de fermeture des vannes.

4120

M. LOUIS BERGERON :

L'exemple que je viens de donner, c'est huit virgule cinq (8,5) barils pour point un pour cent (0,1 %) sur un pipeline de cinq cent quarante-cinq mille (545 000) barils par jour. Donc, si on prend un point un million (1,1 M), ça voudrait dire qu'en huit minutes on aurait le double, donc dix-sept (17) barils, et si on prend un pour cent (1 %), ça fait cent soixante-dix (170) barils.

4125

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Mais ma question, c'est ça. Donc, ça se ferme en combien de temps?

4130

M. LOUIS BERGERON :

C'est huit minutes pour fermer le système, fermer les vannes de sectionnement et les pompes.

4135

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Parce que ça, c'est un nouveau chiffre, parce qu'on avait douze (12) minutes à tel endroit, on avait un autre endroit aussi, treize (13) minutes. Donc, on s'attendait à avoir une décision sur douze (12) et treize (13).

4140

M. LOUIS BERGERON :

Je préférerais peut-être demander à monsieur Malinowski de venir, parce que, là, il me fait des signes puis j'ai peur de commettre des erreurs.

4145

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Parce que huit minutes, c'est plus vite que ce qu'on avait vu dans les documents.

4150

M. LOUIS BERGERON :

Donc, monsieur Malinowski me confirme que c'est bien huit minutes entre le moment où on ferme les... en fait, pour fermer toutes les pompes et les valves, les vannes de sectionnement.

4155

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4160

Mais juste pour, je suis à la même place que mon collègue, là, parce qu'on veut être bien sûrs, là. Si votre opérateur prend, disons dix (10) minutes pour se décider, une fois qu'il a pris sa décision, vous nous dites que c'est huit minutes de plus pour que tout, que les pompes soient arrêtées et que les vannes soient fermées, contrairement à ce que vous disiez dans votre document, dans le volume 1, là, où vous parlez plutôt d'un douze (12) minutes.

4165

Donc, volume 1 de votre demande, là, vous parliez d'un douze (12) minutes pour enclencher la mise hors service, mais là, on parle d'un document qui date de presque un an, là, mais je peux, on pourra vous donner la référence, vous parlez de douze (12) minutes à l'époque. Mais on n'a pas de problème si vous êtes rendu à huit (8), là, mais on...

4170

M. LOUIS BERGERON :

Je vais laisser monsieur Malinowski répondre.

Mr. MARK MALINOWSKI :

Mr. President, Madame Commissioner, the difference in the document, as Mr. Bergeron said, the time from initiating a shutdown of the pipeline to all the valves closing is eight (8) minutes. The twelve (12) minutes that you're referring to, or thirteen (13) minutes in the document, is the time from an event occurring on the pipeline, in a rupture scenario, to the time the pipeline would be shut down and isolated. So there is time for analysis, time for observing conditions associated with that rupture, or leak event. In a worst case scenario, that's the total time from something breaks, to or down, and shutdown

Monsieur le président, Madame la commissaire, la différence entre les documents, comme monsieur Bergeron l'a dit, c'est que, bon, le temps à partir du moment où on a initié la fermeture du pipeline jusqu'à toute la fermeture des valves, c'est huit (8) minutes. Le douze (12) minutes ou treize (13) minutes auxquelles vous faites référence, c'est le temps à partir de la survenue de l'événement sur le pipeline, une rupture, un scénario de rupture, jusqu'au moment où on commencerait l'initiation de la fermeture. Donc, il y a le temps pour l'analyse de l'événement, le temps pour l'observation des conditions associées avec cette rupture ou cette fuite, dans un scénario du pire, ça, c'est

le temps total entre la brisure jusqu'à la décision de fermer.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4175 Mais si on prend votre treize (13) minutes, à ce moment-là, si on dit que ça prend huit minutes pour vraiment tout fermer, ça veut dire que la prise de décision s'est faite en dedans de cinq minutes.

M. LOUIS BERGERON :

4180 Exact. C'est parce que là, on parle d'un scénario de rupture qui est évident.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4185 D'accord.

M. LOUIS BERGERON :

4190 Tout à l'heure, le dix (10) minutes dont je parlais, c'est si la personne ne trouve pas la cause.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Ah, O.K. Donc, d'où peut-être les différences.

4195 **M. LOUIS BERGERON :**

Donc, dans un cas évident...

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4200 O.K. Dans des cas évidents, une décision se prend probablement en dedans cinq minutes, plus huit minutes pour arrêter, si c'est moins évident, ça peut aller jusqu'à dix (10) minutes.

M. LOUIS BERGERON :

4205 En fait, je vous dirais que le cinq minutes est très conservateur, parce que dans le cas d'une rupture complète, c'est instantané.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4210

Oui, oui. Toutes les alarmes vont sonner. Mais sinon, si c'est moins évident, au bout de dix (10) minutes, même si ce n'est pas clair, vous prenez la décision d'arrêter, et là, ça prend huit minutes pour tout arrêter?

M. LOUIS BERGERON :

4215

Exact. Exact.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4220

O.K Donc, là, ça serait dix (10) plus huit (8).

M. LOUIS BERGERON :

4225

Exact.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

O.K. Merci.

4230

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Bergeron. Merci.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4235

Puis, j'aimerais peut-être demander à monsieur Abes, je ne sais pas si vous avez pu suivre facilement la dernière conversation avec l'interprétation, j'aimerais vous demander, donc on parle ici de, bon, selon les circonstances, là, cinq à dix minutes pour la prise de décision ou peut-être moins, et après ça, huit minutes pour vraiment fermer les pompes, les valves.

4240

Vous avez de l'expérience, je comprends, dans plusieurs endroits, plusieurs pipelines, est-ce que ces chiffres-là correspondent à ce que vous voyez en moyenne? Est-ce que c'est relativement...? Enfin, bref, j'aimerais que vous me disiez ce que vous, vous voyez en général comme temps de réaction pour prendre la prise de décision, puis ensuite la fermeture.

4245

Mr. JAKE ABES :

Thank you. This is a very important issue for the industry, and I think there have been a lot of pipeline accidents where, as was alluded to earlier by an earlier question, there are human factors that kick in, because the operator needs to make a determination, once the signals come in that the pipeline has ruptured, and this is why pipeline operators recently had started implementing these rules where they say that, if you cannot make a conclusive determination within a certain amount of time, you shut down the valves, and even with some of those rules, at times, operators have misinterpreted signals and continued to operate pipelines. So assuming that those rules are followed, then, the numbers that are given by TransCanada certainly are reasonable.

In the US, they've been looking at this over the past few years. There are additional requirements now in control room management and alarm management. They are looking at lessons from the aviation industry, as Mr. Bergeron alluded to earlier, and I think we're continuing, as an industry, to get better at addressing the human factors issues related to.

By nature, no one wants to push the red button, and that is the issue. And so it's instilling that culture in people that, yes, it's okay for you to do that, is the challenge. So I think that's where companies are looking at

Merci. Il s'agit ici d'une question très importante pour l'industrie, et je pense qu'il y a eu beaucoup d'accidents de pipeline où, comme on y a fait allusion plus tôt dans une question, il y a des facteurs humains qui entrent en jeu. Parce que l'opérateur doit prendre une décision, une fois que les signaux lui arrivent, et décider que le pipeline a vraiment une rupture, et c'est pourquoi les opérateurs de pipeline, récemment, ont commencé à mettre en œuvre ces règles par lesquelles ils disent que si vous ne pouvez pas déterminer de façon concluante, en un certain minimum de temps, vous fermez malgré tout. Même malgré ces règles, par moment, il y a des opérateurs qui ont mal interprété les signaux, ils ont continué de faire opérer le pipeline. Donc, en supposant que ces règles sont bien suivies, là, oui, les chiffres qui sont donnés par TransCanada très certainement sont raisonnables.

Aux États-Unis, ils examinent ça au cours des quelques dernières années, il y a des obligations supplémentaires maintenant dans la gestion des centres de contrôle, pour la gestion des alarmes, ils tirent les leçons de l'industrie de l'aviation, comme monsieur Bergeron y a fait allusion plus tôt, et je pense que, en tant qu'industrie, on continue de s'améliorer pour régler les problèmes de facteurs humains.

Par nature, personne ne veut pousser le bouton rouge, c'est dans la nature humaine, c'est ça le problème. Et il s'agit d'inculquer cette culture chez les gens que, oui, vous avez le droit de faire ça. C'est ça le

the culture within the control room management, the decision making within the team who has the responsibilities for that, and as I mentioned, there are lessons being taken from the aviation industry and other industries for making those human factor decisions to avoid those kinds of human errors.

So, again, it's not simply a matter of getting a signal and saying: "Yes, that's it, it's a rupture." For decades, we have had incidents where operators had not shut down the pipeline even when there was a full bore rupture. So this is an area that needs to continue to be studied and the safety culture needs to continue to be implemented.

défi. Donc, je pense que c'est là que les compagnies parlent beaucoup de la culture dans la salle de contrôle et de la prise de décision par l'équipe qui a la responsabilité de cela, et comme je l'ai mentionné, il y a des leçons à tirer de l'industrie de l'aviation et d'autres industries, pour essayer de prendre cette décision humaine et pour éviter ce genre d'erreurs.

Alors, encore une fois, ce n'est pas simplement une question d'avoir un signal et dire : « Oui, oui, ça y est, c'est une rupture, on y va, on pousse le bouton rouge. » Pendant des décennies, on a eu des incidents où les opérateurs n'ont pas fermé le pipeline, même lorsqu'il y avait une rupture complète. Donc, ça, c'est un domaine qu'on doit continuer à étudier et la culture de sécurité doit continuer à être mise en œuvre.

4250

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Monsieur Abes, vous avez mentionné, ce que vous venez de mentionner, là, le fait qu'il est difficile pour un individu de peser sur le bouton rouge, parce que l'individu sait évidemment qu'il y a un coût important associé à cette décision-là d'arrêter, et vous avez mentionné la question de la culture. Donc, j'imagine qu'il faut qu'il y ait un signal très clair dans l'organisation que l'individu ne sera pas pénalisé s'il se retrouve à arrêter comme ça peut-être plus souvent que ses collègues.

4255

Donc, comment est-ce qu'une organisation peut gérer ça, d'avoir des individus qui... ne pas pénaliser ou enfin clairement montrer qu'on ne pénalisera pas un individu, même si, par hasard, il s'est retrouvé à arrêter un pipeline plus souvent que ses collègues? Est-ce que vous avez des, enfin, des exemples ou des façons de faire que vous avez observées?

4260

Mr. JAKE ABES :

And as I mentioned, we are learning from other industries, there is continual training that needs to be implemented. I think the challenge for any operator in the control room

Comme je l'ai mentionné, on apprend les leçons des autres industries. Il y a de la formation continue qui doit être mise en œuvre. Je pense que le défi pour n'importe

is that the majority of the time, ninety-nine point nine percent (99.9%) of the time, you get signals from a pipeline, because there are variations in pressure that will send signals, most and the majority of the time, those signals need to be interpreted and they're not ruptures.

So there are a lot of what are called nuisance alarms, depending on how sensitive the settings are set on the leak detection system. So if one continually gets a lot of nuisance alarms, when the real one comes, there needs to be that vigilance to understand that that's the real one. So it's as if each one needs to be treated that way.

And part of that, as you mentioned, is: is there a culture that people are confident that there is no penalty to doing something like that? That is something that comes over time, once the leadership of an organization demonstrates that, over time, events have happened and there have been no penalties assigned to people, then, that will build that culture within the organization. So that's one way to do it.

There are simulation exercises that companies will hold, and where they will see how people react to those types of incidents, and, again, build on reinforce those types of behaviors, and continually reinforce that through recertification and through the training. So it's a continual improvement process, and, again, the challenge is that the majority of the time people get alarms that are nuisance

quel opérateur dans une salle de contrôle, c'est que la majorité du temps, quatre-vingt-dix-neuf point neuf pour cent (99,9 %), vous recevez des signaux d'un pipeline, parce qu'il y a des variations de pression qui envoient des signaux, et la majorité du temps, ces signaux doivent être interprétés, mais ce ne sont pas des ruptures.

Alors, il y a beaucoup d'alarmes de nuisance qu'on appelle, cependant, dépendant de la sensibilité des paramètres de ces signaux d'alarmes. Alors, si on reçoit tout le temps de ces fausses alarmes, puis quand les vraies arrivent, là, il faut avoir cette vigilance pour bien comprendre que, là, c'est vrai. Alors, c'est-à-dire que chaque alarme doit être traitée comme une vraie alarme.

Une partie de la question, c'est : il faut avoir une culture où les gens soient confiants qu'il n'y a pas de pénalités à faire quelque chose comme ça. Ça, c'est quelque chose qui vient avec le temps. Une fois que la direction d'une organisation fait la preuve que, avec le temps, il y a des événements qui se sont produits, il n'y a pas eu de pénalités qui ont été données aux gens, c'est ça qui bâtit cette culture de confiance dans l'organisation. Alors, ça, c'est une façon de le faire.

Il y a des exercices de simulation que les compagnies vont tenir aussi, où ils vont voir comment les gens réagissent à ce genre d'incidents, et il s'agit de bâtir et de renforcer ce genre de comportement, et renforcer ça continuellement par la recertification et la formation. Alors, c'est un processus d'amélioration continu, et encore une fois, le défi, c'est que la majorité du temps, les gens

alarms. So there needs to be that constant reinforcement that when something does happen that cannot be properly explained, that people need to be, need to feel comfortable to be able to shut down the system.

reçoivent des alarmes qui ne sont pas des vraies alarmes, qui sont des alarmes de nuisance, comme on appelle. Alors, il faut avoir le renforcement constant pour dire que quand quelque chose se produit qui ne peut pas être bien expliqué, les gens doivent se sentir à l'aise de fermer le système.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4265

Merci.

M. LOUIS BERGERON :

4270

Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais ajouter quelques informations importantes, parce que je crois que c'est un sujet capital.

4275

Comme gestionnaire dans une entreprise de raffinage et de pipelines pendant trente cinq (35) ans, il a fallu, pendant des années, que j'explique aux gens que, par exemple, quand il y avait des risques sur un chantier de construction pour les travailleurs, qu'il fallait arrêter le chantier, et puis, malheureusement, la nature humaine n'est pas comme ça.

4280

Je vous dirais, dans le cas de Keystone, depuis six ans d'exploitation, c'est arrivé à soixante-quinze (75) reprises que le pipeline a été arrêté parce qu'il y a eu identification d'une situation qui, justement, n'était pas explicable, dont dix (10) fois en 2015. Alors, la culture de l'entreprise est clairement que, en cas de doute, on doit arrêter la conduite.

LE PRÉSIDENT :

4285

Dix (10) fois avérées?

M. LOUIS BERGERON :

4290

Non. Rien dans les dix (10) fois en question.

LE PRÉSIDENT :

4295

Rien d'avéré.

M. LOUIS BERGERON :

Aucun événement.

4300

M. LUC FALARDEAU

LE PRÉSIDENT :

4305

Merci. Écoutez, il y a deux personnes, Trois-Rivières, Laval, je vais prendre, appeler une troisième et dernière personne, ici, à Lévis. Bon, ça serait monsieur Marc Guay, et nous allons terminer avec ces trois personnes-là. Il y a très peu de personnes qui restent sur ma liste. Malheureusement, ces personnes-là, deux choses, deux possibilités : ou bien les personnes qui n'ont pas été appelées déposent leur question écrite en arrière de la salle, ou encore, si elles souhaitent venir demain, puisque c'est le même thème, elles auront priorité.

4310

Alors, tout d'abord, monsieur Luc Falardeau.

4315

M. LUC FALARDEAU :

Oui, je suis là.

LE PRÉSIDENT :

4320

Oui, allez-y.

M. LUC FALARDEAU :

4325

Bonsoir, Monsieur Zayed.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

4330

M. LUC FALARDEAU :

Madame Grandbois, Monsieur Germain.

4335

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez votre carte?

4340

M. LUC FALARDEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4345

Est-ce que c'est cette carte que vous désiriez?

M. LUC FALARDEAU :

4350

Je ne la vois pas présentement, mais je l'attends sous peu. Je m'intéresse, en attendant que la carte paraisse – on ne voit pas beaucoup les petits détails fins –, mais en attendant, je m'intéresse particulièrement aux traversées des rivières où il y a des failles, des failles géologiques, on ne parle pas de fissures, là, on parle de failles. Donc, on parle de fractures majeures. Il y en a une particulièrement, on a parlé hier de la faille de Logan sur le Saint-Laurent, donc le pipeline croise presque entièrement cette faille-là. Et aujourd'hui on a beaucoup parlé de l'effet des séismes. Donc, mes préoccupations sont de ce côté-là aujourd'hui.

4355

Je me demandais, il y a aussi, sur la rivière des Prairies, il y a une faille qu'on appelle la Faille du Bas-Sainte-Rose, qui est longe la rivière des Prairies et qui croise, selon les cartes géologiques que j'ai consultées, elle croiserait, pardon, le tracé du pipeline ou les tracés du pipeline, parce que je crois qu'il y a deux tracés du pipeline qui ont été étudiés à cet endroit-là. Donc, j'essaie de voir sur la carte à quel endroit serait la profondeur du roc par rapport au pipeline; est-ce que le pipeline, à cet endroit-là, est dans le roc ou dans le sol meuble? Ça, c'est une question secondaire.

4360

4365

La question principale, c'est : quel serait l'effet d'un séisme, par exemple, de magnitude six point un (6,1) sur le déplacement d'une faille géologique majeure, là, par exemple, la faille de Logan ou la faille de Sainte-Rose, du Bas-Sainte-Rose, sur la rivière des Prairies, de combien ça pourrait bouger, là? Ça se déplace par cisaillements, normalement, des failles, quand il y a un tremblement de terre.

4370

Donc, est-ce qu'il y a moyen d'avoir des études de ce côté-là qui pourraient permettre de savoir quelle pourrait être l'ampleur du déplacement dans le roc et qui entraînerait aussi un déplacement dans le sol meuble au-dessus, s'il y avait un déplacement, disons de X?

4375

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron, est-ce que votre équipe serait capable de répondre à cette question?

4380

M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le président, on pourrait trouver la référence des études de géorisques qui indiquent qu'il n'y a aucune faille active sur le tracé. Si vous voulez, on pourrait retrouver la référence dans l'étude.

4385

LE PRÉSIDENT :

Et, Monsieur Falardeau, vous, vous avez une étude qui montre qu'il y a une faille?

4390

M. LUC FALARDEAU :

Il y a des failles, plusieurs failles géologiques. On les qualifie qu'elles ne sont pas actives, mais c'est parce qu'on n'a pas pu les monitorer, rien, avec des séismes de haute intensité, mais est-ce qu'un séisme de haute intensité, par exemple six point un (6,1), sept point un (7,1), comme on a parlé un peu plus tôt dans la soirée, serait très probable dans un horizon de cinquante (50) ans, par exemple? Et quel effet ça pourrait avoir, là, il serait, il pourrait être réactivé, est-ce qu'on a étudié, disons, quel effet pourrait avoir un séisme de six point un (6,1), par exemple, sur une faille qu'on dit inactive, mais quel effet ça pourrait avoir, est-ce que ça pourrait réactiver ces failles?

4395

4400

LE PRÉSIDENT :

J'ai bien compris votre question. Monsieur Bergeron?

4405

M. LOUIS BERGERON :

Tout d'abord, Monsieur le président, je vous donne la référence à l'étude en question : c'est le PR1.4.18.

4410

LE PRÉSIDENT :

Qui donne?

4415

M. LOUIS BERGERON :

Ça, c'est l'étude de faisabilité pour la traversée de la rivière des Prairies. Donc, là, j'attends la référence pour la question des géorisques.

4420

Maintenant, la réponse, c'est la même que tout à l'heure : c'est que dans les codes, dans les normes d'ingénierie, il faut adapter en fonction du risque sismique, et tout ça, c'est fait selon les normes en vigueur. On n'est pas dans une zone à très haut risque à ce niveau-là; par contre, il y a des risques et il faut que les normes et les codes tiennent compte de ça. Je vous dirais que c'est fait selon toutes ces normes et toutes ces spécifications-là.

4425

Donc, je vais vous donner la référence, là, pour peut-être aider monsieur à s'y retrouver.

LE PRÉSIDENT :

4430

D'accord. Alors, écoutez — vous l'avez?

M. LOUIS BERGERON :

4435

O.K Oui, une précision de mon collègue aussi : c'est que pour la rivière des Prairies, on est à une profondeur, donc vingt à vingt-quatre mètres (20-24 m) sous le lit de la rivière pour la rivière des Prairies.

LE PRÉSIDENT :

4440

Monsieur Bergeron, mon collègue, Michel Germain.

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

4445

C'est dans le roc, je présume?

M. LOUIS BERGERON :

4450

Je vais demander à madame McCarthy de préciser.

Mme NADIA McCARTHY :

4455

Oui. Donc, je vais demander à mes collègues derrière de montrer les trous de forage qu'on a effectués pour les études géotechniques de la rivière des Prairie, pages 63, 64.

O.K. Donc, voilà les trous de forage. Donc, on en a effectué trois à l'endroit de la traversée de la rivière des Prairies, et voici ce qu'on a trouvé. Donc, on a un schiste, lorsque nous serons de trente-deux à quatre-vingt-deux mètres (32-82 m) sous le lit de la rivière, ça sera plutôt le schiste.

4460

M. LUC FALARDEAU :

On parlait de vingt à vingt-quatre mètres (20-24 m) sous le lit de la rivière, mais là, on parle de mètres sous la surface du sol. Il faudrait établir une équivalence entre ces deux points de référence. Dans un cas, on mesure sous la surface du sol, dans un autre cas, on...

4465

M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le président, ce que vous suggère, là, compte tenu de l'heure et de la fatigue des individus, on pourra préparer une réponse écrite. En attendant, je peux vous donner la référence de l'étude de géorisques, c'est le PR1.4.3.

4470

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous allez préparer une réponse écrite? Monsieur Falardeau, la réponse sera déposée le plus rapidement possible dans le site web du BAPE.

4475

Mme NADIA McCARTHY :

Juste pour m'assurer, là, de la réponse qu'on prépare, c'est dans quel matériel que nous allons traverser pour la rivière des Prairies? Donc, on va vérifier les trous de forage, à quel endroit le long de la traversée ils sont, c'est ça?

4480

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que vous désirez savoir, Monsieur Falardeau?

4485

M. LUC FALARDEAU :

En fait, un forage, ça donne une image d'un point seulement. Ce qu'il faut, c'est des études géophysiques et des levées géophysiques ou sismiques pour établir où sont les failles, les failles majeures, je parle. Donc, est-ce qu'on va croiser une faille dans le...? Selon la carte que j'ai, je pourrais vous la montrer sur mon iPhone, une carte géologique qui est produite par les gouvernements et qui montre la faille du Bas-Sainte-Rose sur la rivière des Prairies.

4490

4495

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je pense que je vais demander au promoteur de faire une première démarche, la commission va l'analyser, s'il y a lieu, la commission demandera plus d'information. C'est bon?

4500

M. LUC FALARDEAU :

Très bien, merci. Merci beaucoup.

4505

M. GÉRARD MONTPETIT

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Falardeau. Donc, monsieur Gérard Montpetit de Trois-Rivières.

4510

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Juste pour préciser. C'est pour indiquer aussi que le PR5.2.1.8, ce serait aussi la phase 2 pour les géorisques, si on a bien compris, là. Donc, vous aviez donné des coordonnées pour la phase 1 géorisques, mais il y avait aussi ce document-là, le PR-5.2.1.8, pour la phase 2 géorisques.

4515

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonsoir, Monsieur Montpetit, et merci beaucoup pour votre patience. Allez-y.

4520

M. GÉRARD MONTPETIT :

Merci.

4525

LE PRÉSIDENT :

La parole est à vous.

4530

M. GÉRARD MONTPETIT :

Mais de toute façon, les intervenants précédents ont préparé la table pour ma question.

4535

LE PRÉSIDENT :

Excellent.

4540 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

4545 Alors, moi, ce qui me frappe, c'est que le gigantisme de TransCanada Pipeline, le Projet Énergie Est, on parle de un million cent mille (1 100 M) barils par jour, en faisant la mathématique, à cent cinquante-neuf litres (159 l) au baril, ça veut dire deux mille vingt-quatre litres (2 024 l) à la seconde. Donc, arrondissons : deux mille litres (2 000 l) à la seconde.

4550 Je rappelle que la Ville de Longueuil, en janvier 2015, une fissure a causé une fuite de quelques milliers de litres de diésel dans l'aqueduc de Longueuil et trois cent mille (300 000) personnes ont été mises en catastrophe pendant trois jours, privées d'eau.

4555 Donc, j'entendais tout à l'heure, on disait qu'il faut huit (8) minutes pour arrêter, huit (8) minutes à deux mille litres (2 000 l) à la seconde, plus le temps de décision, et le tout est basé sur le fait que si les censeurs fonctionnent, si les vannes fonctionnent, et si le facteur humain, the human factor que disait le monsieur tout à l'heure, fonctionne.

Je vous rappelle qu'à Kalamazoo, sur la rivière Kalamazoo, ça a pris dix-sept (17) heures pour finalement réaliser qu'il y avait une fuite.

4560 Donc, quels seraient les effets d'une fuite, alors qu'il y a des milliers de litres, deux mille litres (2 000 l) à la seconde, pardon, vingt mille litres (20 000 l) à la seconde qui passent? Donc, c'est ça qui est inacceptable tellement c'est énorme.

LE PRÉSIDENT :

4565 C'est intéressant parce que, en fait, vos prédécesseurs vous ont mis la table et vous nous mettez la table pour la soirée de demain, en fait, puisque nous allons aborder également certains scénarios de déversement que le promoteur a proposés, a présentés dans son étude.

4570 C'est sûr, votre question ne pourra pas être répondue en quelques instants, et puis, vraiment, vous allez nous ouvrir notre appétit, bien qu'on ait bien mangé ce soir, là, mais en termes de question. Ce que je propose pour ce soir, en tout cas, qu'il y ait une réponse générale qui nous introduirait à la séance de demain soir, dans laquelle le promoteur, notamment, a fait un scénario pour un déversement de l'ordre d'à peu près vingt, vingt-deux mille (20-22 000) barils dans la rivière Etchemin, et sur lequel sûrement nous allons travailler.

4575

Donc, Monsieur Bergeron?

M. LOUIS BERGERON :

4580 Bien, je crois, Monsieur le président, que monsieur Montpetit fait référence à la région de
Montréal, en particulier, et ce que je peux vous mentionner, c'est que tout d'abord, en ce qui
concerne l'emplacement de la conduite, nous cherchons toujours une solution pour avoir un
emplacement pour faire une conduite sans tranchées ouvertes, de façon à réduire davantage les
risques, et en ce qui concerne l'étude de modélisation pour les impacts en cas de déversement,
4585 on va soumettre l'étude. On tentait de vous la soumettre ce soir, mais je pense que ça va être en
début de journée, en début d'après-midi demain qu'on va pouvoir vous soumettre la version
anglaise, elle est en impression actuellement.

4590 Donc, on a effectivement passé beaucoup de temps là-dessus, et pour nous, c'est une
priorité. On sait que, pour la CMM, c'est une préoccupation très importante, je dirais pour toutes
les villes du Québec, c'est une préoccupation importante. Pour la Ville de Lévis, j'en suis sûr, et
j'ai déjà eu plusieurs discussions avec les gens à ce niveau-là. Donc, effectivement, on va
apporter de l'information demain et on va mettre beaucoup d'efforts pour répondre à toutes les
questions.

4595

LE PRÉSIDENT :

Évidemment pour tous les citoyens aussi, ça va de soi. Alors, est-ce que ça vous convient,
Monsieur Montpetit?

4600

M. GÉRARD MONTPETIT :

Bien, ce gigantisme met une épée de Damoclès au-dessus de l'approvisionnement en eau
de millions de Québécois.

4605

LE PRÉSIDENT :

Très bien, Monsieur Montpetit. Nous, notre charge principale, c'est de comprendre le
dossier, puis d'essayer se faire une bonne idée pour que nous puissions, après cette première
4610 partie d'audience, commencer à en faire une analyse.

Toutes vos appréhensions, les vôtres comme celles de tous les citoyens, nous serions
intéressés à les connaître. Il y a des citoyens qui font des mémoires assez costauds, vous n'êtes
pas obligé de faire un mémoire très costaud, vous pouvez nous donner juste votre avis en
quelques pages. Évidemment, plus il y aura un argumentaire, plus ça peut être important pour la
4615

compréhension par la commission. Mais sentez-vous très à l'aise, indépendamment de ce qui va être dit, de nous témoigner votre appréciation dans le cadre d'un mémoire. Merci, Monsieur Montpetit.

4620

M. MARC GUAY

LE PRÉSIDENT :

4625

Alors, maintenant, je demande à la dernière personne, monsieur Marc Guay. Bonsoir, Monsieur Guay.

M. MARC GUAY :

4630

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

4635

Vous allez nous aider à terminer la soirée.

M. MARC GUAY :

4640

Oui, puis ça va être relativement court.

LE PRÉSIDENT :

Moi, je ne crois plus ça maintenant.

4645

M. MARC GUAY :

4650

Je vais respecter votre vœu du début de la commission. Marc Guay, moi, je suis à la sécurité civile à la Ville de Lévis. J'aimerais revenir à la question de la conduite qui va être construite sous le fleuve. Alors, on sait déjà que le déblai ou les travaux pour créer la conduite, va se faire à partir de Lévis. Alors, on aimerait connaître, à Lévis, pour qu'on puisse planifier les conséquences, au moins voir l'envergure que ça va donner au niveau des entraves et des nuisances, la période où les travaux vont se faire, la durée, la disposition des déblais, et la quantité de matériaux que ça pourrait donner.

4655

LE PRÉSIDENT :

Voyez-vous, j'ai bien fait de vous dire que je ne vous crois pas, hein? Vous avez sorti plusieurs questions.

4660

M. MARC GUAY :

Vous trouvez?

4665

LE PRÉSIDENT :

Quelle est la question la plus importante pour vous?

M. MARC GUAY :

4670

Bien, on sait que ça va créer des entraves au niveau du secteur de Saint-Nicolas; on veut savoir les déblais, bon bien, est-ce qu'on va avoir des problèmes de circulation, à quoi faut qu'on se prépare par rapport aux travaux qui vont être faits là-bas?

4675

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Bergeron?

M. LOUIS BERGERON :

4680

Je vais demander à monsieur St-Laurent de répondre.

M. BRUNO ST-LAURENT :

4685

Monsieur le président, la construction d'un tunnel, évidemment, c'est des travaux majeurs. Je vais vous donner à peu près, je pourrais vous dire ce que j'ai vécu, lorsque j'ai travaillé sur le projet de Gazoduc TQM en 95, sur le projet de construction du tunnel. Donc, évidemment, c'est des travaux qui ont duré près d'un an et demi. Donc, dans le secteur, on prévoit des travaux qui vont probablement durer à peu près la même chose. Donc, on prévoit déjà sur deux années des travaux de creusage du tunnel et d'installation de la conduite.

4690

Bon, les déblais, évidemment, là, je n'ai pas le volume que ça peut représenter, mais ce qui est prévu actuellement, c'est qu'il y a une carrière qui est localisée à peu près à un ou deux kilomètres (1-2 km) du site où on prévoit creuser le tunnel, et le déblai serait envoyé à cet endroit-là.

4695

Évidemment, il reste des vérifications à faire au niveau de : est-ce que cette carrière-là est autorisée à prendre un déblai de ce type-là? Mais on pense que oui. Dans le cas de Gazoduc TQM, c'est là que ça a été également envoyé.

4700

Bon. Un des éléments, parce qu'on a eu des discussions avec la Municipalité de Lévis, la circulation requise pour transporter ce matériel-là sur la Route 132 est une préoccupation. Donc, on a regardé, on a commencé à regarder pour faire un chemin d'accès, un chemin temporaire qui se rendrait jusqu'à la carrière. Donc, du point de forage jusqu'à la carrière, il y aurait une route temporaire qui serait faite pour que les camions puissent circuler sur cette route-là.

4705

LE PRÉSIDENT :

4710

Peut-être qu'il était trop tôt pour vous, mais j'étais quand même surpris du nombre de personnes qui travaillaient à Lévis et qui ont profité de l'audience publique pour venir poser des questions. Est-ce à dire que vous n'avez pas encore commencé à discuter de façon sérieuse avec la Municipalité?

M. LOUIS BERGERON :

4715

Le point, Monsieur le président, on a, par exemple, en novembre, on a eu une rencontre avec la Ville de Lévis, où ils nous ont fait part de neuf préoccupations, neuf enjeux; nous avons pris bonne note de ça et nous avons d'ailleurs donné une rétroaction assez récemment là-dessus.

4720

LE PRÉSIDENT :

Vous avez donné une rétroaction?

M. LOUIS BERGERON :

4725

4730

Oui, oui. Je vous dirais, le défi qu'on a, c'est que les gens, c'est normal, veulent des réponses rapides, et dans plusieurs cas, les réponses prennent plusieurs semaines ou plusieurs mois à préparer. Alors, je vous dirais que, depuis le mois de novembre, on a vraiment accéléré le travail à l'interne pour répondre à toutes les demandes de la Ville. On est en processus de préparer l'information, mais malheureusement, à ce moment-ci, il y a encore des informations manquantes. Mais j'ai donné l'engagement au maire et aux représentants de la Ville de vraiment prioriser la réponse à toutes les questions, et je suis sûr qu'au cours de la semaine, on en aura d'autres, et puis on pourra donner le statut de nos travaux.

4735 Je vous dirais, dans le cas qui nous concerne, ici, on a eu déjà plusieurs démarches avec
les propriétaires concernés, on a des ententes, on a vraiment beaucoup avancé. Par contre, on a
encore du travail à faire, et on ne peut pas affirmer de façon définitive exactement comment ça va
se passer. On parle d'une construction pas avant 2018, mais on avance, et puis, on a pris en
4740 compte les préoccupations, par exemple, la 132, on a une solution. Donc, on travaille sur tous
ces éléments-là en parallèle, et on veut vraiment arriver avec des réponses le plus tôt possible.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Bergeron.

4745 Merci, à vous également, merci d'avoir attendu si tardivement. Merci à tous les citoyens qui
ont résisté, qui ne nous ont pas trouvé trop monocordes. Je sais que, quand je donnais mes
cours, c'était tout un défi de varier ma voix pour éviter que mon ton monocorde n'endorme mes
étudiants.

4750 Alors, je vous souhaite une très bonne nuit. Nous reprenons les travaux demain après-midi,
à treize heures (13 h), et nous ferons la suite de cette séance avec les mêmes invités, plus un
professeur de l'Université Laval. Bonne nuit à tous et à toutes.

4755

4760 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4765 ET J'AI SIGNÉ :

4770

Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.